

**Diagnostic en regard de
l'employabilité de la clientèle
judiciarisée adulte de la
région de la Mauricie**

Comité aviseur pour la clientèle
judiciarisée adulte

RAPPORT FINAL

Novembre 2000

7333, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5
Téléphone : (514) 278-3273
Télécopieur : (514) 278-7224
dbsf@dbsf.qc.ca

Note

À moins d'indications contraires, l'usage du masculin s'applique indistinctement aux hommes et aux femmes.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| LISTE DES TABLEAUX | 7 |
| LISTE DES FIGURES | 14 |
| REMERCIEMENTS | 15 |
| INTRODUCTION : MANDAT, STRUCTURE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE | 16 |
| 1. POPULATION JUDICIARISÉE ADULTE DE LA RÉGION DE LA MAURICIE | 20 |
| 1.1 Les sources de données et la méthodologie | 20 |
| 1.1.1 Enquête auprès des employeurs | 20 |
| 1.1.2 Enquête auprès des intervenants de la région | 21 |
| 1.1.3 Enquête auprès des personnes judiciairisées | 22 |
| 1.2 La clientèle correctionnelle des services correctionnels canadiens et québécois | 23 |
| 1.3 Le taux de condamnations de la région et l'estimé de la population judiciairisée adulte de la région | 24 |
| 1.4 La population judiciairisée adulte par MRC de la région | 25 |
| 2. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION JUDICIARISÉE ADULTE DE LA RÉGION | 26 |
| 2.1 Faits saillants | 26 |
| 2.2 Caractéristiques socio-démographiques de la population de la Mauricie | 27 |
| 2.1.1 Évolution de la population | 27 |
| 2.1.2 Caractéristiques des familles | 29 |
| 2.1.3 Scolarité | 29 |
| 2.1.4 Immigration et caractéristiques linguistiques | 30 |
| 2.3 caractéristiques des personnes judiciairisées de la mauricie | 30 |
| 2.3.1 Informations générales | 30 |

| | | |
|-------|---|----|
| 2.3.2 | Caractéristiques générales | 31 |
| 2.3.3 | Caractéristiques culturelles et scolarité | 34 |
| 2.3.4 | Délits commis | 40 |
| 2.3.6 | Sources de revenu | 44 |
| 2.3.7 | Santé mentale et physique | 45 |
| 2.3.8 | Expérience de travail | 50 |
| 2.3.9 | Autres informations sur le travail | 55 |
| 3. | RESSOURCES ET SERVICES DESTINÉS À LA CLIENTÈLE JUDICIARISÉE DE LA RÉGION | 57 |
| 3.1 | RESSOURCES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES | 57 |
| 3.1.1 | Ressources fédérales | 57 |
| 3.1.2 | Ressources provinciales | 58 |
| 3.2 | EMPLOI-QUÉBEC | 59 |
| 3.3 | Milieu de l'éducation | 60 |
| 3.4 | RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ | 61 |
| 3.5 | ORGANISMES SOCIO-COMMUNAUTAIRES | 61 |
| 3.4.1 | Services généraux offerts par les organismes | 62 |
| | TABLEAU 68 | 62 |
| 3.4.2 | Clientèle judiciairisée | 63 |
| 3.4.3 | Services liés à l'emploi offerts par les organismes ayant des personnes judiciairisées parmi leur clientèle | 65 |
| 3.4.4 | Organismes de référence ayant des rapports de communication avec les intervenants offrant un service lié à l'emploi | 66 |
| 3.4.5 | Territoire de rayonnement des organismes offrant un service lié à l'emploi | 67 |
| 3.4.6 | Ressources humaines des organismes offrant un service lié à l'emploi | 67 |
| 4. | CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RÉGION ET POINT DE VUE DES EMPLOYEURS | 69 |
| 4.1 | Secteurs d'emploi | 69 |
| 4.2 | Exigences du marché du travail (Tableaux 80 et 81) | 70 |
| 4.3 | Emplois de l'avenir | 71 |

| | | |
|-------|--|-----|
| 4.4 | <u>IMPACT DU CASIER JUDICIAIRE SUR L'EMPLOYABILITÉ : LE POINT DE VUE DES EMPLOYEURS</u> | 72 |
| 4.4.1 | <u>Impact du casier judiciaire sur l'emploi et ouverture des employeurs</u> | 72 |
| 4.4.2 | <u>Besoins des employeurs : embauche et maintien en emploi des personnes judiciairisées</u> | 74 |
| 4.4.3 | <u>Besoins des employeurs selon le secteur d'activité économique et autres variables</u> | 77 |
| 4.5 | <u>MARCHÉ DU TRAVAIL ET EMPLOI DES PERSONNES JUDICIAIRISÉES : FAITS SAILLANTS</u> | 77 |
| 5. | <u>PROBLÉMATIQUE DE L'INSERTION EN EMPLOI DES PERSONNES JUDICIAIRISÉES EN MAURICIE : PRÉPARATION, INSERTION ET MAINTIEN EN EMPLOI</u> | 80 |
| 5.1 | <u>CLIENTÈLE JUDICIAIRISÉE ADULTE : BESOINS ET CONTRAINTES</u> | 80 |
| 5.1.1 | <u>Orientation, conseils et reconnaissance des compétences</u> | 81 |
| 5.1.2 | <u>Développement de l'employabilité</u> | 83 |
| 5.1.3 | <u>Insertion en emploi</u> | 86 |
| 5.2 | <u>Intervenants du milieu</u> | 88 |
| 5.2.1 | <u>Organismes qui ont des personnes judiciairisées parmi leur clientèle</u> ... | 89 |
| 5.2.2 | <u>Organismes qui n'ont pas de personnes judiciairisées parmi leur clientèle</u> | 97 |
| 6. | <u>PISTES DE SOLUTION ISSUES DES GROUPES DE DISCUSSION</u> | 99 |
| 6.1 | <u>GROUPES DE DISCUSSION DES PERSONNES JUDICIAIRISÉES</u> | 99 |
| 6.1.1 | <u>Insertion sociale et insertion professionnelle</u> | 99 |
| 6.1.2 | <u>Intervenants et conseillers qui connaissent bien la situation des personnes judiciairisées, ses sentiments et ses mécanismes de défense</u> | 101 |
| 6.1.3 | <u>Pourquoi une approche et une expertise particulières ?</u> | 102 |
| 6.1.4 | <u>Utilité des services reçus : orientation et formation</u> | 103 |
| 6.2 | <u>GROUPES DE DISCUSSION DES INTERVENANTS</u> | 104 |
| 6.2.1 | <u>Meilleure concertation des services existants</u> | 105 |
| 6.2.2 | <u>Besoins particuliers qui exigent des services spécialisés</u> | 105 |
| 6.3 | <u>GROUPE DE DISCUSSION FINAL : INTERVENANTS</u> | 107 |
| 6.3.1 | <u>Arguments en faveur de la création d'un service spécialisé</u> | 108 |
| 6.3.2 | <u>Approches pour la formation : contraintes et perspectives</u> | 109 |

| | | |
|-------|--|-----|
| 7. | SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES POUR LA RÉGION DE LA MAURICIE | 111 |
| 7.1 | PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES | 111 |
| 7.1.1 | L'insertion ou la réinsertion en emploi est une dimension essentielle de la réinsertion sociale de la personne délinquante | 111 |
| 7.1.2 | L'insertion en emploi des personnes judiciairisées exige une expertise particulière | 112 |
| 7.1.3 | Estimation du besoin en Mauricie | 112 |
| 7.1.4 | Ressources d'emploi accessibles aux personnes judiciairisées en Mauricie : l'aspect quantitatif de l'offre et la demande de services spécialisés | 113 |
| 7.1.5 | Ressources d'emploi accessibles aux personnes judiciairisées en Mauricie : l'aspect qualitatif | 114 |
| 7.1.6 | Problématique en regard de la préparation, l'insertion et le maintien en emploi des personnes judiciairisées | 115 |
| 7.2 | PERSPECTIVES POUR LA RÉGION | 119 |
| | ANNEXE 1 | 120 |
| | ANNEXE 2 | 169 |
| | BIBLIOGRAPHIE | 170 |
| | ANNEXE 3 | 177 |
| | ANNEXE 4 : LEXIQUE | 181 |

LISTE DES TABLEAUX

[Tableau 1](#)

Abrégé des statistiques correctionnelles du Québec 1998-1999

[Tableau 2](#)

Abrégé des statistiques correctionnelles du Québec 1998-1999

[Tableau 3](#)

Évolution du nombre de personnes condamnées à une sentence de détention, selon les directions régionales et les secteurs du réseau correctionnel

[Tableau 4](#)

Estimation de la population judiciairisée adulte par MRC de la Mauricie

[Tableau 5](#)

Composition de la clientèle correctionnelle admise en détention en 1997-1998, selon le sexe et la région correctionnelle de provenance de la personne contrevenante (en %)

[Tableau 6](#)

Composition de la clientèle correctionnelle référée en probation en 1997-1998, selon le sexe et la région correctionnelle de provenance de la personne contrevenante (en %)

[Tableau 7](#)

Taux d'augmentation de la population par MRC, 1971-1998

[Tableau 8](#)

Population par MRC, 1996

[Tableau 9](#)

Population selon le sexe, 1996

[Tableau 10](#)

Répartition de la population selon les groupes d'âge, 1996

[Tableau 11](#)

Communautés autochtones, 1996

[Tableau 12](#)

Répartition du revenu annuel moyen des ménages, 1991 et 1996

[Tableau 13](#)

Nombre de ménages et revenu annuel moyen des ménages, 1996

[Tableau 14](#)

Distribution des ménages selon le revenu, 1996

[Tableau 15](#)

Nombre de ménages, 1991 et 1996

[Tableau 16](#)

Répartition des ménages selon la taille, 1996

[Tableau 17](#)

Distribution des familles, 1996

[Tableau 18](#)

Fréquentation scolaire et le plus haut niveau de scolarité atteint, 1996

[Tableau 19](#)

Principales caractéristiques de la population immigrante, 1996

[Tableau 20](#)

Principales caractéristiques linguistiques, 1996

[Tableau 21](#)

Capacité de l'établissement de détention de Trois-Rivières (Mauricie) en 1997-1998 (au 31 mars 1998)

[Tableau 22](#)

Établissements de détention en Mauricie, 1997-1998 et 1998-1999

[Tableau 23](#)

Composition de la clientèle correctionnelle admise en détention en 1997-1998, selon le sexe et la région correctionnelle de provenance de la personne contrevenante (en %)

[Tableau 24](#)

Composition de la clientèle correctionnelle référée en probation en 1997-1998, selon le sexe et la région correctionnelle de provenance de la personne contrevenante (en %)

[Tableau 25](#)

Population moyenne quotidienne inscrite en détention à l'établissement de détention de Trois-Rivières (Mauricie) en 1997-1998

[Tableau 26](#)

Durée en jours des absences temporaires de l'établissement de détention de Trois-Rivières (Mauricie), selon le motif d'octroi en 1997-1998

[Tableau 27](#)

Évolution du nombre total de jours de séjours utilisés dans les ressources d'hébergement communautaires en Mauricie

[Tableau 28](#)

Évolution des statistiques, clientèle en détention au Québec (en %)

[Tableau 29](#)

Répartition de l'âge des personnes admises en détention au fédéral (en %)

[Tableau 30](#)

Évolution des statistiques, clientèle en probation au Québec (en %)

[Tableau 31](#)

Personnes contrevenantes autochtones selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 32](#)

Scolarité des individus en probation au Québec

[Tableau 33](#)

Caractéristiques de la scolarité des personnes contrevenantes selon le statut de la clientèle, 1993 (Québec)

[Tableau 34](#)

Scolarité des personnes admises en détention sous juridiction fédérale

[Tableau 35](#)

Scolarité des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 36](#)

Types de crimes selon le sexe, 1997-1998

[Tableau 37](#)

Affaires criminelles de violence conjugale commise contre les femmes au Québec, 1998

[Tableau 38](#)

Types de délits

[Tableau 39](#)

Auteurs présumés, adultes et jeunes selon le sexe et les catégories d'infractions au Code criminel (sauf conduite de véhicule), pour la Mauricie, 1998
Corps de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada

[Tableau 40](#)

Infractions (sauf circulation) enregistrées en Mauricie, 1997

[Tableau 41](#)

Nombre de jeunes contrevenants présumés (12 à 17 ans) en Mauricie, selon les catégories d'infractions au Code criminel (sauf conduite de véhicule), 1997

[Tableau 42](#)

Infractions au Code criminel rapportées par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada, 1998

[Tableau 43](#)

Évolution du taux d'infractions au Code criminel (sauf conduite de véhicule) en Mauricie, 1996-1997

[Tableau 44](#)

Profil des détenus et détenues sous juridiction fédérale en 1998-1999

[Tableau 45](#)

Sources de revenus familiaux durant l'adolescence de la personne contrevenante

[Tableau 46](#)

Sources de revenu des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 47](#)

Répartition de la clientèle judiciairisée selon les troubles de santé

[Tableau 48](#)

Dettes des personnes contrevenantes selon l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 49](#)

Caractéristiques socioculturelles des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 50](#)

Antécédents juvéniles des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 51](#)

Caractéristiques de la victimisation et la violence des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 52](#)

Consommation ayant déjà nui au travail des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 53](#)

Différents soutiens demandés par les personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 54](#)

Répartition des répondants de notre sondage selon les troubles de santé, 2000

[Tableau 55](#)

Personnes admises en détention sous juridiction fédérale et sous l'influence d'une substance intoxicante

[Tableau 56](#)

Répartition de l'échantillon total de la clientèle correctionnelle selon le sexe et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 57](#)

Caractéristiques de la santé physique et mentale des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 58](#)

Caractéristiques de la famille d'origine des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 59](#)

Situation des personnes contrevenantes face à l'emploi selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 60](#)

Proportion de délinquants (au fédéral) sans travail au moment de leur arrestation d'après l'Échelle d'information statistique sur la récidive

[Tableau 61](#)

État de l'emploi sur le territoire du Service correctionnel de Trois-Rivières au 29 février 2000

[Tableau 62](#)

Statut d'emploi au début de février 1998

[Tableau 63](#)

Motifs des personnes contrevenantes de ne pas avoir travaillé de façon continue, selon le sexe et le profil de santé mentale, 1993 (Québec)

[Tableau 64](#)

Type d'emploi généralement occupé par les personnes contrevenantes selon le statut de la clientèle, 1993 (Québec)

[Tableau 65](#)

Répartition des indicateurs liés à l'emploi mesurés (fédéral)

[Tableau 66](#)

Scolarité minimale requise par secteur d'activité, calculée en pourcentage des réponses, Canada, 2000

[Tableau 67](#)

Importance de chaque attribut personnel par secteur d'activité, calculée en pourcentage des réponses, Canada, 2000

[Tableau 68](#)

Services offerts par les organismes ayant des personnes judiciairisées dans leur clientèle

[Tableau 69](#)

Identification de la clientèle des organismes ayant de la clientèle judiciairisée

[Tableau 70](#)

Services liés à l'emploi

[Tableau 71](#)

Organismes de référence

[Tableau 72](#)

Territoire de rayonnement desservi par les organismes

[Tableau 73](#)

Ressources humaines des organismes

[Tableau 74](#)

Emploi par secteur d'activité, Mauricie et ensemble du Québec

[Tableau 75](#)

Répartition de la population active occupée selon la division des industries, 1996

[Tableau 76](#)

Évolution de l'emploi en Mauricie

[Tableau 77](#)

Évolution du taux d'emploi de 1991 à 1996

[Tableau 78](#)

Répartition de la population active occupée selon la division des industries, 1996

[Tableau 79](#)

Population active occupée selon le sexe et l'âge, 1996

[Tableau 80](#)

Besoins en formation des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 81](#)

Perception anticipée du degré de satisfaction des employeurs selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

[Tableau 82](#)

Occupations favorables et plus favorables en 2000, selon les secteurs d'activité économique, région de la Mauricie

[Tableau 83](#)

Occupations favorables et plus favorables en 2000, selon les secteurs d'activité économique, région de la Mauricie

LISTE DES FIGURES

[Figure 1](#) : Taux d'augmentation de la population de 1971 à 1998 selon les régions et pour l'ensemble du Québec

[Figure 2](#) : Type de répondants

[Figure 3](#) : Établissement où la sentence est purgée

[Figure 4](#) : Temps restant pour compléter la sentence

[Figure 5](#) : Caractéristiques culturelles des répondants

[Figure 6](#) : Diplômes obtenus et temps écoulé depuis la fin des études

[Figure 7](#) : Capacité de lire, écrire et compter des répondants

[Figure 8](#) : Délits commis par les répondants

[Figure 9](#) : Délits commis sous juridiction fédérale

[Figure 10](#) : Source de revenu avant l'incarcération

[Figure 11](#) : Problèmes de santé rencontrés

[Figure 12](#) : Problèmes de santé et emploi

[Figure 13](#) : Genre d'emploi occupé

[Figure 14](#) : Temps écoulé depuis le dernier emploi

[Figure 15](#) : Orientation, conseil, reconnaissance des compétences

[Figure 16](#) : Développement de l'employabilité

[Figure 17](#) : Développement de l'employabilité

[Figure 18](#) : Insertion

REMERCIEMENTS

L'équipe du Groupe DBSF qui a réalisé la présente étude tient à remercier très sincèrement le grand nombre de personnes sans lesquelles il aurait été impossible de mener le projet à terme.

Nous remercions tout particulièrement les membres du Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte qui ont participé au comité de suivi du mandat, ainsi que les représentants d'Emploi-Québec qui ont siégé à ce comité :

Comité aviseur : Mme France Bédard, coordonnatrice du Comité et la personne qui l'a récemment remplacée à cette fonction, M. Richard Dubé

M. Pierre Gagnon, président du Comité aviseur, Centre d'Entraide Sociale du Bas de la Falaise / La Jonction (Québec)

M. Michel Allard, Centre de placement spécialisé du Portage inc. (Hull)

M. André Potvin, Service Relance inc. (Alma)

Emploi-Québec : Mme Louise Boulay

M. Jacques Simon-Bélanger

Plusieurs intervenants et organismes du milieu, ainsi que des représentants des Services correctionnels du Québec et des Services correctionnels du Canada ont bien voulu nous aider à administrer le questionnaire auprès de la clientèle judiciairisée, et nous les remercions sincèrement. Sans leur collaboration et leur disponibilité, il nous aurait été impossible de rejoindre la clientèle, en particulier les personnes judiciairisées dont la sentence est terminée et qui ne sont plus en lien avec le milieu judiciaire.

Nous tenons à remercier aussi les personnes judiciairisées et les intervenants de la région qui ont accepté de répondre à nos questionnaires, et ceux qui ont bien voulu participer à nos groupes de discussion. Certains intervenants ont accepté de participer à deux rencontres.

INTRODUCTION : MANDAT, STRUCTURE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

Mandat du Groupe DBSF et buts de l'étude

Le Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte, en collaboration avec le bureau régional d'Emploi-Québec, a confié au Groupe DBSF le mandat de réaliser une étude sur l'employabilité de la population judiciairisée adulte de la région de la Mauricie (région 04).

Précisons d'entrée de jeu que l'expression « personne judiciairisée adulte » désigne toute personne de plus de 18 ans ayant un casier judiciaire. La personne judiciairisée désigne bien entendu les personnes incarcérées ou qui l'ont été, ainsi que les contrevenants qui ont été reconnus coupables d'une infraction et qui ont un casier judiciaire même s'ils n'ont pas été incarcérés (sentence à purger dans la communauté, par exemple). On trouvera en annexe (annexe 4) un lexique des principales notions en usage dans le milieu des services correctionnels.

Les buts poursuivis par le Comité aviseur et Emploi-Québec, en demandant la réalisation de la présente étude, sont les suivants :

« Approfondir la connaissance des besoins de la clientèle judiciairisée adulte (clientèle correctionnelle et clientèle ayant un casier judiciaire) de la région de la Mauricie (04) en relation avec 3 des 5 axes de la Politique active du marché du travail du gouvernement du Québec : préparation à l'emploi ; intégration en emploi ; maintien en emploi. »
(Appel d'offres, p. 2).

Le Comité aviseur précise de plus que :

« Aucune étude en vue d'élaborer davantage relativement aux besoins spécifiques de cette clientèle en rapport avec 3 des 5 axes de la Politique active du marché du travail n'a été réalisée jusqu'à ce jour. Par conséquent, l'étude devra comprendre un rapport d'analyse des besoins ainsi que des pistes de solutions et des recommandations en termes de priorités d'action à poser selon ces trois axes. »
(Appel d'offres, p. 2).

La mission du Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte est la suivante :

« Promouvoir et appuyer le développement de la clientèle judiciairisée adulte en regard de sa préparation, son insertion, sa réinsertion et son maintien en emploi. » (Pochette de présentation).

Essentiellement, le mandat du Comité, lequel a une portée provinciale, consiste à « émettre des avis et soumettre des recommandations concernant des stratégies d'intervention à privilégier à Emploi-Québec ». Ce mandat implique de définir la problématique d'emploi de la clientèle visée et de collaborer à l'établissement de priorités d'action d'Emploi-Québec par rapport à cette clientèle (Pochette de présentation).

Rappelons que le mandat des services publics qui sont sous la responsabilité d'Emploi-Québec est d'offrir à tous les citoyens du Québec des services de première ligne en matière d'emploi. Ce mandat est assumé par les Centres locaux d'emploi (CLE). Ces derniers ont pour mission d'accueillir toutes les personnes en recherche d'emploi et de leur fournir du soutien en vue de leur intégration ou réintégration au marché du travail, par exemple : service de placement, information sur le marché du travail, conseils pour la recherche d'emploi, orientation professionnelle, aide pour accéder à la formation générale et professionnelle, activités de développement de l'employabilité, formation pour le démarrage d'entreprise, soutien à l'emploi autonome, etc.¹

Dans le cas de clientèles ayant des besoins particuliers, par exemple les personnes handicapées ou les personnes ayant un casier judiciaire, les CLE peuvent référer la personne à un service spécialisé d'emploi – si un tel service existe dans la localité ou la région, bien entendu.

Structure de l'étude

En annexe au document d'appel d'offres pour ce mandat figure une table des matières détaillée du produit livrable, document qui a été par la suite intégré à l'entente contractuelle entre le Groupe DBSF et le Comité aviseur pour la clientèle judiciarisée adulte. Nous reproduisons ce document à l'annexe 3 du présent rapport.

Conformément à cette exigence du client, nous avons structuré notre rapport en sept (7) chapitres.

Le *premier chapitre* a pour objet la population judiciarisée adulte de la région de la Mauricie (données quantitatives relatives à la clientèle). C'est dans ce chapitre qu'il nous est demandé de présenter la méthodologie de recherche utilisée.

Le *deuxième chapitre* présente les caractéristiques socio-démographiques de la population judiciarisée adulte de la région. Nous présentons aussi au début de ce chapitre une synthèse des données sur les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la région de la Mauricie, ce qui permet de situer la problématique de la clientèle judiciarisée adulte de la région dans son contexte.

¹ Dépliant d'information des CLE (Centre local d'emploi).

Le *troisième chapitre* présente les ressources et services accessibles à la clientèle judiciarisée adulte de la région. Nous y avons consigné les informations sur les divers services qui sont *destinés* à cette clientèle et ceux auxquels elle a accès comme tous les citoyens.

Le *quatrième chapitre* présente les caractéristiques du marché du travail dans la région de la Mauricie, ainsi qu'une appréciation de l'impact du casier judiciaire face au marché du travail de la région. Conformément à la table des matières transmise par le client, c'est dans ce chapitre que nous présentons les données issues de notre enquête par questionnaire auprès des employeurs de la région.

Le *cinquième chapitre* a pour objet les besoins et « les problématiques (contraintes) » de la clientèle judiciarisée adulte, incluant la clientèle correctionnelle, en regard de trois des cinq axes de la Politique active du marché du travail : préparation, insertion et maintien en emploi. Conformément à la table des matières de notre mandat, les informations qui constituent la matière première de ce chapitre proviennent de notre enquête par questionnaire auprès de la clientèle judiciarisée de la région ainsi que notre enquête par questionnaire auprès des intervenants de la région.

Le *sixième chapitre* présente les pistes de solutions et les recommandations issues de groupes de discussion tenus avec des personnes judiciarisées (deux groupes) et avec des représentants d'organismes et d'intervenants de la région (trois groupes).

Le *septième chapitre* comporte une synthèse des principaux résultats de la recherche ainsi que des perspectives pour la région en ce qui regarde la problématique de l'insertion ou réinsertion en emploi des personnes judiciarisées adultes.

Problématique de l'étude

Les notes qui précèdent sur les buts de l'étude tels qu'énoncés dans le document d'appel d'offres ainsi que la brève description de sa structure sont claires et ne laissent aucune place à l'ambiguïté.

Il nous semble utile cependant de présenter ici brièvement quelques commentaires sur la problématique qui est apparue comme préoccupation centrale de nos interlocuteurs au cours de notre recherche, et notamment au cours de la recherche sur le terrain auprès des personnes judiciarisées elles-mêmes et auprès des intervenants qui desservent cette clientèle dans la région. Cette problématique peut s'exprimer par une série de questions :

- Combien y a-t-il de personnes judiciarisées dans la région de la Mauricie ?
- Combien de personnes judiciarisées auraient besoin de services d'emploi ?
- Le fait d'avoir un casier judiciaire, donc un passé de délinquance, est-il susceptible de rendre plus difficile l'insertion ou la réinsertion en emploi de ces personnes ?

-
- Ces personnes ont-elles des besoins particuliers en matière d'insertion ou de réinsertion en emploi ? Comment la clientèle exprime-t-elle ces besoins ? Comment ces besoins sont-ils perçus et exprimés par les intervenants qui rendent des services (dont des services d'emploi) à cette clientèle ?
 - Les services publics d'emploi sont-ils en mesure de satisfaire tous les besoins de l'ensemble de la clientèle judiciairisée en matière de préparation, d'insertion ou de réinsertion, et de maintien en emploi ?
 - Sinon, quelles sont les caractéristiques des services particuliers ou spécialisés requis pour satisfaire les besoins plus spécifiques d'une partie de la clientèle judiciairisée ?
 - Parmi les personnes judiciairisées qui auraient besoin de services d'emploi, combien d'entre elles auraient besoin de services spécialisés d'emploi, c'est-à-dire de services conçus en fonction des caractéristiques et des besoins particuliers d'une partie des personnes judiciairisées ?
 - Les ressources (intervenants, organismes) qui offrent des services d'emploi à des personnes judiciairisées sont-elles en nombre suffisant dans la région pour satisfaire la demande potentielle ?
 - Trouve-t-on dans la région de la Mauricie en nombre suffisant des intervenants pouvant satisfaire les besoins particuliers d'une partie de la clientèle judiciairisée en matière de préparation, d'insertion ou réinsertion, et de maintien en emploi ?

Comme on pourra le constater à la lecture du présent rapport, les données, informations, opinions et témoignages que nous avons recueillis ont fait apparaître la problématique telle que nous venons de l'énoncer. C'est au fur et à mesure que les données et les informations étaient sollicitées et colligées que la problématique de l'étude est apparue en ces termes.

Nous espérons que le rapport que nous vous soumettons permettra de mieux définir la problématique de préparation, d'insertion ou de réinsertion, et de maintien en emploi de la clientèle judiciairisée adulte dans la région de la Mauricie. Nous souhaitons aussi qu'il aidera à la prise de décision sur les pistes d'action les plus susceptibles de favoriser l'atteinte de l'objectif visé : l'accès à l'emploi en tant que composante majeure, voir même, selon plusieurs spécialistes, en tant que condition indispensable d'une réinsertion sociale réussie des personnes judiciairisées.

1. POPULATION JUDICIARISÉE ADULTE DE LA RÉGION DE LA MAURICIE

1.1 LES SOURCES DE DONNÉES ET LA MÉTHODOLOGIE

Outre les sources documentaires et les banques de données (notamment le recensement de 1996 de Statistique Canada) citées en bibliographie, les données et informations de cette étude ont été obtenues par le moyen de groupes de discussion et de questionnaires.

1.1.1 Enquête auprès des employeurs

Notre enquête auprès des employeurs a débuté par un groupe de discussion de pré-enquête dont la fonction était d'explorer la problématique de la préparation, de l'insertion et du maintien en emploi de personnes ayant un casier judiciaire. Cette rencontre a servi essentiellement à nous informer sur les attitudes, les valeurs et les préoccupations des employeurs pour préparer le questionnaire destiné aux entreprises.

Les données ont été recueillies par entrevues téléphoniques au cours du mois de juin 2000 auprès de 116 entreprises de la région de la Mauricie. Le profil de l'échantillon est le suivant :

- Parmi les 116 entreprises participantes, 10 % œuvrent dans le secteur primaire, 19 %, dans le secteur secondaire, 67 % dans le secteur tertiaire et 4 % dans le secteur des services publics.
- Cinquante-cinq pour cent (55 %) des entreprises de l'échantillon sont de petite taille (9 employés ou moins) ; 25 % emploient de 10 à 49 personnes, et 20 % embauchent 50 personnes ou plus.
- Douze pour cent (12 %) des entreprises participantes sont syndiquées, 88 % ne le sont pas.
- Cinquante-cinq pour cent (55 %) des répondants sont en opération depuis 15 ans ou plus.
- Cinquante-trois pour cent (53 %) des entreprises sondées sont localisées dans la MRC de Francheville, 20 % dans le Centre-de-la-Mauricie, 9 % proviennent du Haut-St-Maurice, 10 % de Maskinongé et 4 % de Mékinac.

Étant donné la marge d'erreur maximale pour un échantillon de 116 répondants ($\pm 9,1$ %, 19 fois sur 20), les résultats seront appréciés surtout en tant que tendances.

Le rapport d'enquête a été déposé auprès du Comité aviseur – Clientèle judiciarisée adulte sous le titre : *Enquête auprès des entreprises de la région de la Mauricie sur l'emploi de personnes judiciarisées*, juin 2000.

1.1.2 Enquête auprès des intervenants de la région

Notre enquête auprès des intervenants de la région a comporté l'administration d'un questionnaire expédié à 55 organismes de la région susceptibles d'avoir parmi leurs clientèles des personnes judiciarisées adultes. La liste des organismes a été validée auprès du comité du mandataire, auquel participaient des représentants du Comité aviseur – Clientèle judiciarisée adulte, et des représentants d'Emploi-Québec de la région de la Mauricie.

Cette enquête par questionnaire a été suivie de trois groupes de discussion avec des intervenants de la région : une rencontre à Trois-Rivières, une à Shawinigan, et une dernière rencontre à Trois-Rivières. Ces rencontres avaient pour but de valider les informations et perceptions issues de l'enquête par questionnaire, ainsi que d'approfondir notre compréhension de la problématique telle que vécue par les intervenants.

Le questionnaire avait une double fonction. Nous voulions tout d'abord obtenir le point de vue des intervenants sur la préparation, l'insertion et le maintien en emploi des personnes judiciarisées. Le questionnaire a aussi permis de recueillir des informations descriptives sur les services accessibles aux personnes judiciarisées adultes de la région de la Mauricie : mission, clientèles, services offerts, territoire, pourcentage approximatif de personnes judiciarisées desservies, etc. Cet aspect du questionnaire nous a permis d'identifier les organismes qui déclarent avoir des personnes judiciarisées parmi leurs clientèles, ainsi que ceux qui rendent des services d'emploi aux personnes ayant un casier judiciaire.

Ayant reçu 22 questionnaires complétés, nous avons fait, au début du mois d'octobre 2000, une relance téléphonique auprès des organismes qui n'avaient pas répondu au questionnaire dans le but d'identifier ceux d'entre eux qui ont des personnes judiciarisées dans leurs clientèles et, parmi ceux-ci, ceux qui rendent des services d'emploi aux personnes judiciarisées.

Le rapport d'enquête a été déposé auprès du Comité aviseur – Clientèle judiciarisée adulte sous le titre : *Enquête auprès des intervenants de la région de la Mauricie sur la préparation, l'insertion et le maintien en emploi des personnes judiciarisées*, octobre 2000.

1.1.3 Enquête auprès des personnes judiciairisées

Nous avons procédé aussi par questionnaire et par la tenue de deux groupes de discussion dans le cas de la clientèle judiciairisée. Les groupes de discussion avaient pour but de valider les résultats du questionnaire et de nous permettre de mieux comprendre la situation vécue par les personnes judiciairisées en ce qui concerne leur intégration ou leur réintégration en emploi.

Le questionnaire a été administré auprès de 153 personnes de la région de la Mauricie ayant un casier judiciaire. Le profil général de l'échantillon est le suivant :

- Personnes incarcérées (51 %)
- Personnes sous le coup de la sentence, mais non incarcérées (35 %)
- Personnes sous juridiction fédérale (52 %)
- Personnes sous juridiction provinciale (33 %)
- Personnes dont la sentence est terminée (14 %)
- Hommes (91 %), francophones (60 %)
- Peu d'autochtones (5 %) ou d'immigrants (3 %)
- Ayant complété leurs études secondaires (51 %)

Comme nous l'avons précisé dans notre offre de services, la sélection des répondants ne pouvait se faire selon la méthode de l'échantillonnage aléatoire simple. Cela aurait exigé l'accès à une liste complète des personnes judiciairisées de la région, incluant les personnes de la région présentement incarcérées dans des institutions sous juridiction fédérale et sous juridiction provinciale, les personnes toujours sous le coup d'une sentence mais qui ne sont pas ou qui ne sont plus incarcérées, ainsi que toutes les personnes dont la sentence est terminée et qui habitent toujours la région de la Mauricie.

Dans le cas des personnes qui n'ont plus aucun lien avec le système judiciaire et dont la sentence est échue depuis des années, il a été jugé peu approprié de tenter de les identifier pour leur acheminer un questionnaire par la poste. Cela posait à notre sens un problème éthique, que nous avons souligné dans notre offre de services.

Les répondants ont donc été recrutés par l'entremise de personnes et d'intervenants relais dans les institutions carcérales fédérales, au centre de

détention de Trois-Rivières pour les personnes incarcérées dans une institution provinciale, et par l'entremise d'intervenants du milieu en lien avec des personnes judiciairisées n'ayant aucun lien avec le système judiciaire ou carcéral.

Le rapport d'enquête a été déposé auprès du Comité aviseur – Clientèle judiciairisée adulte sous le titre : *Enquête auprès des personnes judiciairisées de la région de la Mauricie*, octobre 2000.

1.2 LA CLIENTÈLE CORRECTIONNELLE DES SERVICES CORRECTIONNELS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS

Tout d'abord, rappelons qu'il existe deux types de centres correctionnels pour adultes au pays, soit :

« les pénitenciers fédéraux (1), qui accueillent les détenus condamnés à une peine de deux ans et plus, et les prisons provinciales / territoriales (2), qui logent les détenus condamnés à moins de deux ans. Les prisons provinciales / territoriales peuvent également accueillir des personnes accusées d'infractions criminelles ou détenues (prévenues) en attendant de comparaître de nouveau en cour. »¹

Selon les Services correctionnels du Canada, en 1997, le taux d'incarcération était de 129 pour 100 000 habitants, ce qui est sensiblement plus élevé que les taux européens, mais nettement inférieur au taux américain de 649 pour 100 000 habitants. Le nombre moyen d'adultes incarcérés au Canada en 1997-1998 est de 32 951.

Le 31 mars 1999, on dénombrait 12 776 hommes détenus sous la responsabilité fédérale, ce qui représente 97 % de la population carcérale fédérale. En effet, les femmes n'étaient que 355 (3 %). Toujours selon le Service correctionnel canadien, en 1998-1999, il y a eu 7 479 admissions chez les hommes et 334 chez les femmes. Le Service correctionnel canadien nous informe qu'il y a :

« environ 250 000 condamnations devant les tribunaux provinciaux pour adultes chaque année. Les deux tiers de ces condamnations n'entraînent pas de peine d'emprisonnement. Dans 3,3 % des cas où une peine d'emprisonnement est imposée, il s'agit d'une peine fédérale. »

Au niveau provincial, on a enregistré 49 791 admissions en 1998-1999. Examinons plus en détail les données fournies par la Direction générale des services correctionnels du Québec. (Tableaux 1 et 2)

¹ Juristat. Centre canadien de la statistique juridique. *Statistiques de la criminalité au Canada*, 1997, Statistique Canada, vol. 19, no 7.

1.3 LE TAUX DE CONDAMNATIONS DE LA RÉGION ET L'ESTIMÉ DE LA POPULATION JUDICIARISÉE ADULTE DE LA RÉGION

Le nombre de personnes condamnées à une sentence de détention en 1998-1999 est 21 515 ¹. La région de la Mauricie est souvent jumelée, lorsque l'on examine les statistiques, à la région du Centre-du-Québec. C'est le cas, entre autres, pour les données des Services correctionnels du Québec. Pour ce secteur, en 1994-1995, on dénombrait 1 351 personnes condamnées à une sentence de détention. En 1995-1996, c'était plutôt 1 285. L'année suivante, ce nombre passait à 1 164. En 1997-1998, il était de 1 003 pour se chiffrer à 746 en 1998-1999. (Tableau 3)

Pour ce qui est de l'estimation du nombre de personnes judiciairisées adultes de la région, nous utilisons les données fournies au Comité aviseur clientèle judiciairisée adulte par le Service de l'identité judiciaire de la Gendarmerie royale au 1^{er} mai 1998. À cette date, on dénombrait 2 520 079 personnes âgées de 18 ans ou plus ayant un casier judiciaire au Canada, sur une population adulte totale de 23 086 400 personnes.

Le taux d'adultes ayant un casier judiciaire au Canada est donc de **10,92 %**.

Selon l'Institut de la statistique du Québec ², la population adulte (18 ans et plus) de la Mauricie en 1998 était de 210 299 personnes. En appliquant le taux (10,92 %), on peut estimer le nombre de personnes ayant un casier judiciaire en Mauricie à **22 964 personnes**.

¹ *Statistiques correctionnelles du Québec 1998-1999*, ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1999.

² Institut de la statistique du Québec, *Population pour certains groupes d'âges par sexe, Québec et régions administratives*, 1998, site Internet.

1.4 LA POPULATION JUDICIARISÉE ADULTE PAR MRC DE LA RÉGION

Nous avons estimé précédemment que la population judiciairisée adulte de la Mauricie à 22 964 personnes grâce au taux de 10,92 %. Nous pouvons calculer le nombre approximatif de personnes de 18 ans et plus ayant un casier judiciaire par MRC. N'ayant pas le nombre précis de personnes de 18 ans et plus par MRC, nous avons estimé leur nombre en appliquant le taux de personnes de ce groupe d'âge de la région à la population totale de chaque MRC. Nous obtenons ainsi que le nombre estimé de personnes judiciairisées dans les MRC de la région sont les suivants (Tableau 4) :

| | |
|-------------------------|--------------|
| Centre-de-la-Mauricie : | 5 853 |
| Francheville : | 12 335 |
| Haut-Saint-Maurice : | 1 437 |
| Maskinongé : | 2 095 |
| Mékinac : | 1 163 |
| <hr/> TOTAL | <hr/> 22 883 |

On constate que la perte d'information est minime, soit 81 individus par rapport au total des personnes judiciairisées de la région (22 964).

Selon le ministère de la Sécurité publique du Québec ¹, « les hommes constituent la plus grande part de la clientèle. En 1998-1999, ils représentent 91,6 % des personnes contrevenantes en détention et 87,7 % de la clientèle en probation. Par contre, mentionnons que le pourcentage de femmes admises en détention a augmenté, passant de 8,1 % à 8,4 % et de 11,6 % à 12,3 %. » (Tableaux 5 et 6)

Selon le Bureau du service correctionnel de Trois-Rivières, le 28 janvier 1997, on dénombrait, au cours de l'année précédente, un total de 3 956 personnes incarcérées et de 2 174 personnes sous surveillance, ce qui donne un taux de 36% sous surveillance. Par ailleurs,

« 2 279 hommes ont mené à bien leur période de liberté conditionnelle totale sous surveillance, soit un taux de 89,2%. 3 004 hommes ont mené à bien leur période de liberté surveillée, soit un taux de 96,4 %. 5 009 hommes ont mené à bien leur liberté d'office, soit un taux de 87,9 %. » ²

En d'autres termes, la population judiciairisée adulte de la Mauricie est composée principalement d'hommes. Elle représente 2,98 % de la population incarcérée au Québec et 3,71 % de la clientèle en probation. Rappelons que la population de la Mauricie représente 3,66 % de la population québécoise.

¹ *Statistiques correctionnelles du Québec 1998-1999*, ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1999, p. 20.

² *Quelques statistiques*, Bureau du service correctionnel à Trois-Rivières, 1998, p. 7.

2. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION JUDICIARISÉE ADULTE DE LA RÉGION

2.1 FAITS SAILLANTS

Voici quelques informations sur la clientèle rejointe dans le cadre de notre sondage ¹ :

- Plus de 90 % des personnes judiciairisées (tant les répondants de notre sondage que les personnes sous juridiction fédérale et provinciale) sont des hommes. Ils sont majoritairement francophones dans la région de la Mauricie.
- La majorité des répondants ont moins de 45 ans (83 %), ont obtenu un diplôme d'études secondaires (51 %) et plusieurs ont terminé leurs études depuis plus de dix ans (41 %). Or, selon les données statistiques, 70 % de la clientèle sous juridiction provinciale se situent entre 20 et 39 ans et 60 % n'ont pas de diplôme d'études secondaires. Au niveau fédéral, 49 % des hommes ont entre 20 et 34 ans, 22 % sont des délinquants et 28 % des délinquantes n'ayant pas terminé leur 8^e année.
- Les prestations de bien-être social (44 %) et le travail rémunéré (43 %) constituent les deux principales sources de revenu avant et après l'incarcération (après l'incarcération : respectivement 37 % et 28 %). Ces données provenant de notre sondage sont fortement similaires à celles de l'ensemble de la clientèle sous juridiction provinciale et fédérale.
- Quatre répondants sur dix (43 %) comblent présentement un emploi, soit dans un atelier des services correctionnels (20 %) ou sur le marché du travail (21 %). La plupart des répondants ont une expérience du marché du travail (85 %). Selon les données fédérales, 38 % sont en emploi. Au provincial, 21 % de la clientèle travaillent de façon continue. Ils travaillent surtout dans les secteurs de la construction, de la restauration et de la mécanique tant au fédéral, au provincial que chez les répondants de notre sondage.
- Les personnes judiciairisées se disent souvent prêtes à intégrer le marché du travail (70 %).
- Bien que la plupart des personnes interrogées soient encore sous le coup de la sentence (86 %), la grande majorité (75 %) verront cette sentence complétée dans un an ou moins.

¹ Enquête auprès des personnes judiciairisées de la région de la Mauricie, le Groupe DBSF, octobre 2000.

- On constate une forte proportion d'alcoolisme et de toxicomanie, soit 59 %, chez les répondants. 47,7 % des personnes sous juridiction provinciale étaient sous l'influence d'une substance intoxicante au moment de leur arrestation.
- Entre 10 % et 30 % des personnes judiciairisées (juridiction fédérale et provinciale ainsi que les répondants de notre sondage) souffrent de troubles mentaux.
- Les délits concernent surtout les infractions contre la propriété et les infractions contre la personne, tant chez les répondants de notre sondage que chez les personnes sous juridiction fédérale. Pour les personnes sous juridiction provinciale, les principaux crimes concernent, par ordre d'importance, la circulation, les stupéfiants, les introductions avec effraction, les vols qualifiés et les voies de fait.
- 73 % des répondants sous juridiction provinciale n'en étaient pas à leur première incarcération, alors qu'au fédéral, 52 % des hommes et 69 % des femmes purgeaient en 1998-1999 une première peine dans un pénitencier.

2.2 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DE LA MAURICIE

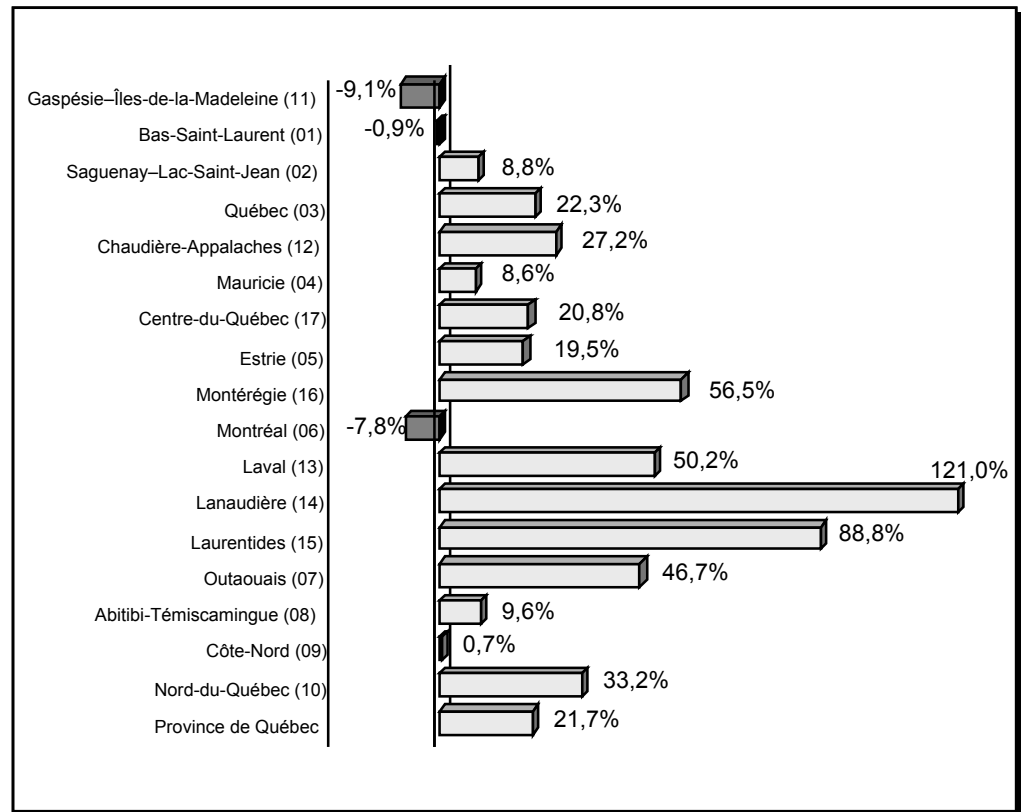
2.1.1 Évolution de la population

Afin de mieux comprendre le contexte global dans lequel évolue la clientèle judiciairisée, il est important de tracer un bref portrait des tendances observées en ce qui concerne la population en général. Cette section présente les grandes tendances observables aujourd'hui sur les plans démographique, économique et politique.¹

- Entre 1971 et 1998, la population de la Mauricie n'a pas connu une croissance très élevée, à peine 8,6 %. Elle est passée de 244 475 à 264 674 personnes, dont 53,8 % dans la seule MRC Francheville et 25,7 % dans la MRC Centre-de-la-Mauricie. Cette augmentation est similaire à celles enregistrées dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue. En 1971, la population de la Mauricie représentait 4,1 % de la population québécoise, tandis qu'en 1998, elle ne représentait plus que 3,6 %. Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (parues sur son site Internet le 7 février 2000), la population de la région de la Mauricie connaîtra un taux de décroissance de 3,0 % entre 1996 et 2011 et de 5,1 % entre 2011 et 2026. On prévoit donc une population de 257 000 habitants pour 2011 et de 244 000 habitants pour 2026.

¹ Base de données de Statistique Canada, recensements de 1991 et 1996.

Figure 1
Taux d'augmentation de la population de 1971 à 1998 selon les régions et pour l'ensemble du Québec



Source : À partir des données fournies sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec.

- De 1991 à 1996, la plupart des MRC de la région de la Mauricie ont connu une baisse de population. Seules les MRC Maskinongé et Francheville ont connu une hausse de population respective de 0,5 % et 20,0 %. (Tableaux 7, 8 et 9)
- On observe un vieillissement important de la population partout au Québec, bien que l'ensemble de la population de la région de la Mauricie fasse principalement partie du groupe d'âge des 35-54 ans, ce qui représente 31,5 % de la population. Les 0-14 ans sont également nombreux, représentant 17,7 % de la population de la région. (Tableau 10)
- Par ailleurs, la Mauricie comprend deux réserves autochtones. 1,5 % de la population totale est autochtone. (Tableau 11)

-
- Le revenu moyen annuel des ménages de la Mauricie (34 988 \$) est nettement inférieur à celui des ménages québécois (42 229 \$) en 1996. De 1991 à 1996, le taux d'augmentation enregistré pour la région de la Mauricie est également inférieur à celui enregistré pour le Québec, soit respectivement 1,7 % et 3,4 %. (Tableau 12)
 - Par ailleurs, le revenu moyen annuel des ménages fluctue légèrement selon les MRC de la région, variant de 31 939 \$ (MRC Mékinac) à 38 633 \$ (MRC Francheville). Dans un autre ordre d'idées, en octobre 1999, on comptait environ 213 372 adultes prestataires d'assistance-emploi. (Tableau 13)
 - 35 % des ménages de la Mauricie ont des revenus inférieurs à 20 000 \$, comparativement à 28,9 % des ménages de l'ensemble du Québec. La MRC où l'on retrouve la plus forte proportion de ménages ayant des revenus inférieurs à 20 000 \$ est celle du Centre-de-la-Mauricie (38,2 %). De plus, la proportion des ménages ayant des revenus de 60 000 \$ et plus (17,9 %) est inférieure à celle enregistrée pour le Québec (23,1 %). (Tableau 14)

2.1.2 Caractéristiques des familles

- Au Québec, il y a une augmentation importante du nombre de familles monoparentales : 17,5 % de l'ensemble des familles avec enfants en 1981 contre 24,1% en 1996. En 1996, 67,3 % des ménages de la région de la Mauricie étaient des familles, soit 72 325 familles, tandis que pour l'ensemble du Québec, les familles constituaient 69,1 % des ménages. La proportion de familles monoparentales en Mauricie est légèrement inférieure à celle enregistrée pour le Québec. De plus, depuis 1991, la proportion des familles monoparentales dans la région de la Mauricie s'est accrue. (Tableaux 15, 16 et 17)

2.1.3 Scolarité

- Pour ce qui est de la province, on observe une augmentation générale de la scolarisation et le maintien d'un taux élevé de décrochage scolaire, principalement chez les garçons et sur l'Île de Montréal. Le taux de fréquentation scolaire de la région de la Mauricie est supérieur au taux québécois. En ce qui concerne le certificat d'études secondaires et les autres études non universitaires, le taux de scolarisation de la population de la Mauricie est nettement supérieur à celui de l'ensemble du Québec. Aussi, le taux de personnes en Mauricie ayant un diplôme universitaire est supérieur au taux québécois. (Tableau 18)

2.1.4 Immigration et caractéristiques linguistiques

- La région de la Mauricie regroupe très peu de personnes immigrantes, soit une proportion de 1,2 % de la population de la Mauricie, ce qui représente 3 050 individus. Ce ne sont pas de nouveaux arrivants. Il y a une grande concentration de personnes provenant de la France (15,9 %) et des États-Unis (15,2%), comparativement à l'ensemble de la province (France : 6,7 % et États-Unis : 4,1 %). (Tableau 19)
- La population de la Mauricie est principalement francophone (79,0 %) ou bilingue (20,6 %). Seulement 0,8 % de la population parle exclusivement anglais à la maison et 1,1 % une langue non officielle. (Tableau 20)

2.3 CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES JUDICIARISÉES DE LA MAURICIE

2.3.1 Informations générales

- La Mauricie compte un établissement de détention situé à Trois-Rivières. En 1997-1998, on y retrouvait 1 853 admissions, comparativement à 1 658 en 1998-1999, et 59 766 jours-séjours en 1997-1998, comparativement à 59 311 en 1998-1999. La capacité de l'établissement est de 165 places. (Tableaux 21 et 22)
- En 1997, 2,98 % de la clientèle correctionnelle en détention du Québec se trouvent en Mauricie-Centre-du-Québec¹. Quant à la clientèle correctionnelle référée en probation de la Mauricie-Centre-du-Québec, pour la même période, elle représente 3,71 % de la clientèle québécoise². (Tableaux 23 et 24)
- Selon le Bureau du service correctionnel de Trois-Rivières (sous juridiction provinciale), le 28 janvier 1997, on dénombrait, pour l'année précédente, 3 956 incarcérés et 2 174 personnes sous surveillance, ce qui représente un taux de 36 % sous surveillance. « 2 279 hommes ont mené à bien leur période de liberté conditionnelle totale sous surveillance, soit un taux de 89,2 %. 3 004 hommes ont mené à bien leur période de liberté surveillée, soit un taux de 96,4%. 5 009 hommes ont mené à bien leur liberté d'office, soit un taux de 87,9%. »³ (Tableaux 25, 26 et 27)

¹ Ibid. p. 22.

² Ibid.

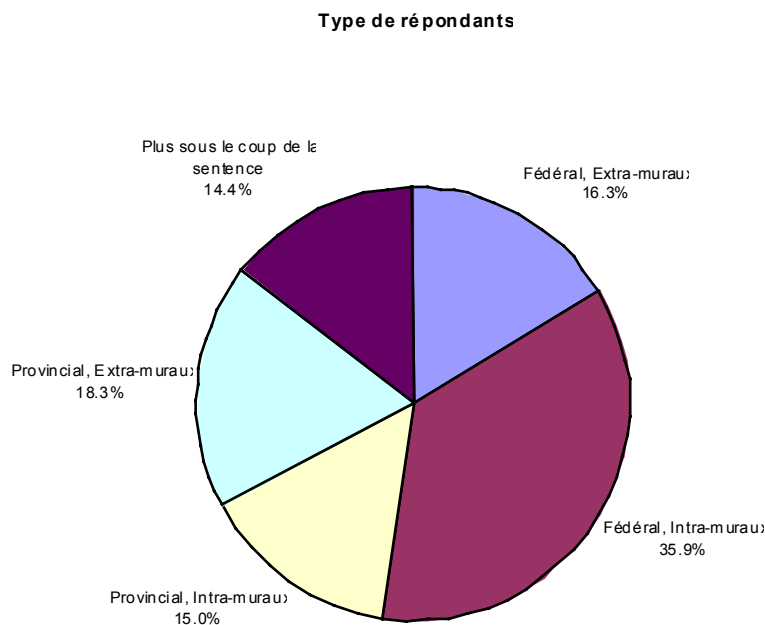
³ *Quelques statistiques*, Bureau du service correctionnel à Trois-Rivières, 1998, p. 7.

2.3.2 Caractéristiques générales

- La moitié des personnes interrogées sont présentement incarcérées (51 %), tandis qu'environ le tiers (35 %) demeurent sous le coup de la sentence sans être emprisonnés. Quatorze pour cent (14 %) des répondants ne sont plus sous le coup de la sentence.
- La majorité des personnes interrogées sont sous la juridiction des autorités fédérales (52 %). Le tiers d'entre elles (33 %) sont sous juridiction provinciale.

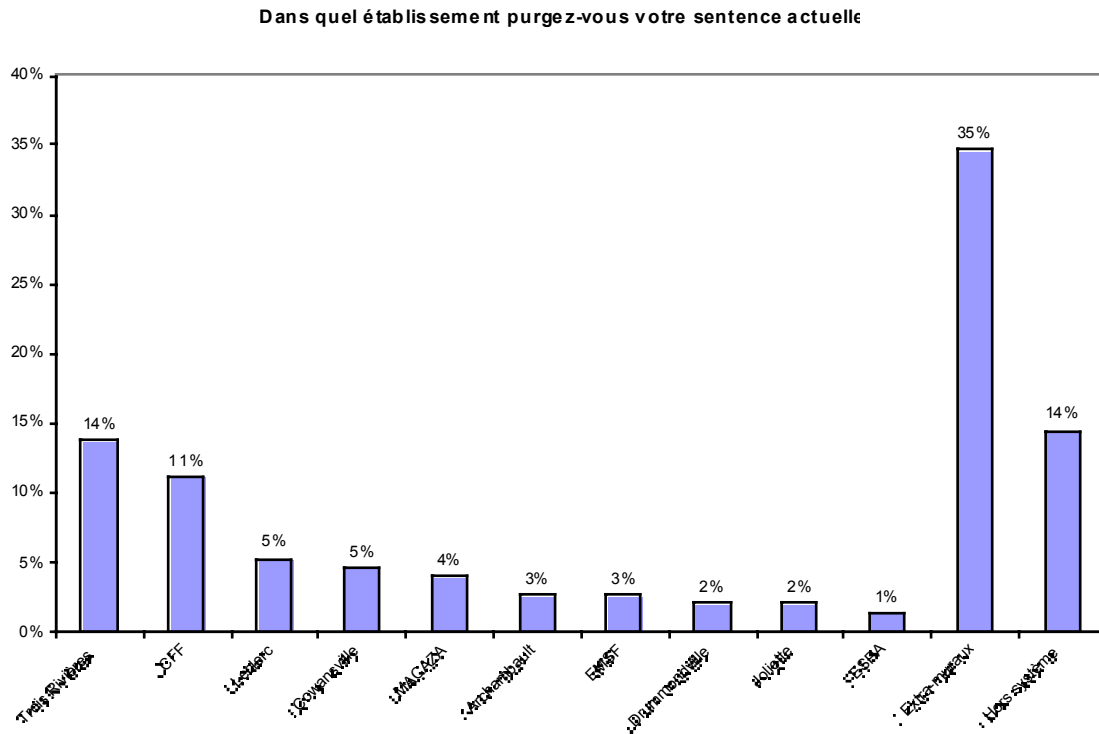
Le graphique qui suit présente la distribution des répondants selon leur statut.

Figure 2



- Comme le démontre le graphique qui suit, les répondants incarcérés sont le plus souvent détenus à Trois-Rivières (14 %) et au Centre fédéral de formation (CFF) (11 %).

Figure 3



Sentences

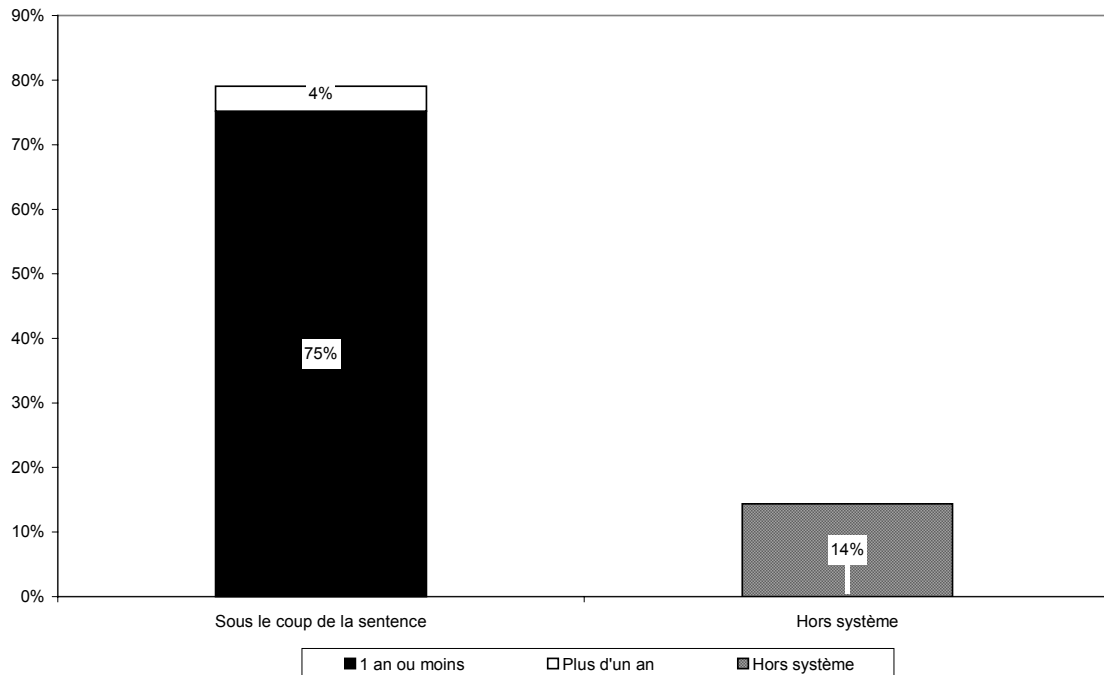
- La durée des sentences excède 23 mois pour six répondants de notre sondage sur dix (60 %). Seulement vingt pour cent (20 %) disent faire face à des sentences de moins de 24 mois. Rappelons que quatorze pour cent (14%) ne sont plus sous le coup de la sentence. Selon le Service correctionnel canadien, 16,3 % des personnes sous juridiction fédérale ont écopé de moins de 3 ans, 22,4 % de 3 à 5 ans, 22,6 % de 5 à 10 ans, 9,7 % de 10 à 15 ans, 11,2 % ont 15 ans et plus et 17,7 % sont emprisonnés à perpétuité. Pour ce qui est de la durée des sentences pour les gens sous juridiction provinciale, en 1997-1998, 29,33 % des sentences étaient entre 1 et moins de 3 mois. 19,66% étaient de 15 à 29 jours et 16,23 % de 8 à 14 jours. Le centre de détention de Trois-Rivières étant de juridiction provinciale, ces proportions risquent fort d'être similaires pour la Mauricie. Les motifs de libération pour raison de peine expirée représentent 47 % des cas. ¹

¹ Statistiques correctionnelles du Québec 1997-1998, ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1999, p.47.

- La majorité des personnes interrogées dans le cadre de notre sondage (63 %) ont été incarcérées ou le sont présentement. Seize pour cent (16 %) ont eu à séjourner dans une maison de transition, alors que trois pour cent (3 %) ont été ou sont en période de probation.
- Comme le démontre le graphique qui suit, malgré le fait que la plupart des personnes interrogées demeurent sous le coup de leur sentence (86 %), la grande majorité verra cette sentence complétée dans un an ou moins (75 %). Seulement quatre pour cent (4 %) des répondants compléteront leur sentence dans plus d'un an.

Figure 4

Combien de temps vous reste t-il pour compléter votre sentence?



2.3.3 Caractéristiques culturelles et scolarité

- La grande majorité des répondants sont des hommes (91 %) et sont unilingues francophones (60 %) ou bilingues (34 %). Quatre pour cent (4 %) d'entre eux parlent une langue autre que l'anglais ou le français (3 %) et un pour cent (1%) sont unilingues anglophones. Les données québécoises et canadiennes sont similaires. En effet, au fédéral, en 1999, on remarque que 97 % de cette clientèle étaient des hommes. Selon le ministère de la Sécurité

publique du Québec ¹, au provincial, « les hommes constituent la plus grande part de la clientèle. En 1997-1998, ils représentent 91,9 % des personnes contrevenantes en détention et 88,4 % de la clientèle en probation. Par contre, mentionnons que le pourcentage de femmes admises en détention a augmenté. » Ainsi, il est passé de 7,39 % en 1993-1994 à 8,13 % en 1997-1998.

- On note que 85 % de la clientèle correctionnelle sous juridiction québécoise s'exprime usuellement en français, 13 % en anglais et 2 % dans une autre langue. 94 % est de nationalité canadienne. ² À Trois-Rivières, le Service correctionnel du Canada dénombre 93 individus parlant français et 7 l'anglais.
- Seulement trois pour cent (3 %) des répondants de notre sondage sont des immigrants, ce qui contraste avec les données du ministère de la Sécurité publique ³ voulant que l'on retrouve, dans les services correctionnels du Québec, une diversité ethnique et culturelle non négligeable. « En effet, plus de 11 % de la clientèle correctionnelle dit être née ailleurs qu'au Canada et près de 12 % de cette même clientèle a la peau d'une couleur autre que blanche. » ⁴ Il y a une forte proportion de blancs (94,5 %) en probation. Les autres catégories, telles que personnes en détention, prévenues et condamnées comportent moins de gens « blancs » et plus d'individus « noirs ».
- Environ la moitié (54 %) des répondants du sondage ont moins de 35 ans, tandis que trois répondants sur dix (29 %) ont de 35 à 44 ans. Environ deux sur dix (17 %) ont 45 ans et plus. Les données statistiques disponibles précisent ces faits. En effet, chez la clientèle correctionnelle sous juridiction québécoise et canadienne, les proportions ne sont pas tout à fait les mêmes. Selon le ministère de la Sécurité publique du Québec, « près de 70,0 % des personnes contrevenantes, en détention et en probation, se situent dans le groupe des 20-39 ans. L'âge moyen est de 33,1 ans pour la clientèle en détention et de 31,5 ans pour celle en probation. L'âge médian, pour sa part, s'établit à 32 ans pour la détention, par rapport à 29 ans pour la probation. La clientèle en probation est donc un peu plus jeune que celle en détention. L'âge de la clientèle admise en détention aurait augmenté depuis deux ans. » (Tableaux 28, 29 et 30). Au fédéral, 49 % de la population totale des détenus de sexe masculin en 1998-1999 ont entre 20 et 34 ans. 56 % des femmes se retrouvent dans cette catégorie d'âge.

¹ *Statistiques correctionnelles du Québec 1997-1998*, ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1999, p. 20.

² Site Internet du ministère de la Sécurité publique, 1996.

³ *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 1993*, ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1994, p. 26.

⁴ *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 1993*, ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1994, p. 26.

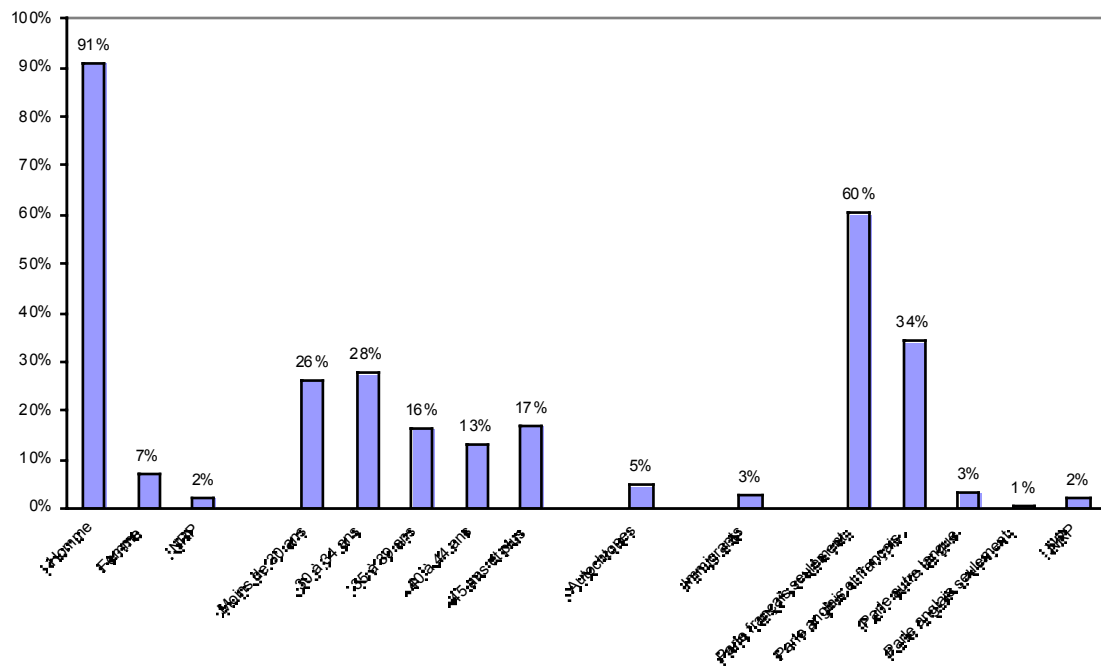
- De manière plus spécifique, pour ce qui est de Trois-Rivières, le Service correctionnel du Canada nous a fourni les données suivantes :

| | |
|--------------------|--------------|
| Entre 21 et 30 ans | 13 individus |
| Entre 31 et 40 ans | 31 individus |
| Entre 41 et 50 ans | 24 individus |
| Entre 51 et 60 ans | 23 individus |
| Entre 61 et 70 ans | 8 individus |
| 71 ans et plus | 1 individu |

- Le graphique qui suit illustre les principales caractéristiques culturelles des répondants à notre sondage.

Figure 5

Caractéristiques culturelles des répondants



- Selon les données concernant la clientèle sous juridiction provinciale, deux personnes sur trois (66 %) vivent seules et huit sur dix (78 %) vivent sans enfant.
- Seulement cinq pour cent (5 %) des répondants de notre sondage sont autochtones. Or, ces proportions sont plus élevées que celles des Services

correctionnels québécois et canadiens. En effet, bien qu'ils « constituent moins de 1 % de la population du Québec, leur proportion parmi la clientèle admise en détention est de 2,1 % en 1997-1998. Par contre, pour la clientèle en probation, la proportion est de 4,3 %, comparativement à 3,8 % en 1996-1997. »¹ Au fédéral, les autochtones ne constituent que 2,5 % de la population canadienne, mais environ 9 % des hommes incarcérés dans des établissements fédéraux. Bien que les femmes des Premières nations constituent seulement 3 % de la population du Canada, elles représentent quelque 17 % des femmes purgeant une peine fédérale. Malgré tout, rappelons qu'en termes absolus, les autochtones ne représentent pas un nombre très important de personnes.

- La clientèle autochtone est déjà desservie par son propre réseau, tant au fédéral (ministère des Affaires indiennes) qu'au provincial (Secrétariat aux affaires autochtones). On retrouve deux réserves Attikameks dans la MRC du Haut-Saint-Maurice. Les autochtones fréquentent très peu, pour ne pas dire pas du tout, les services existants pouvant leur venir en aide. (Tableau 31)

Scolarité

- Pour ce qui est de la scolarité des personnes judiciairisées, la moitié des personnes interrogées affirment avoir complété des études de niveau secondaire (51 %). Environ quatre répondants sur dix (43 %) n'ont pas terminé leurs études secondaires. Lorsque l'on consulte les données concernant la clientèle judiciairisée sous juridiction provinciale, on constate que la situation est différente. (Tableaux 32 et 33). La scolarisation de la clientèle correctionnelle est faible : 7 % n'ont qu'un niveau primaire, 17 % ont un secondaire I ou II, 36 % ont un secondaire III ou IV, 25 % ont un secondaire V et 15 % ont une scolarité de niveau collégiale ou universitaire.² « En somme, 60 % de la population correctionnelle ont complété une scolarité se situant entre le niveau primaire et secondaire IV. »³ Selon le document réalisé par le Comité aviseur⁴, il semble que la situation soit fort similaire pour les personnes en probation. On dénombre, chez la clientèle correctionnelle du Québec, un taux de décrochage de 68 %.⁵ Le taux de décrochage chez la clientèle sous juridiction provinciale, en 1993, était le suivant⁶ : 69,7 % pour la clientèle correctionnelle, 70,7 % pour la clientèle en probation, 67,9 % pour les personnes prévenues et 73,4 % pour les personnes condamnées.

¹ Site Internet du ministère de la Sécurité publique, 1996.

² Site Internet du ministère de la Sécurité publique, 1996.

³ Ibid.

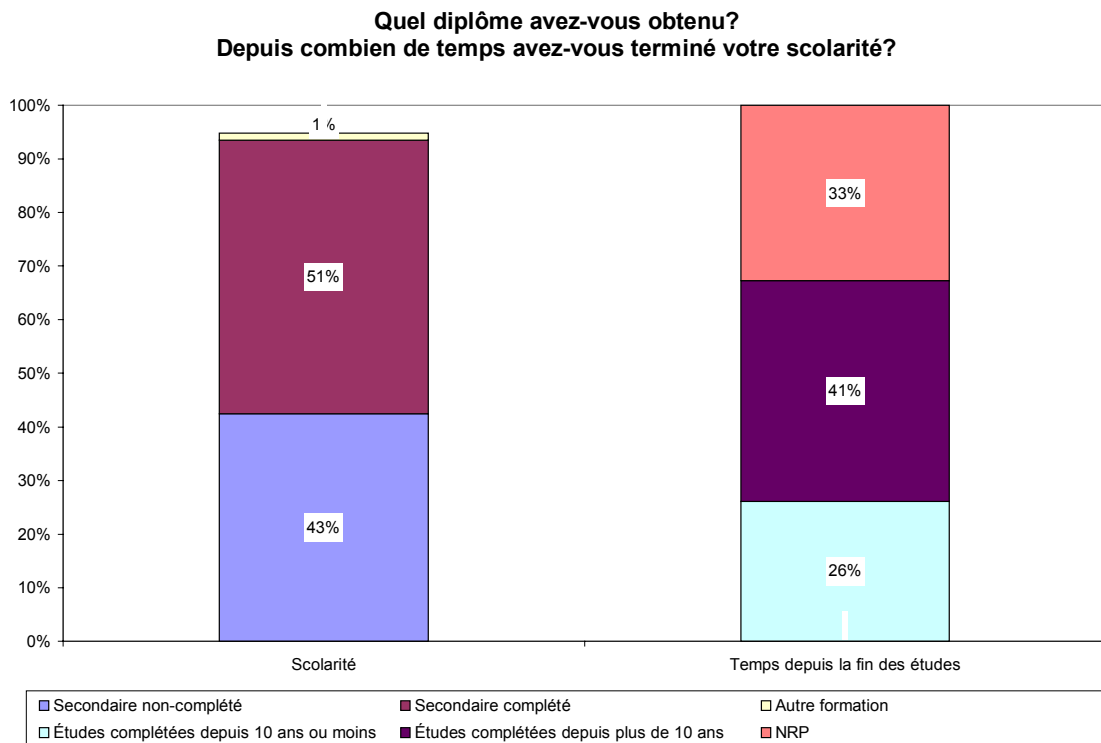
⁴ *Portrait de la clientèle judiciairisée adulte au Québec. Résultat d'une analyse documentaire*, Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte, 1998, p. 28.

⁵ Site Internet du ministère de la Sécurité publique, 1996.

⁶ *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 1993*, ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1994, p. 31.

- Le plus souvent, les répondants ne sont plus aux études depuis plus de dix ans (41 %). Seulement 26 % ont quitté l'école depuis 10 ans ou moins.

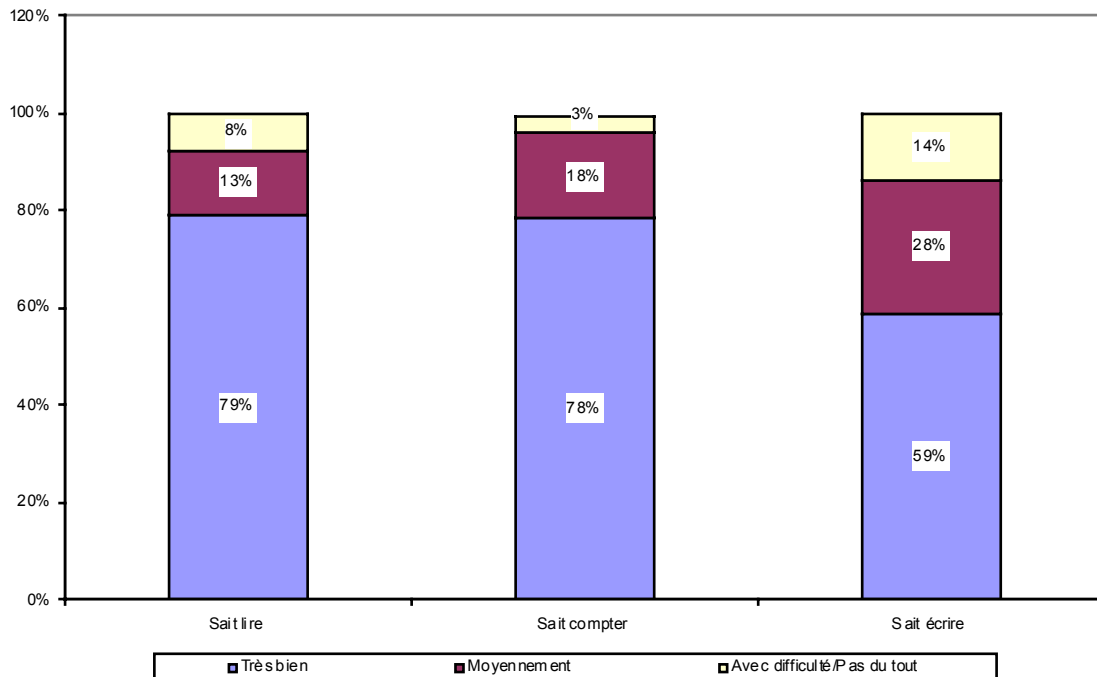
Figure 6



- Plusieurs répondants de notre sondage affirment savoir très bien lire (79 %) et compter (78 %), un moins grand nombre de personnes estiment savoir très bien écrire (59 %). Environ un répondant sur dix dit lire (8 %) ou écrire (14 %) difficilement ou pas du tout.

Figure 7

Savez-vous lire, écrire ou compter?



- Or, selon le ministère de la Sécurité publique, « la presque totalité de la clientèle correctionnelle sait lire, écrire et compter »¹. La clientèle en suivi probatoire montre cependant qu'elle sait moins lire, écrire et compter que les autres clientèles. 10 % de la clientèle étaient encore aux études à l'arrivée aux services correctionnels du Québec.² La scolarité des personnes en probation est très faible.
- Le Service correctionnel du Canada indique que 21,9 % des délinquants et 27,6% des délinquantes n'ont pas terminé une 8^e année.³ (Tableau 34)
- Ajoutons qu'une proportion plus forte de décrocheurs se retrouvent chez la clientèle ayant des troubles mentaux (74 % contre 67,7 %).⁴ Par ailleurs, le taux de décrochage des consommateurs lourds est plus important. (Tableau 35)

¹ Ibid. p. 32.

² Ibid.

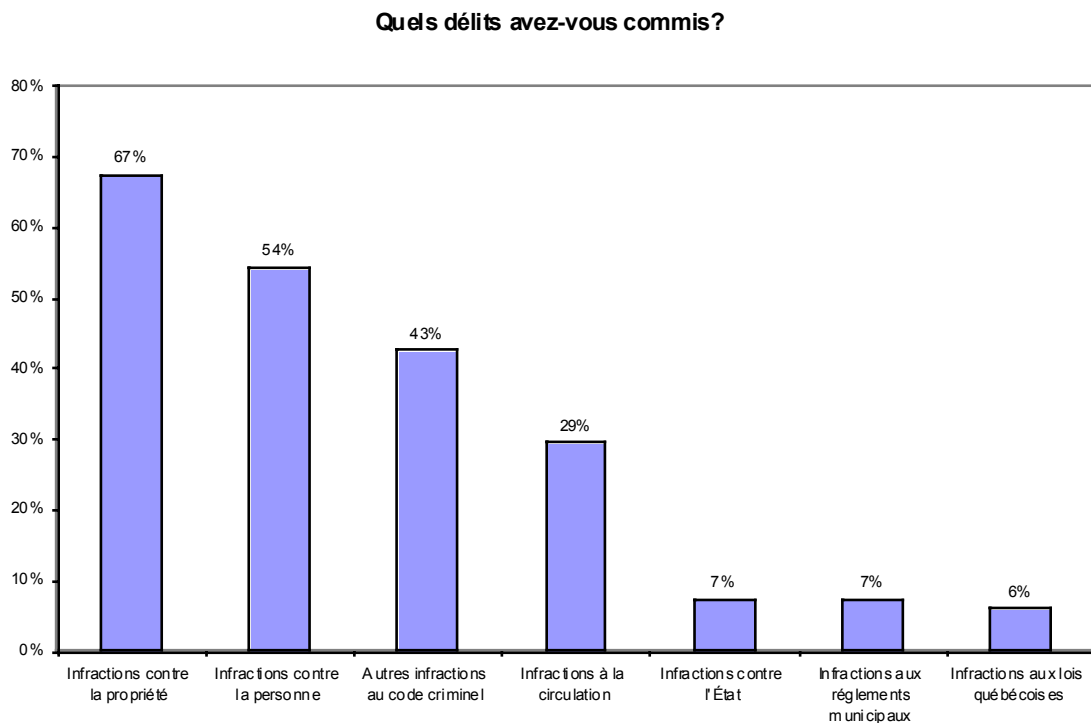
³ *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Service correctionnel du Canada, 1996, p. 23.

⁴ *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale*, ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995, p. 25.

2.3.4 Délits commis

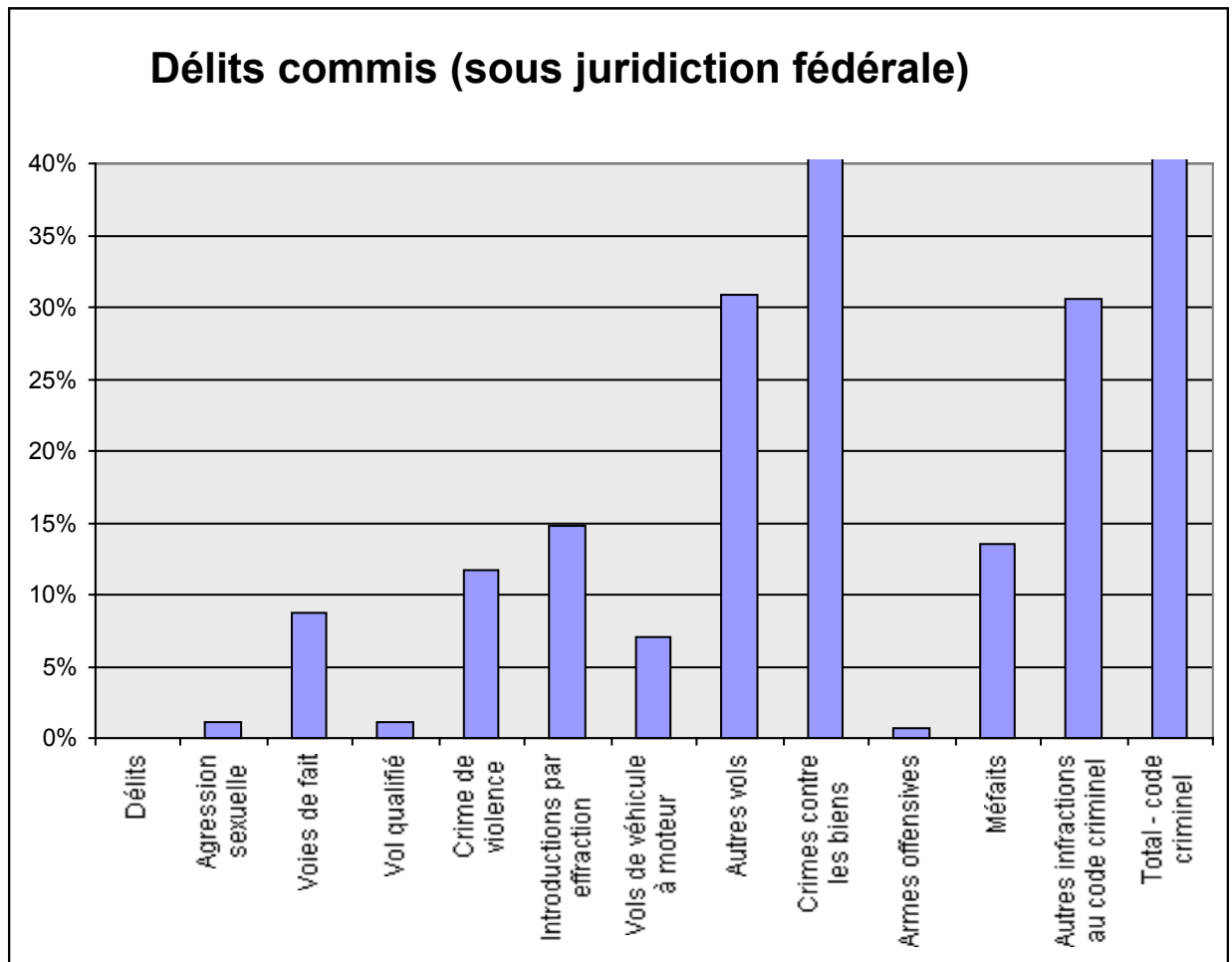
- Les personnes interrogées ont le plus souvent commis, entre autres, une infraction contre la propriété (67 %). Un peu plus de la moitié des répondants disent avoir commis des infractions contre la personne (54 %). Quatre sur dix (43 %) ont commis d'autres infractions au code criminel, telles la fraude, la prostitution, le complot et l'évasion. Trois sur dix (29 %) ont commis des infractions à la circulation.

Figure 8



- Les données concernant les personnes sous juridiction fédérale sont comparables à celles de notre enquête. Selon le Service correctionnel du Canada, les délits commis concernent principalement les crimes contre les biens, les vols autres que les vols qualifiés et les vols de véhicules à moteur, de même que les autres infractions au code criminel. Ajoutons qu'en 1997, on enregistrait 101 007 fraudes au Canada, dont 355 commises dans la région de recensement de Trois-Rivières. Au pays, il y a eu 647 homicides entre 1987 et 1996, comparativement à 2 dans la région de la Mauricie.

Figure 9



- Selon le ministère de la Sécurité publique du Québec, « les hommes et les femmes ne commettent pas les mêmes délits. En 1997-1998, les deux principaux délits [commis par les hommes] sont les infractions aux lois québécoises [avec 22,9 %] et les infractions aux règlements municipaux [avec 12,2 %]. »¹ Chez les femmes, les taux d'infractions sont de 23,7 % concernant les règlements municipaux et de 15,2 % pour les délits de vol.² (Tableau 36)

¹ *Statistiques correctionnelles du Québec 1997-1998*, ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1999, p. 22.

² Ibid.

- Par contre, les données obtenues dans le cadre du sondage divergent de celles entourant les personnes sous juridiction provinciale. Ainsi, les hommes se retrouvent surtout dans les crimes de la circulation, les stupéfiants, les introductions avec effraction, les vols qualifiés et les voies de faits. On remarque une proportion plus importante de clientèle féminine dans les crimes tels que les vols qualifiés et les stupéfiants. (Tableau 37)
- Selon le ministère de la Sécurité publique, le nombre de personnes adultes identifiées comme étant des personnes contrevenantes a connu une baisse significative, passant de 86 158 en 1996 à 85 531 en 1997. Chez les personnes en probation, 41 % des délits sont des crimes contre les biens, 30% sont des crimes de violence, 10 % sont des infractions liées aux drogues et 4 % concernent la conduite avec facultés affaiblies.¹
- Dans la région Mauricie et Centre-du-Québec, le nombre d'infractions au Code criminel est de 21 458 en 1997, ce qui représente 34,1 % des infractions. La majorité de celles-ci sont reliées aux lois et règlements (83,8 %).² Selon le Bureau du service correctionnel de Trois-Rivières, le profil des infractions principales en 1998 pour le secteur de Trois-Rivières est le suivant (Tableaux 38, 39, 40, 41 et 42) :

| | |
|--|--------|
| Vol qualifié | 20,7 % |
| Voie de fait grave | 2,2 % |
| Possession de stupéfiants | 13,6 % |
| Extorsion | 2,2 % |
| Bestialité | 7,8 % |
| Introduction par infraction | 4,6 % |
| Incendie criminel | 2,3 % |
| Usage d'arme à feu | 2,3 % |
| Repris de justice | 1,1 % |
| Possession de biens criminellement obtenus | 2,3 % |

- Selon les statistiques de la criminalité au Canada en 1997³, les taux des crimes de violence ont diminué dans 16 des 25 régions métropolitaines de recensement (RMR). Les taux les moins élevés ont été observés à Sherbrooke et à Trois-Rivières. Les infractions au Code criminel ont augmenté de 6,8 % en Mauricie de 1996 à 1997, alors qu'elles ont diminué au Québec de 2,6 %. (Tableau 43). Par ailleurs, les crimes contre les biens ont augmenté dans trois RMR seulement : Chicoutimi-Jonquière (+ 10 %), Halifax (+ 1,6 %), et Trois-Rivières (+ 1,2 %).

¹ *Portrait de la clientèle judiciairisée adulte au Québec. Résultat d'une analyse documentaire*, Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte, 1998, p. 19.

² *Ibid.*

³ *Juristat. Centre canadien de la statistique juridique. Statistiques de la criminalité au Canada, 1997*, Statistique Canada, vol. 18, no 11.

Antécédents

- Le plus souvent, les répondants n'en sont pas à leur première incarcération (73 %). En effet, 15 % en sont à leur deuxième incarcération et 58 % ont vécu trois emprisonnements ou plus. Les données provenant des Services correctionnels du Canada diffèrent quelque peu. 52 % des détenus et 69 % des détenues purgeaient, en 1998-1999, une première peine dans un pénitencier. (Tableau 44)
- Les données statistiques disponibles apportent un peu plus de précisions. Selon le ministère de la Sécurité publique du Québec, concernant la clientèle sous juridiction provinciale :

« Les femmes ont moins d'antécédents correctionnels, c'est-à-dire le nombre d'admissions antérieures à l'admission en question comprenant les admissions en probation et en détention, que ce soit pour la même cause ou pour une autre. ¹ Parmi les personnes admises en 1997-1998, seulement 17,8 % n'avaient aucun antécédent correctionnel. Par contre, 28,7 % d'entre elles comptaient à l'admission plus de 10 antécédents correctionnels auprès des services de la Direction générale des services correctionnels. »

- Le profil des hommes et des femmes diffère en ce qui concerne le nombre d'antécédents correctionnels lors de leur admission. Chez les femmes, 29,8 % n'ont aucun antécédent correctionnel, alors que chez les hommes, ce pourcentage est d'à peine 16,6%. La même constatation peut se faire pour ceux qui ont des antécédents correctionnels : 18,2 % des femmes ont plus de 10 antécédents correctionnels, tandis que cette proportion s'élève à 29,8 % chez les hommes.
- Toujours selon le Ministère :

« 44 % de la population correctionnelle dit avoir des antécédents juvéniles ; 77 % des antécédents judiciaires ; 70 % des antécédents correctionnels provinciaux et 17 % des antécédents correctionnels fédéraux. En somme, une grande partie de la population correctionnelle a une feuille de route en matière d'antécédents. »

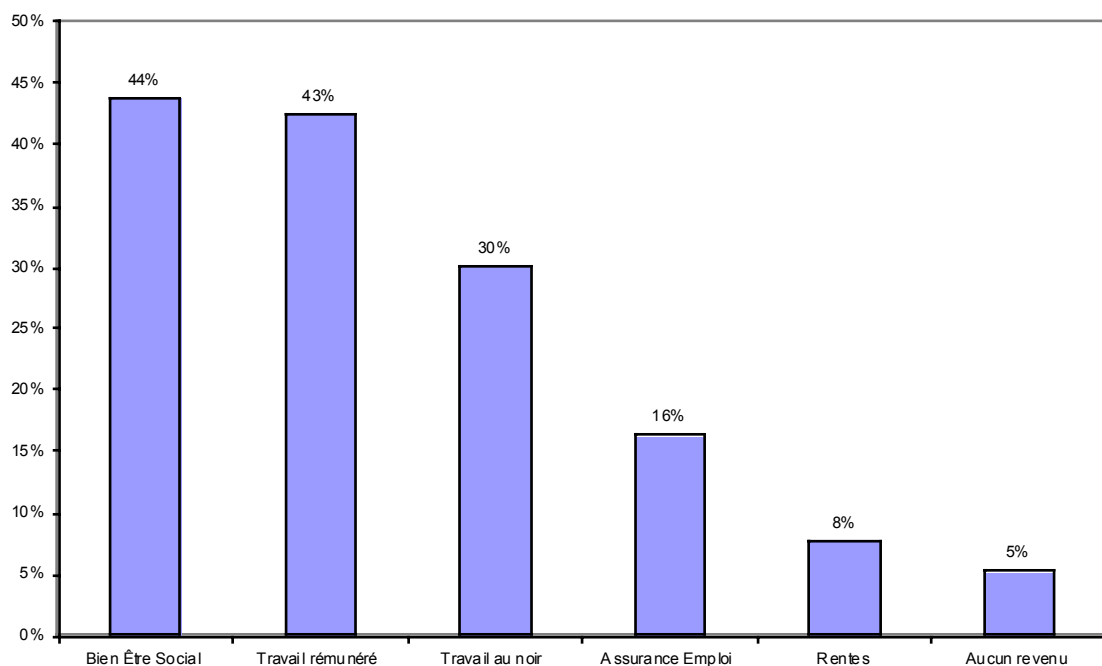
¹ *Statistiques correctionnelles du Québec 1997-1998*, ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1999, p. 20.

2.3.6 Sources de revenu

- Les prestations de bien-être social (44 %), le travail rémunéré (43 %) et le travail au noir (30 %) sont les trois principales sources de revenu des personnes interrogées. Seize pour cent (16 %) ont reçu des prestations d'assurance-emploi.

Figure 10

Avant votre incarcération, quelles étaient vos sources de revenu ?



- Les prestations de bien-être social demeurent une source importante de revenu après l'incarcération, puisque trente-sept pour cent (37 %) des répondants non-incarcérés disent en bénéficier. Le travail rémunéré est la seconde source de revenu en importance pour les personnes non-incarcérées (28 %).
- Les données sont comparables chez la clientèle correctionnelle sous juridiction québécoise. À l'arrivée aux services correctionnels du Québec, 34% des individus avaient des allocations d'aide sociale, 31 % avaient un travail rémunéré, 10 % avaient un travail illicite, 8 % avaient un travail au noir, 5 % recevaient des allocations d'assurance-chômage et 12 % avaient

d'autres sources de revenu.¹ En ce qui concerne les personnes en probation, les sources de revenu sont les suivantes² : 42,4 % l'aide sociale, 32,2 % le travail rémunéré, 9,2 % l'assurance-chômage et 3,2 % aucun revenu. (Tableau 45). Selon le ministère de la Sécurité publique, on retrouve 44 % d'assistés sociaux chez la clientèle correctionnelle ayant des problèmes de santé mentale. (Tableau 46)

- En ce qui a trait aux répondants de notre sondage, des différences substantielles existent concernant les sources de revenu des différentes clientèles. Effectivement, remarquons tout d'abord que 43,7 % des personnes ayant des troubles mentaux vivent des allocations de l'aide sociale (qui est la première source de revenu pour l'ensemble des clientèles), comparativement à 35,4 % pour ceux ne présentant pas cette problématique. La proportion des personnes consommant des toxiques qui vivent de l'aide sociale varie de 36,3% à 38,9 %.³ La seconde source de revenu des clientèles est le travail rémunéré.
- Par ailleurs, soulignons l'importance du travail illicite chez certaines clientèles : les proportions sont de 16,8 % et de 13,3 % pour les consommateurs lourds de toxiques, et de 11,8 % pour les femmes ne présentant pas de troubles mentaux.

2.3.7 Santé mentale et physique

- La toxicomanie et l'alcoolisme touchent près de six répondants sur dix (59 %). Trois sur dix (28 %) disent avoir des problèmes comportementaux, alors qu'environ deux sur dix (23 %) ont, entre autres, des problèmes d'ordre physique. Enfin, un répondant sur dix a une maladie transmise sexuellement (9 %) alors que trois pour cent (3 %) des personnes sont porteuses du VIH. Les données statistiques révèlent que le taux de personnes atteintes du VIH chez la clientèle sous juridiction fédérale est moins élevé. Toutefois, selon un feuillet d'information émis par Santé Canada, « dans le système fédéral de détention [...], plus de 1 % des détenus d'établissements fédéraux sont séropositifs. » Ce chiffre n'inclut évidemment que les personnes qui ont mentionnées être atteintes. Rappelons que plusieurs détenus peuvent ne pas l'avoir indiqué ou ne pas en être eux-mêmes conscients. Pour ce qui est des prisons provinciales, les taux d'infection au VIH sont eux aussi très importants.

¹ Site Internet du ministère de la Sécurité publique, 1996.

² *Portrait de la clientèle judiciairisée adulte au Québec. Résultat d'une analyse documentaire*, Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte, 1998, p. 19.

³ *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale*, ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995, p. 27.

- Seulement le tiers des personnes interrogées considèrent que leurs problèmes de santé mentale ou physique constituent un obstacle à l'emploi (32%). Six personnes sur dix (60 %) estiment que ces problèmes n'ont pas d'impacts sur leur recherche d'emploi, alors que 7 % en sont incertains. Or, lorsque l'on vérifie les données pour la clientèle sous juridiction fédérale, on constate que « 30 % de la population correctionnelle affichent des caractéristiques de troubles mentaux et comptent des particularités. »¹ Les individus qui éprouvent des problèmes de santé mentale ont plus de difficultés à s'intégrer au marché du travail et démontrent une délinquance plus violente en ce qui a trait aux crimes contre la personne. (Tableaux 47, 48 et 49)
- En ce qui concerne les données statistiques, la clientèle sous juridiction provinciale ayant des troubles mentaux compte une proportion plus élevée d'antécédents juvéniles que la clientèle sans troubles mentaux (41,1 % comparativement à 39,6 %). Par ailleurs, le profil des personnes consommant en grande quantité un ou deux toxiques se différencie des autres. En effet, ces clientèles comptent davantage d'antécédents juvéniles (55,8 % et 46,4 % comparativement à 29,8 % et 35,8%).² Également, la clientèle présentant des troubles mentaux se différencie de la clientèle ne présentant pas cette problématique sur le plan de la victimisation. Effectivement, on remarque des proportions plus élevées de la présence de victimisation caractérisant le premier groupe.³ Les personnes consommant fortement deux toxiques sont, dans des proportions plus grandes, davantage victimisées en matière de violence parentale.⁴ De plus, si les résultats démontrent que, concernant la violence familiale commise envers la famille d'origine, le phénomène est peu présent, il est tout de même plus important chez les consommateurs lourds de deux toxiques.⁵ (Tableaux 50 et 51)

¹ Site Internet du ministère de la Sécurité publique, 1996.

² Ibid., p. 37.

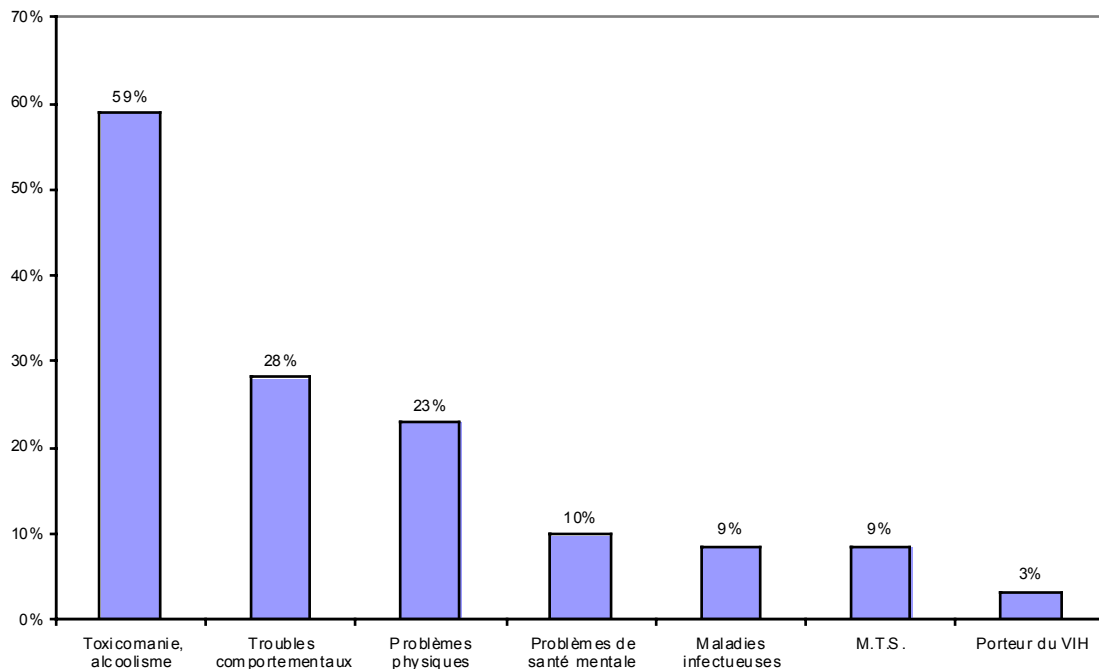
³ *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale*, ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995, p. 46.

⁴ *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues*, ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996, p. 55.

⁵ Ibid. p. 55.

Figure 11

Avez-vous déjà eu un ou plusieurs des problèmes suivants



Tendances socio-démographiques

- Il est intéressant de constater que les répondants qui relèvent des institutions provinciales sont plus nombreux à être affectés par des problèmes de santé mentale (20 %) ou par des troubles comportementaux (41 %), comparativement à l'ensemble des répondants (santé mentale : 10 %, troubles comportementaux : 28 %). Ces problèmes affectent plus particulièrement les personnes incarcérées dans une institution provinciale (santé mentale : 30 %, troubles comportementaux : 39 %).
- Ajoutons à cela que, selon le portrait de la clientèle judiciairisée adulte au Québec réalisé par le Comité aviseur, « 11,8 % de ces personnes (clientèle correctionnelle) se sont fait dire par une personne spécialiste, avant leur arrivée dans le système correctionnel, qu'elles avaient un problème de santé mentale »¹, comparativement à 14,5 % pour les individus en probation. De plus, les personnes contrevenantes présentant des troubles mentaux ont tenté de se suicider en plus forte proportion que l'ensemble des clientèles.

¹ *Portrait de la clientèle judiciairisée adulte au Québec. Résultat d'une analyse documentaire*, Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte, 1998, p. 19.

Par ailleurs, on remarque que les profils des personnes consommant fortement deux toxiques semblent, dans une plus forte proportion, plus vulnérables, plus fragiles psychologiquement et également, moins bien adaptées que les personnes constituant les autres profils de consommateurs. ¹ (Tableaux 52 et 53)

- De façon générale, les femmes ayant des troubles mentaux se disent en moins bonne santé et auraient attenté à leurs jours dans des proportions plus grandes que l'ensemble des clientèles. ²
- Les personnes de 45 ans et plus sont généralement moins souvent touchées par la maladie mentale, la toxicomanie, l'alcoolisme et les troubles comportementaux et sont plus souvent affectées par des problèmes de santé physique que l'ensemble des répondants.

Tableau 54
Répartition des répondants de notre sondage selon les troubles de santé, 2000

| Problèmes | Ensemble des répondants | 45 ans et plus |
|--------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Santé mentale | 10 % | 4 % |
| Toxicomanie, alcoolisme | 59 % | 39 % |
| Troubles comportementaux | 28 % | 12 % |
| Problèmes physiques | 23 % | 31 % |

- Les personnes qui ont commis une infraction à la circulation disent plus souvent être toxicomanes ou alcooliques (78 %) que l'ensemble des personnes interrogées (59 %). En ce qui a trait aux personnes judiciairisées, ajoutons que, lors de leur arrestation, 47,7 % des personnes admises en détention sous juridiction fédérale étaient sous l'influence d'une substance intoxicante. (Tableau 55). 20 % de la clientèle correctionnelle du Québec consomment de la drogue. Ce taux augmente à 52 % pour les individus éprouvant des problèmes de santé mentale. « Une personne contrevenante sur deux est un consommateur lourd de drogues ou d'alcool et 13 % d'entre

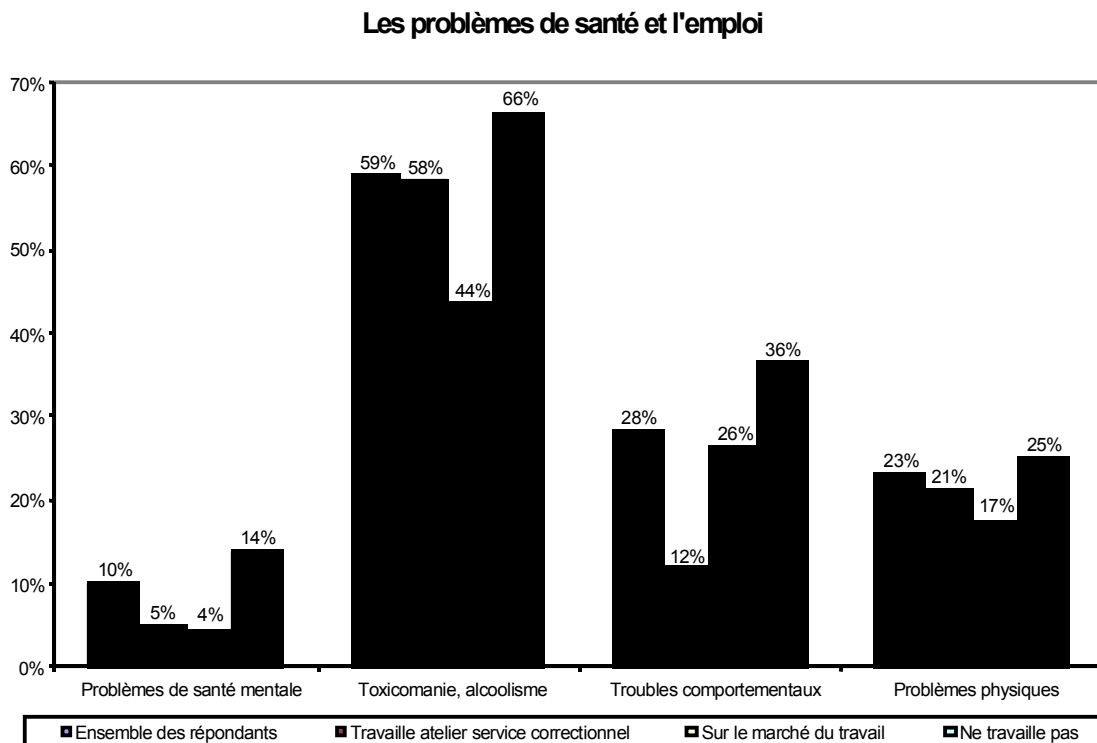
¹ *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues*, ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996, p. 45.

² *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale*, ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995, p. 38.

elles sont des polytoxicomanes ayant des caractéristiques propres et davantage de problématiques. » ¹ (Tableaux 56 et 57)

- Les personnes qui disent ne pas travailler, que ce soit dans un atelier des services correctionnels ou sur le marché du travail, sont plus souvent affectées par des troubles de santé en général. Les répondants qui ont un emploi, particulièrement ceux qui sont sur le marché du travail, souffrent généralement moins souvent de problèmes de santé. C'est ce qu'illustre le graphique suivant.

Figure 12



- « Au plan familial, on observe également l'absence plus forte de parents et une présence plus marquée du phénomène de placement. Au plan psychologique, ce même groupe semble plus fragile et vulnérable quand on relève le nombre de tentatives de suicide ainsi que la consommation de drogues et d'alcool. » ² (Tableau 58)

¹ Site Internet du ministère de la Sécurité publique, 1996.

² Ibid.

2.3.8 Expérience de travail

Emploi actuel

- Au total, quatre répondants de notre sondage sur dix (43 %) disent travailler présentement soit dans un atelier des services correctionnels (20 %) ou sur le marché du travail (21 %). Un peu plus de la moitié des personnes interrogées sont sans emploi (52 %).
- Les données du Service correctionnel canadien concernant la population correctionnelle du Canada viennent appuyer les résultats de notre sondage. Au 29 février 2000, selon le Service correctionnel du Canada, 38 % de la clientèle du Service correctionnel de Trois-Rivières étaient en emploi, 5 % aux études, 27 % étaient jugés inaptes au travail, 25 % étaient sans emploi et 5 % étaient retraités. Les inaptes incluent, entre autres, les clients qui sont en cure de désintoxication. (Tableau 59). Par contre, « plus des deux tiers des délinquants sous responsabilité fédérale étaient sans travail au moment de leur arrestation. »¹ (Tableau 60)
- Ces données sont fort différentes de celles fournies par le Bureau du service correctionnel à Trois-Rivières. En effet, 18 % des personnes libérées ont un emploi à temps plein, 29 % n'ont pas d'emploi, 21 % sont inaptes au travail et 24 % ne sont pas comptabilisées. Au 29 février 2000, 25 % de la clientèle du Service correctionnel de Trois-Rivières étaient aptes et considérées en recherche active d'emploi. 27 % étaient jugées inaptes. (Tableaux 61 et 62)
- En ce qui concerne l'emploi chez la clientèle sous juridiction provinciale, 92 % « se disent aptes au travail, mais 21 % d'entre elle travaillent de façon continue (100 % du temps disponible à l'emploi a été travaillé) et 29 % ont une expérience de travail très fragmentaire (de 0 % à 50 % du temps a été travaillé). « À leur arrivée aux services correctionnels du Québec, 40 % de la clientèle avaient un emploi. »²

Tendances socio-démographiques

- De façon générale, les répondants sous la juridiction des autorités provinciales ont moins tendance à travailler, que ce soit dans un atelier des services correctionnels ou sur le marché du travail (28 % comparativement à 43 % pour l'ensemble). De plus, les personnes détenues dans une institution provinciale sont moins nombreuses à travailler dans un atelier des services correctionnels (13 %), comparativement aux détenus fédéraux (56 %).

¹ *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Service correctionnel du Canada, vol. 8, no 1, janvier 1996.

² Site Internet du ministère de la Sécurité publique, 1996.

Précisons qu'il existe beaucoup moins d'ateliers de production dans les établissements provinciaux. Les individus non-incarcérés qui relèvent d'une institution provinciale sont aussi moins nombreux à détenir un emploi sur le marché du travail (38 %), comparativement aux individus non-incarcérés qui sont sous juridiction fédérale (48 %).

- Toujours selon notre sondage, les individus qui disent être atteints de problèmes de santé mentale (20 %) ou connaître des troubles comportementaux (26 %) occupent moins souvent un emploi, soit sur le marché du travail ou dans un service correctionnel, que l'ensemble des répondants (43 %).
- Les répondants du sondage qui dépendaient principalement de prestations d'assurance-emploi avant l'incarcération (24 %) sont aussi moins enclins à travailler que l'ensemble des répondants (43 %).
- Il est intéressant de constater que les répondants moins scolarisés sont aussi nombreux à travailler (43 %) que ceux ayant terminé leurs études secondaires (45 %).

Aux fins de la comparaison des résultats de notre sondage aux données accessibles sur la population carcérale québécoise, on constate ce qui suit :

- On apprend que, en matière d'emploi, 41,4 % des personnes sous juridiction provinciale ayant des troubles mentaux disent avoir travaillé de régulièrement à continuellement, comparativement à 55,2 % pour l'autre clientèle. De plus, soulignons qu'un taux élevé de femmes présentant des troubles mentaux ont une expérience de travail mitigée. En effet, 51,6 % d'entre elles ont travaillé occasionnellement ou peu travaillé, comparativement à 29,1 % des autres femmes. Or, cette tendance s'inverse quand on observe la proportion des femmes n'ayant jamais travaillé ; 7,6 % des femmes présentant des troubles mentaux disent n'avoir jamais travaillé, comparativement à 13,6 % des autres femmes.¹
- Les consommateurs de substances illicites travaillent moins que l'ensemble des clientèles.² Toutefois, ils se considèrent relativement aptes au travail.
- Ajoutons que 4 % de la clientèle correctionnelle sont sans-abri et 7 % se disent inaptes au travail. Ces taux augmentent respectivement à 10 % et 15 % pour les individus éprouvant des problèmes de santé mentale.

¹ Ibid., p. 26.

² *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues*, ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996, p. 30.

Emplois antérieurs

- Environ neuf répondants sur dix (85 %) disent avoir travaillé dans le passé. Cinq pour cent (5 %) disent ne jamais avoir eu un emploi, alors que dix pour cent (10 %) n'offrent pas de réponse.
- La majorité des personnes qui ne travaillent pas présentement ont toutefois une expérience passée du marché du travail (74 %). Seulement neuf pour cent (9 %) des personnes sans emploi n'ont aucune expérience du marché du travail. La plupart des individus qui ne travaillent pas présentement ont occupé un emploi de façon régulière dans le passé (70 %). Trois sur dix n'ont travaillé qu'à l'occasion (30 %).
- Environ six personnes sur dix parmi celles qui sont présentement sans emploi ont occupé un poste à temps plein (64 %). Environ deux sur dix (18 %) ont comblé des postes saisonniers, alors que 8 % ont occupé des emplois à temps partiel.
- Par ailleurs, selon les données du Service correctionnel du Canada ¹, 9,9 % des délinquants et 17,2 % des délinquantes (sous juridiction fédérale) n'ont pas d'antécédents de travail.
- Chez la clientèle correctionnelle sous juridiction provinciale, les raisons invoquées par les 79 % des personnes contrevenantes qui n'ont pas travaillé de façon continue ² sont les suivantes : 35 % pas d'emploi disponible, 19 % manque d'intérêt, 17 % autres, 16 % problème de santé, 13 % problème avec la justice et 7 % manque de formation.
- À ces données, ajoutons que, chez la clientèle sous juridiction provinciale, le motif du problème expliquant une expérience de travail non continue est évoqué dans 25,4 % des cas à prévalence de troubles mentaux et dans seulement 14 % des cas des autres clientèles. (Tableau 63). 27,6 % des personnes contrevenantes ayant des troubles mentaux invoquent la non-disponibilité des emplois, comparativement à 40,3 % pour l'autre groupe. Au second rang arrive le motif du problème de santé pour la clientèle présentant des troubles mentaux (25,4 % comparativement à 14 % pour l'autre groupe). Enfin, au troisième rang, on invoque le manque d'intérêt. ³

¹ *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Service correctionnel du Canada, 1996, p. 23.

² Site Internet du ministère de la Sécurité publique, 1996.

³ *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale*, ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995, p.26.

Tendances socio-démographiques

- Les personnes judiciairisées interrogées qui sont présentement incarcérées ont moins souvent (77 %) une expérience passée du marché du travail que l'ensemble des personnes interrogées (85 %). Lorsque ces personnes incarcérées ont déjà détenu un emploi, il s'agissait le plus souvent d'un emploi occasionnel (37 %), comparativement à l'ensemble des répondants (30 %).
- Les individus de 40 ans et plus ont presque tous eu un emploi dans le passé (40 à 44 ans : 90 %, 45 ans et plus : 100 %). Pour les personnes de 45 ans et plus, cet emploi était le plus souvent régulier (88 %) ou à temps plein (82%).
- Les personnes qui n'ont pas complété leurs études secondaires (85 %) ont aussi souvent une expérience du marché du travail que celles qui ont étudié plus longtemps (secondaire complété : 86 %).
- Parmi les huit personnes qui disent ne jamais avoir travaillé, une personne évoque un manque de formation, une seconde un manque d'expérience et une troisième un manque d'intérêt pour le travail. Une quatrième personne soulève la rareté des opportunités d'emploi comme la principale raison qui explique son absence du marché du travail.

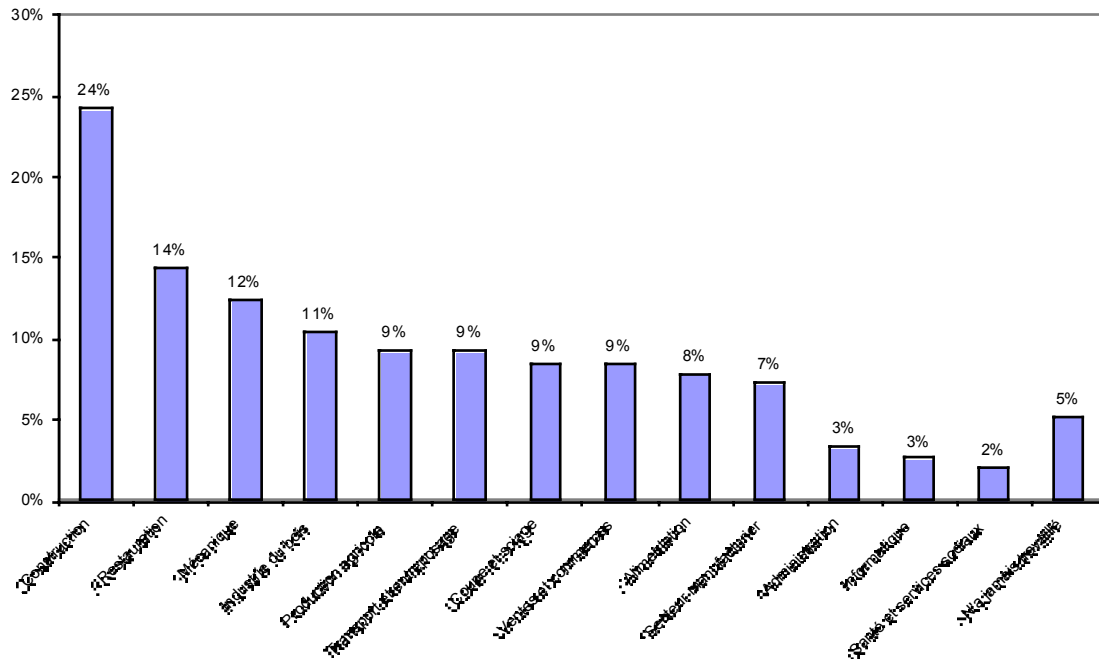
Domaines d'emplois présents et antérieurs

- Environ un répondant sur cinq (24 %) travaille ou a travaillé dans le domaine de la construction. La restauration (14 %), la mécanique (12 %) et l'industrie du bois (11 %) sont ou ont été des secteurs d'emploi pour respectivement environ un répondant sur dix. Notons qu'une faible proportion des personnes ont une expérience des secteurs de l'administration (3 %), de l'informatique (3%) ou de la santé et des services sociaux (2 %).

Le graphique qui suit présente les principaux domaines d'emploi des personnes interrogées.

Figure 13

Quel genre d'emploi occupez-vous ou occupez-vous présentement?



- Les données sont très similaires à celles que l'on retrouve dans la littérature correctionnelle. La clientèle sous juridiction provinciale (et fédérale) travaille habituellement dans des domaines ne demandant pas beaucoup de scolarité, tels que la construction (21,93 %), le travail journalier (17,91 %), la restauration (11,01 %), la mécanique (7,14 %), le transport (5,45 %), la vente et le commerce (4,78 %), etc. ¹ (Tableau 64). 70 % de la clientèle correctionnelle manifestent le besoin d'apprendre un métier. ²

Temps depuis le dernier emploi

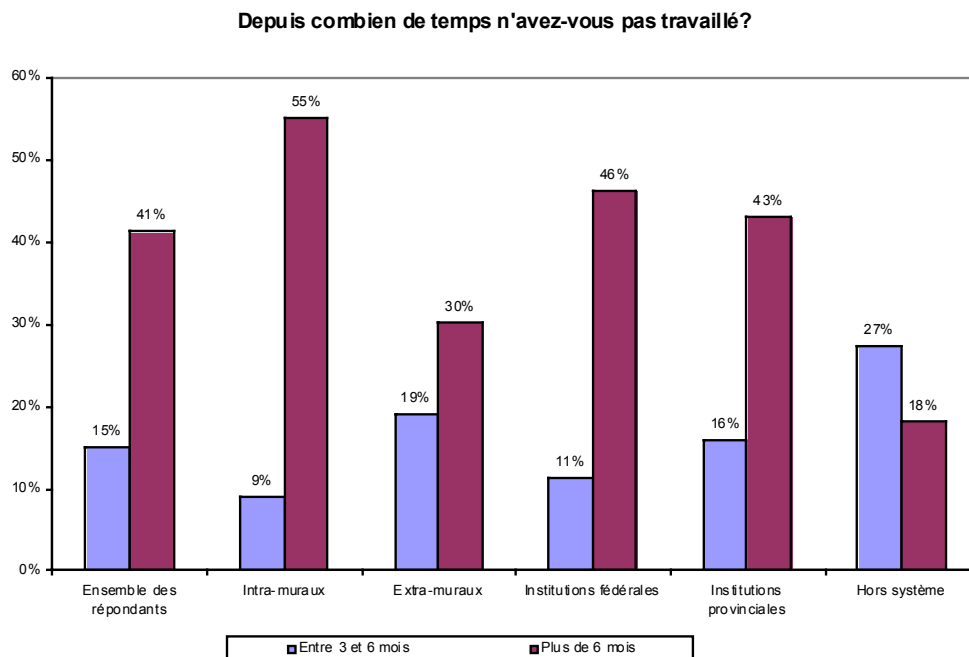
- Parmi l'ensemble des répondants, quatre personnes sur dix ne travaillent pas depuis au moins six mois (41 %). Seulement quinze pour cent (15 %) des individus interrogés sont absents du marché du travail depuis moins de six mois. Rappelons que vingt et un pour cent (21 %) sont actuellement sur le marché du travail.

¹ *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 1993*, ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1994, p. 37.

² *Ibid.*

- Les personnes présentement incarcérées sont plus nombreuses à être absentes du marché du travail depuis plus de six mois (55 %), comparativement aux individus qui ne sont plus sous le coup de la sentence (18 %) ou qui le sont encore mais qui ne sont pas emprisonnées (30 %).

Figure 14



2.3.9 Autres informations sur le travail

- Sept répondants sur dix considèrent qu'ils seraient prêts à intégrer un emploi (70 %). Environ deux sur dix (16 %) ne le sont pas, tandis que 14 % n'offrent pas de réponse.
- Il est important de mentionner que, selon une étude du Service correctionnel du Canada réalisée auprès de 2 738 délinquants et 31 délinquantes ¹, 41,8 % des hommes et 39,3 % des femmes judiciairisés sont insatisfaits de leur spécialisation, métier ou profession. 66,7 % des hommes et 55,2 % des femmes ont des antécédents de travail caractérisés par l'instabilité. 11,1 % des hommes et 7,4 % des femmes ont de la difficulté à satisfaire aux exigences liées à la charge de travail. (Tableau 65)

¹ Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle, Service correctionnel du Canada, vol. 8, no 1, janvier 1996.

-
- Les résultats d'un sondage mené à l'échelle nationale sur les possibilités d'embauche d'ex-détenus dans les secteurs des services et des métiers industriels (SSMI) ¹ amènent comme principale constatation l'importance de relever le degré de scolarité à celui d'une 12^{ème} année au minimum, ou son équivalent. Il ne s'est pas trouvé un seul répondant au sondage voulant embaucher quiconque n'ayant pas terminé au moins une 12^{ème} année de scolarité. Il s'agit donc d'un facteur crucial pour le succès de la réinsertion, une mesure plus importante encore que toute autre formation relative à l'apprentissage de métiers. (Tableaux 66 et 67)

Tendances socio-démographiques

- Il est étonnant de constater que les personnes qui ne sont plus sous le coup de la sentence disent plus souvent ne pas être prêtes à travailler (32 %), comparativement à l'ensemble des répondants (16 %). De plus, celles-ci sont un peu moins nombreuses à désirer recevoir de l'aide pour faciliter leur recherche d'emploi (55 % comparativement à 59 % pour l'ensemble des répondants).
- Les personnes qui ne travaillent pas présentement, que ce soit dans un atelier d'un service correctionnel ou sur le marché du travail, disent aussi plus souvent ne pas être disposées à intégrer un emploi (25 %). Parmi ces personnes, six sur dix sont intéressées à recevoir une aide pour réintégrer le marché du travail (60 %), ce qui est comparable à ce qu'on obtient pour l'ensemble des répondants (59 %).

Raisons de ne pas être disposé à retourner au travail

- Parmi les vingt-quatre personnes qui se disent non-disposées à intégrer un emploi présentement, onze (46 %) font mention de problèmes de santé physique (six personnes) ou mentale (5 personnes). Huit personnes (33 %) suivent actuellement une thérapie, tandis que cinq font état d'un manque de formation ou d'expérience.

¹ Sondage sur la réinsertion au travail. Perceptions des entreprises canadiennes sur l'embauche d'ex-détenus. Version finale, Cross Cultural Consulting & Innovera Integrated Solutions, 2000.

3. RESSOURCES ET SERVICES DESTINÉS À LA CLIENTÈLE JUDICIARISÉE DE LA RÉGION

3.1 RESSOURCES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Dans un contexte de services correctionnels pour adultes au Québec, les législations applicables se partagent la tâche à partir, notamment, de la durée des sentences et de l'endroit de détention ainsi que de la gestion de certaines sentences en milieu ouvert.

La juridiction fédérale s'applique aux personnes condamnées à deux ans d'emprisonnement ou plus. Le Service correctionnel du Canada est responsable de la gestion des sentences purgées dans un pénitencier et de la surveillance des personnes mises en liberté conditionnelle.

La juridiction québécoise s'applique aux personnes prévenues et aux personnes condamnées à moins de deux ans d'emprisonnement qui purgent leur peine dans un établissement de détention provincial (prison). Le Québec a aussi juridiction auprès des personnes contrevenantes soumises à une ordonnance de probation avec surveillance ou assortie de travaux communautaires, ainsi qu'auprès des personnes mises en liberté conditionnelle.

La Commission nationale des libérations conditionnelles (C.N.L.C.) a juridiction en matière de libération conditionnelle sur une personne incarcérée dans un pénitencier.

La Commission québécoise des libérations conditionnelles (C.Q.L.C.) a juridiction, quant à elle, en matière de libération conditionnelle, sur une personne incarcérée dans un établissement de détention provincial. Cependant, on utilise couramment le terme probation pour désigner la libération conditionnelle de juridiction provinciale.

3.1.1 Ressources fédérales

Le Service correctionnel du Canada est l'organisme responsable de l'application de la Loi pour la juridiction fédérale.

Sa mission se lit comme suit :

« Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. »¹

Son mandat est le suivant :

« Dans l'accomplissement de sa mission, le Service correctionnel du Canada, en plus de régir l'ensemble des établissements carcéraux pour les sentences de deux ans et plus, offre des programmes de surveillance communautaire visant à faciliter la réinsertion sociale des libérés conditionnels, soit l'hébergement, l'intégration à l'emploi, les programmes de désintoxication, de développement des habilités cognitives, du contrôle de la violence ainsi que des programmes de traitement des problématiques sexuelles, psychologiques ou psychiatriques. »²

Le Service correctionnel du Canada à Trois-Rivières compte six (6) agents de libération conditionnelle et une (1) agente en employabilité.

3.1.2 Ressources provinciales

Les Services correctionnels du Québec est l'organisme responsable de l'application de la Loi pour la juridiction provinciale.

Sa mission est :

- « D'éclairer les intervenants judiciaires sur tous les aspects devant permettre l'imposition de mesures non sentencielles et sentencielles appropriées.
- D'administrer les décisions du tribunal et les demandes des autres référents judiciaires en favorisant auprès des personnes qui leur sont confiées la prise en charge de leurs responsabilités, et ce dans le respect de leurs droits.
- De favoriser la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

¹ *La mission du Service correctionnel du Canada*, Service correctionnel du Canada, avril 1999, 17 p.

² Comité national mixte de l'Association canadienne des chefs de police et des Services correctionnels fédéraux, *Les services correctionnels pour adultes au Québec : juridictions fédérale et provinciale*, Manuel du Policier, édition 1996, 40 p.

- Ce faisant, de contribuer à une meilleure protection de la société dans une perspective de développement social. »¹

La Direction régionale des Services correctionnels du Québec à Trois-Rivières compte 19 agents de probation.

Le Centre de formation aux entreprises de la Commission scolaire du Chemin du Roy offre des formations à la clientèle des personnes détenues.

3.2 EMPLOI-QUÉBEC

Les personnes judiciairisées adultes peuvent bénéficier, au même titre que n'importe quel citoyen, des services d'Emploi-Québec, mais aucun service spécifique ne leur est destiné. De plus, cette clientèle ne fait pas partie des priorités d'interventions régionales définies dans les orientations du Conseil régional des partenaires du marché du travail 04.

La mission d'Emploi-Québec est :

« de susciter l'emploi de la main-d'œuvre disponible, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre, d'améliorer l'offre de main-d'œuvre et d'influer sur la demande de main-d'œuvre de façon à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail. Emploi-Québec offre ses services en matière d'emploi et de main-d'œuvre aux personnes en emploi et sans emploi ainsi qu'aux entreprises. »

Ainsi, Emploi-Québec vient en aide aux demandeurs d'emploi qui cherchent à intégrer le marché du travail pour la première fois ou à le réintégrer après une absence prolongée. De plus, Emploi-Québec offre différentes aides aux entreprises, peu importe leur secteur d'activité économique.

Concernant les services de base, la priorité d'Emploi-Québec est de permettre aux personnes sans emploi d'intégrer le marché du travail dans un emploi durable. À cette fin, Emploi-Québec a mis en place une gamme de services qui leur permettent de mieux préciser leurs objectifs professionnels et de mener une recherche d'emploi plus efficace. L'accueil, l'information sur le marché du travail et les services de placement sont les services de base offerts à tous.

Par ailleurs, certaines personnes éprouvent beaucoup de difficulté à s'intégrer au marché du travail. En tenant compte de leurs besoins et dans les limites des ressources disponibles, Emploi-Québec leur offre des services spécialisés,

¹ Comité national mixte de l'Association canadienne des chefs de police et des Services correctionnels fédéraux, *Les services correctionnels pour adultes au Québec : juridictions fédérale et provinciale*, Manuel du Policier, Édition 1996, 40 p.

notamment d'orientation, des activités favorisant le développement des compétences et une aide personnalisée pour la recherche d'emploi. Quant aux personnes dont le problème d'emploi est directement relié à un manque de formation et à celles qui souhaitent travailler à leur compte, elles peuvent avoir accès à de la formation qui leur permette de se recycler, d'accroître leurs compétences ou encore de s'adapter aux nouvelles technologies.

Pour compléter son offre de services spécialisés, Emploi-Québec fait appel à de nombreux organismes, entreprises et spécialistes qui reçoivent son soutien financier. Il s'agit, entre autres, de clubs de recherche d'emploi, d'entreprises d'insertion, de services externes de main-d'œuvre.

L'une des priorités d'intervention régionale est d'aider les chercheurs d'emploi à se préparer pour répondre au besoin du marché du travail. Les clientèles visées sont les personnes sans emploi qui n'ont pas de formation professionnelle ou technique ou qui n'ont pas de formation générale équivalent à un secondaire V, particulièrement :

- « Les jeunes de moins de 25 ans ;
- Les femmes de tous les âges, dont les monoparentales ;
- Les personnes handicapées aptes au travail. »^{1 2}

Il existe en Mauricie huit (8) centres locaux d'emploi (CLE) :

- CLE de Trois-Rivières
- CLE de Cap-de-la-Madeleine
- CLE de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
- CLE de Shawinigan
- CLE de Grand-Mère
- CLE de Sainte-Thècle
- CLE de Louiseville
- CLE de La Tuque

3.3 MILIEU DE L'ÉDUCATION

Les services généraux du milieu de l'éducation sont également offerts pour la clientèle judiciairisée. Ainsi, cette clientèle peut bénéficier des services de l'Éducation des adultes des commissions scolaires, des cours de niveau collégial ou universitaire, ou de toute autre formation privée ou communautaire qui pourrait leur convenir.

¹ Emploi-Québec Mauricie, Direction partenariat et planification, *Plan d'action régional 2000-2001*, janvier 2000, 83 p.

Le milieu communautaire n'offre aucun service spécifique de formation aux personnes judiciarisées.

Les commissions scolaires se sont déclarées incapables de comptabiliser le nombre de personnes judiciarisées auxquelles elles offrent des services. Elles ne possèdent pas de données spécifiques à cette clientèle, et toutes, à l'exception de la Commission scolaire du Chemin du Roy, n'offrent aucun service spécifique.

Les cours spécifiquement destinés aux personnes judiciarisées varient selon la demande. À titre indicatif, pour l'année 1999-2000, les cours suivants ont été offerts : horticulture, menuiserie, alphabétisation, anglais, éducation sexuelle, toxicomanie, bilan et choix de carrière, sexologie, gestion du stress, profil personnalité, etc.

3.4 RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ

Aucun service spécifique aux personnes judiciarisées n'est offert par la Régie régionale de la santé. Cependant, tous les services connexes aux problématiques des personnes judiciarisées sont accessibles comme à tout autre segment de la population. Nous faisons référence ici aux services tels que toxicomanie, désintoxication, santé mentale, maladies transmises sexuellement et autres problématiques pouvant toucher de près ou de loin la clientèle qui nous occupe.

Les services touchant plus particulièrement les personnes judiciarisées seront traités dans le chapitre 3.5 qui suit.

3.5 ORGANISMES SOCIO-COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de l'identification des ressources et des services destinés à la clientèle judiciarisée adulte de la région de la Mauricie, nous allons présenter dans ce chapitre les organismes socio-communautaires intervenants ou susceptibles d'intervenir auprès de cette clientèle.

Ainsi, nous exposons, sous forme de tableaux, les services offerts en général et une description de la clientèle des organismes. Nous poursuivons ensuite avec les services liés à l'emploi, les territoires desservis et les ressources humaines des organismes.

Comme nous l'indiquent les données du Tableau 1 précédent, un bon nombre d'organismes offrent des activités dans le secteur communautaire, comme les banques alimentaires, les repas populaires, l'hébergement, les vêtements et les meubles. Les services offerts sont également concentrés sur la réinsertion sociale en général, avec des programmes de bénévolat, des cours en alphabétisation et sur la connaissance de soi.

On remarquera que quatre (4) organismes offrent des services de désintoxication en toxicomanie et alcoolisme, incluant souvent un suivi et de l'accompagnement.

3.4.2 Clientèle judiciairisée

Il est à noter que ces données restent une estimation de la part des organismes recevant de la clientèle judiciairisée.

- 1 à 10 % 6 organismes
- 10 à 30 % 4 organismes
- 50 à 80 % 2 organismes
- 90 à 100 % 4 organismes
- Non quantifiable 3 organismes

Dans le Tableau 2 qui suit, nous présentons les types de clientèles que reçoivent les organismes intervenants dans la région de la Mauricie. La clientèle judiciairisée se compte parmi ce descriptif. On notera que seulement certains organismes ont pu décrire le type de clientèle reçue.

Tableau 69
Identification de la clientèle des organismes intervenant ayant des personnes judiciairisées parmi leur clientèle

| Identification de la clientèle des organismes intervenants | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| Prestataire d'assurance-emploi | ✓ | | ✓ | | | | | | | | ✓ | |
| Prestataire d'assistance-emploi | ✓ | | ✓ | | | | | | | ✓ | | |
| Sans revenus | ✓ | | | | | | | | | | ✓ | |
| Victimes d'une lésion de droits | | ✓ | | | | | | | | | | |
| Victimes de discrimination ou exploitation | | ✓ | | | | | | | | | | |
| Judiciairisés sous-engagements (service correctionnel, attente de sentence, en sursis...) | | | | ✓ | ✓ | | | | | | | |
| Enfants (0-18) | | | | | | | | | | ✓ | | |
| Adultes (H-F) vivant un problème spécifique | | | ✓ | | ✓ | | ✓ | ✓ | | | | |
| Personnes sans emploi | | | | | | ✓ | | | | | | |
| Jeunes mères monoparentales | | | | | | | | | | ✓ | | |
| Personnes peu scolarisées | | | | | | ✓ | | | | | ✓ | |
| Petits salariés | | | | | | | | | | | ✓ | |
| Volontaires provenant de tout milieu ayant un problème de toxicomanie | | | | ✓ | | | | | | | | |
| Toxicomanes repris de justice | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ |
| Toxicomanes violents/déficience affective | | | | | | | | | ✓ | | | ✓ |
| Toxicomanes en mauvaise santé mentale | | | | | | | | | ✓ | | | |
| Alcooliques | | | | | | | | | | | | ✓ |
| Personnes pharmaco-dépendants | | | | | | | | | | | | ✓ |
| Délinquants sexuels | | | | | ✓ | | | | | | | |
| Personnes ex-psychiatisées | | | | | | | | | | ✓ | | |
| Personnes handicapées | | | | | | | | | | | ✓ | |

Pour ces organismes qui ont pu décrire le type de clientèle reçue au cours de l'année, on remarquera que plusieurs reçoivent une clientèle hétérogène constituée d'hommes et de femmes adultes ayant un problème spécifique. Certains organismes ont une clientèle à faible revenu : des prestataires de l'assurance-emploi, de l'assistance-emploi ou sans revenu.

Certains organismes spécifient leur clientèle judiciairisée qui est encore sous engagement ou ayant des problèmes de toxicomanie ou d'alcoolisme. Pour les autres intervenants, ils ont chacun leur clientèle particulière.

3.4.3 Services liés à l'emploi offerts par les organismes ayant des personnes judiciairisées parmi leur clientèle

Tableau 70
Les services liés à l'emploi

| <i>Les services liés à l'emploi:</i> | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | Total/7 |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---------|
| Connaissance du marché du travail (exploration) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | 6 |
| Identification des compétences et des capacités | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | 5 |
| Orientation professionnelle/test d'aptitude | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | 5 |
| Connaissance sur les réalités des relations du marché du travail/visite des entreprises | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | 5 |
| Préparation du C.V | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | 5 |
| Service de recherche d'emploi | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | 5 |
| Service de placement | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | 5 |
| Conseiller en intégration et suivi | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | 5 |
| Orientaion pour un retour aux études | ✓ | ✓ | | ✓ | | ✓ | ✓ | 5 |
| Formation en outils techniques de recherche en emploi (formation de base pour une recherche sur Internet | | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | 5 |
| Formation sur l'apparence et le comportement en milieu de travail | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | 4 |
| Préparation d'entrevues pour personnes judiciairisées | | | ✓ | | | | ✓ | 2 |
| Ateliers de connaissance sur soi | | | | | | ✓ | ✓ | 2 |
| Stage en milieu de travail | | | | | | | ✓ | 1 |
| Accompagnement concrèt au travail | | ✓ | | | | | | 1 |
| Élaboration d'une liste d'employeurs | | ✓ | | | | | | 1 |
| Offre d'emploi bénévol | | | | | ✓ | | | 1 |
| Service d'intégration au travail en santé mentale | | | | | ✓ | | | 1 |

La majorité des organismes offrant des services liés à l'emploi font avec leur clientèle une exploration des réalités du marché du travail et toutes les variantes permettant de les orienter et les guider selon leurs capacités et leurs compétences. Certains organismes offrent un encadrement et un suivi, tout en travaillant sur le comportement et le relationnel en milieu de travail. On remarquera que quelques-uns offrent une spécificité particulière selon le besoin de la clientèle, comme en santé mentale, ou en emploi bénévol pour acquérir de l'expérience dans le milieu communautaire.

3.4.4 Organismes de référence ayant des rapports de communication avec les intervenants offrant un service lié à l'emploi

Tableau 71
Les organismes de référence

| <i>Les organismes référants ou ayant des rapports de communication avec les intervenants:</i> | R2 | R8 | R10 | R11 | R22 | R23 | Total |
|---|----|----|-----|-----|-----|-----|-------|
| Les services correctionnels du Canada | | ✓ | ✓ | | | ✓ | 3 |
| Les services correctionnels du Québec | | ✓ | | | ✓ | ✓ | 3 |
| Les agents de probation | | ✓ | | ✓ | | ✓ | 3 |
| Maisons de thérapie | ✓ | | | ✓ | | ✓ | 3 |
| CLE | | ✓ | ✓ | ✓ | | | 3 |
| Auto-recrutement | | | | ✓ | ✓ | ✓ | 3 |
| Centre de détention de Trois-Rivières | | ✓ | | | | ✓ | 2 |
| Les agents de libération | | ✓ | | | | | 1 |

Les organismes de référence sont pour la plupart des organismes institutionnels, auxquels s'ajoutent les maisons de thérapie et les centres locaux d'emploi (CLE).

On remarquera que certains organismes affirment faire leur propre recrutement de leur clientèle.

Tous les répondants affirment avoir des relations de communication et d'échanges d'information avec les organismes de référence afin de mieux cerner les besoins de l'individu et de faire un suivi plus adéquat pour sa démarche en employabilité.

3.4.5 Territoire de rayonnement des organismes offrant un service lié à l'emploi

Tableau 72
Territoire de rayonnement desservi par les organismes

| Territoire desservi par les organismes offrant un service lié à l'emploi | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | Total |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|-------|
| MRC de Francheville | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | 5 |
| MRC Centre-de-la-Mauricie | | | | | | | ✓ | ✓ | 2 |
| Province du Québec | | ✓ | | | | ✓ | | | 2 |

Le territoire de rayonnement desservi par les organismes offrant un service lié à l'emploi se partage en trois groupes : 5 organismes reçoivent leur clientèle essentiellement de la MRC Francheville, 2 organismes ont une clientèle qui provient de la MRC Centre-de-la-Mauricie et 2 organismes reçoivent leur clientèle de l'ensemble de la province du Québec.

3.4.6 Ressources humaines des organismes offrant un service lié à l'emploi

Tableau 73
Les ressources humaines des organismes

| Les ressources humaines | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | Total |
|--------------------------------------|----|----|----|---|-----|---|----|----|-------|
| Le nombre de bénévoles | 0 | 6 | 40 | 5 | 125 | 0 | 25 | 20 | 221 |
| Le nombre de salariés | 25 | 16 | 8 | 5 | 16 | 6 | 7 | 5 | 88 |
| <i>Les professionnels:</i> | | | | | | | | | |
| Conseillers en emploi | | 5 | 2 | 4 | | | 4 | 2 | 17 |
| Agent d'aide | 13 | | | | | | | | 13 |
| Agent de développement/communication | | | | | | 6 | 1 | 1 | 8 |
| Intervenants professionnels | 4 | | | | | | | | 4 |
| Éducateurs | | 3 | | | | | | | 3 |
| Conseillers aux entreprises | | | 2 | | | | | | 2 |
| Agent de formation pour l'emploi | | | | | nq | | | | |

nq : non quantifiable

Il faudra noter, au sujet des données du Tableau 6 qui précède, qu'il y a des organismes comme le CLE ou des clubs de recherche d'emploi qui offrent des services en emploi, mais non spécifiques à la clientèle judiciairisée. Aussi, concernant les 17 conseillers relevés en emploi, il arrive que les organismes réfèrent leur clientèle judiciairisée aux intervenants spécialisés lorsqu'ils ne peuvent répondre à leur problématique.

On peut estimer à environ 120 par année le nombre de personnes judiciairisées qui reçoivent des services d'emploi des organismes du milieu. On peut aussi estimer à environ trois personnes à temps complet le nombre de conseillers en emploi qui rendent des services à cette clientèle. Remarquons toutefois qu'aucun organisme ou conseiller en emploi n'offre des services exclusivement à la clientèle judiciairisée.

4. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RÉGION ET POINT DE VUE DES EMPLOYEURS

4.1 SECTEURS D'EMPLOI

En ce qui concerne la Mauricie, nous constatons que les secteurs de la fabrication, du commerce ainsi que des soins de santé et l'assistance sociale occupent une place fort importante dans l'économie de la région. La province suit cette même tendance. (Tableaux 74 et 75) Examinons les informations provenant d'Emploi-Québec :

- Comparativement au Québec, la Mauricie est davantage présente dans le secteur primaire (4,3 % de l'emploi régional). Les activités primaires sont concentrées dans trois MRC, soit Maskinongé (agriculture), Haut-Saint-Maurice et Mékinac (forêt).
- On note un recul de l'emploi dans les industries primaires pour les trois premiers trimestres de 1999 par rapport à la même période en 1998. Les prévisions, pour la période 1998-2001, indiquent une baisse de l'emploi et plus particulièrement dans le secteur de l'agriculture. Quant au secteur de la forêt, l'emploi devrait se stabiliser en 2001.
- La main-d'œuvre du secteur primaire occupe, pour la forte majorité, des emplois saisonniers pour lesquels les compétences ont évolué, de sorte que le niveau de formation exigé a augmenté.
- La Mauricie repose davantage que le Québec sur des activités secondaires¹, notamment sur des activités manufacturières. En 1998, la Mauricie comptait 27 400 personnes occupées dans le secteur secondaire, soit 25,2 % de l'emploi total, dont 82,2 % dans le secteur manufacturier.

Selon le bilan 1999 d'Emploi-Québec Mauricie² (Tableaux 76, 77, 78 et 79) :

- Il y a eu 109 700 personnes occupées en 1999, ce qui représente une hausse de 1,3 % par rapport à 1998. Il y a une hausse de 6,4 % du nombre de femmes occupées et une baisse de 2,5 % du nombre d'hommes occupés.
- La moitié des nouveaux emplois signalés en 1999 sont à temps plein, soit 700 sur 1 400.

¹ Activités secondaires : activités de la construction plus activités manufacturières.

² Bilan 1999. L'emploi en 1999, Emploi-Québec Mauricie.

- Le nombre de personnes au chômage a chuté de 9,1 % au Québec de 1998 à 1999 par rapport à 5,3 % en Mauricie.
- La totalité des nouveaux postes de travail signalés en Mauricie depuis 1998 est attribuée à la main-d'œuvre féminine.

4.2 EXIGENCES DU MARCHÉ DU TRAVAIL (Tableaux 80 et 81)

Comme on le verra dans la section suivante, les employeurs estiment en général que les personnes devraient avoir terminé leurs études secondaires pour pouvoir accéder au marché du travail.

Les résultats d'un sondage mené à l'échelle nationale sur les possibilités d'embauche d'ex-détenus, notamment pour le secteur des services et des métiers industriels (SSMI) ¹ soulèvent l'importance de relever le degré de scolarité à celui d'une 12^{ème} année au minimum, ou son équivalent. En effet, aucun répondant au sondage ne s'est dit prêt à embaucher quiconque n'ayant pas terminé au moins une 12^{ème} année de scolarité.

Parmi les recommandations formulées au terme de ce sondage, il nous semble utile de souligner les suivantes :

- Priorité au relèvement du niveau d'instruction des délinquants jusqu'à la 12^{ème} année ou à son équivalent, au minimum.
- Explorer l'utilisation des nouvelles technologies et d'autres stratégies d'apprentissage non-traditionnelles pour les programmes d'éducation et d'accroissement des compétences.
- Élaborer un programme de sensibilisation sur un thème similaire à *la responsabilité de la collectivité concernant la réinsertion des ex-détenus – une société plus sécuritaire*.
- Le Service correctionnel du Canada doit s'engager dans un partenariat avec des spécialistes en gestion de la diversité et d'autres intervenants clés afin de mettre au point diverses initiatives stratégiques qui rendraient l'embauche d'ex-détenus plus attrayante pour les employeurs. En outre, ces initiatives doivent être prises dans un esprit de collaboration et comprendre notamment les éléments suivants :

¹ Sondage sur la réinsertion au travail. Perceptions des entreprises canadiennes sur l'embauche d'ex-détenus. Version finale, Cross Cultural Consulting & Innovera Integrated Solutions, 2000.

-
- Un programme de type coop / apprentissage centré sur la formation en établissement carcéral et sur l'expérience de travail post-carcérale, dans des domaines où il y a pénurie de main-d'œuvre qualifiée ;
 - Un programme d'aide au placement à l'emploi qui pourrait comprendre des mesures d'incitation financière pour les employeurs qui font de l'embauche ;
 - Une campagne pour identifier les décideurs du secteur industriel capables de promouvoir la cause de la réhabilitation et de l'embauche d'ex-détenus et travailler avec eux.

Même si ces recommandations s'adressent au Service correctionnel du Canada, il est, à notre avis, utile de les examiner à la lumière de ce que nous a révélé notre enquête dans la région de la Mauricie. Elles rejoignent certaines des préoccupations majeures exprimées tant par la clientèle que par les intervenants et les employeurs de la région.

4.3 EMPLOIS DE L'AVENIR

Selon le *Plan d'action régional 2000-2001* d'Emploi-Québec Mauricie (Tableaux 82 et 83) :

- Les prévisions, pour la période 1998-2001, sont à l'effet que le secteur secondaire et manufacturier devraient respectivement connaître une augmentation de l'emploi de l'ordre de 5,8 % et 10,6 %.
- Les secteurs en croissance sont : l'habillement, le bois, le meuble, les produits métalliques, le matériel de transport, les produits électriques, la machinerie et les aliments et boissons. Des besoins de main-d'œuvre sont à prévoir dans des occupations semi-spécialisées, dont certaines seront en difficulté de recrutement. À titre d'exemple, signalons les opérateurs de machines dans le traitement des métaux, les peintres et enduiseurs dans la fabrication, les monteurs et contrôleurs de matériel mécanique et les contremaîtres en mécanique. La majorité des entreprises exigent une formation secondaire complétée (générale ou professionnelle).
- Pour certains secteurs d'activité économique, plus particulièrement l'industrie du papier et des produits connexes, un besoin important de remplacement de la main-d'œuvre est à prévoir. Les MRC Francheville, Centre-de-la-Mauricie et Haut-Saint-Maurice sont ici ciblées. Une main-d'œuvre qualifiée sera donc en demande. (Tableau des occupations 82)

Toujours selon le *Plan d'action régional 2000-2001* d'Emploi-Québec Mauricie, voici les priorités d'intervention régionale :

- Aider les chercheurs d'emploi à se préparer pour répondre aux besoins du marché du travail ;
- Aider les chercheurs d'emploi à intégrer à court terme le marché du travail ;
- Aider les entreprises à maintenir et à accroître leur niveau d'emploi.

4.4 IMPACT DU CASIER JUDICIAIRE SUR L'EMPLOYABILITÉ : LE POINT DE VUE DES EMPLOYEURS

L'appel d'offres pour cette étude justifie que la présente section traite de « l'impact du casier judiciaire face au marché du travail de la région ». Les informations présentées ici proviennent d'un questionnaire administré à un échantillon représentatif d'employeurs de la région. L'appel d'offres précise que « le questionnaire devra, entre autres, vérifier l'ouverture des employeurs face à la demande des personnes judiciairisées adultes et identifier les besoins des employeurs en relation avec le maintien en emploi des personnes judiciairisées adultes. De plus, les résultats devront couvrir les secteurs primaires, secondaires et tertiaires. »

4.4.1 Impact du casier judiciaire sur l'emploi et ouverture des employeurs

- *Les entreprises sont généralement réticentes à embaucher des personnes ayant un casier judiciaire.*

C'est l'avis de la grande majorité des employeurs interrogés (72 %). Les principales raisons données sont les suivantes : peu confiance en ces personnes, crainte de la récidive, peur que la clientèle soit mal protégée (55 %).

Le risque que représentent les personnes judiciairisées pour l'entreprise et sa clientèle semble donc un facteur important de l'attitude réticente des employeurs. Les autres facteurs mentionnés sont la *peur du rejet par les autres employés* et le *manque de ressources pour l'encadrement des personnes ayant un casier judiciaire*. On a aussi souligné la perception selon laquelle ces personnes sont plus instables.

Cela se reflète dans le sondage : seulement 28 % des répondants affirment avoir déjà embauché des personnes judiciairisées. Soulignons toutefois que seulement 18 % des répondants affirment s'être

consciemment abstenus d'embaucher des personnes ayant un casier judiciaire.

- *Avoir une formation adéquate est un facteur important d'embauche en ce qui concerne les personnes judiciairisées.*

La grande majorité des *répondants qui n'ont aucune expérience d'emploi* avec les personnes ayant un passé judiciaire envisageraient éventuellement d'embaucher de tels candidats s'ils avaient une formation adéquate (74 %).

Soulignons que près de 50 % des personnes judiciairisées n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires.

- *Les employeurs affirment être ouverts à l'embauche de personnes ayant un casier judiciaire.*

La grande majorité des répondants (81 %) ont soit déjà eu à leur emploi des personnes judiciairisées ou envisageraient l'embauche d'une telle personne si elle avait la formation nécessaire.

- *Pour une majorité d'employeurs, le type de délit est déterminant lors de l'embauche.*

Près de la moitié des répondants (46 %) estiment que certains délits ont un impact négatif sur l'attitude des employeurs. Les délits suivants devraient entraîner l'exclusion automatique, selon certains répondants : le vol d'argent (31 %), le vol d'objets (15 %), l'agression sexuelle (12 %) et le meurtre (9 %).

Soulignons aussi que les répondants œuvrant au sein d'entreprises *qui ont embauché des personnes judiciairisées dans le passé* sont plus nombreux (66 %) que l'ensemble à considérer que la nature des délits commis puisse entraîner l'exclusion automatique de certains candidats autrement compétents. Notamment, huit sur dix de ces répondants estiment que les candidats ayant fait des vols d'argent doivent être exclus automatiquement.

- *Pourtant, plusieurs employeurs ne savent pas quels délits ont été commis par leurs employés ayant un casier judiciaire.*

En effet, près de 50 % des entreprises ayant déjà embauché des personnes judiciairisées affirment ne pas connaître les délits commis par ces personnes.

Les principaux délits connus sont : le vol d'objets, les voies de faits et la conduite en état d'ébriété.

- *Il n'y a pas d'opinion particulière sur les employés ayant un casier judiciaire.*

Le plus souvent, les entreprises qui ont embauché des personnes judiciairisées disent n'avoir aucune opinion en particulier concernant ces travailleurs (65 %). Un faible nombre (13 %) en ont une opinion nettement positive, tandis qu'un plus petit nombre en ont été déçus (6 %).

- *Une majorité d'employeurs estiment que les personnes judiciairisées sont bien préparées à intégrer le marché du travail, mais le tiers d'entre eux pensent le contraire.*

Près de la moitié de ces entreprises estiment que les personnes judiciairisées sont en général bien préparées à intégrer le marché du travail (44 %). Le tiers sont d'avis contraire (34 %).

4.4.2 Besoins des employeurs : embauche et maintien en emploi des personnes judiciairisées

- *Moyenne de la durée du maintien en emploi des personnes judiciairisées : un an et demi.*

Près du tiers des employeurs ayant déjà eu des personnes judiciairisées à leur emploi affirment que celles qui ont quitté l'entreprise l'ont fait volontairement. Le quart de ces répondants affirment qu'elles ont été congédiées à la suite de problèmes vécus dans le milieu de travail : difficulté avec l'autorité, besoin excessif d'encadrement, délits au travail.

Parmi les entreprises de grande taille (50 employés ou plus), trois sur quatre comptent encore des individus judiciairisés embauchés comme

employé. Par ailleurs, seulement une entreprise de petite taille sur quatre (26 %) a conservé ces employés.

Les entreprises du secteur tertiaire (44 %) sont un peu plus nombreuses que l'ensemble à compter encore ces employés parmi leurs effectifs. Les entreprises du secteur primaire le sont un peu moins (25 %).

La présence d'un syndicat ou l'âge de l'entreprise ne sont pas des facteurs déterminants de la rétention d'emploi par les personnes judiciairisées.

- *Une étape cruciale : les trois premiers mois.*

Lors des trois premiers mois suivant l'embauche, le sentiment de rejet et l'intolérance face à l'autorité sont les deux principales difficultés rencontrées par ces nouveaux travailleurs. Les employeurs notent aussi que la nécessité d'encadrer ces personnes, leur manque de souplesse et de stabilité ainsi que leur tendance à récidiver rendent leur intégration permanente plus difficile.

- *Très peu d'employeurs ont reçu de l'aide d'un organisme externe pour l'embauche de personnes judiciairisées.*

Seulement un très petit nombre d'entreprises (2 %) ont bénéficié d'une aide d'un service externe lors de l'embauche d'une personne judiciairisée.

- *Pourtant, près de la moitié des entreprises estiment qu'une telle aide les inciterait à embaucher davantage de personnes judiciairisées.*

Près de la moitié des personnes sondées estiment qu'une aide d'un organisme externe pour l'embauche et le suivi en emploi des personnes judiciairisées les inciterait à les engager davantage (44 %) ; environ la moitié considèrent que cette aide n'aurait aucun effet (39 %) ou en sont incertaines (15 %).

- *Les améliorations suggérées par les entreprises : une aide externe pour l'encadrement, la motivation et la responsabilisation des personnes judiciairisées.*

Lorsque l'on demande aux répondants ayant une expérience d'embauche de personnes judiciairisées de suggérer des améliorations, environ le tiers

(31 %) proposent qu'une aide soit apportée aux individus pour les encadrer, les motiver ou les responsabiliser.

Environ trois entreprises sur dix (31 %) suggèrent qu'une aide thérapeutique soit accordée aux candidats, notamment pour les aider à accepter l'autorité, les encadrer, les motiver et les responsabiliser (16 %) ainsi que pour les aider au niveau des relations interpersonnelles (6 %).

- *La formation des personnes judiciairisées est identifiée comme un point d'amélioration important.*

La moitié des entreprises ayant une expérience d'embauche de personnes judiciairisées suggèrent que la formation des candidats soit améliorée. Notamment, le quart (25 %) de ces répondants considèrent qu'une formation d'études secondaires complète est essentielle. Treize pour cent (13 %) souhaiteraient que ces candidats aient suivi un cours de métier spécialisé, alors que 3 % aimeraient qu'ils sachent travailler avec les ordinateurs.

- *Plusieurs employeurs estiment que la mise sur pied d'un service d'aide à l'embauche et au maintien en emploi des personnes judiciairisées est nécessaire.*

Un peu plus du tiers des répondants (38 %) suggèrent spontanément la mise sur pied d'un service pour aider l'intégration des personnes judiciairisées au marché du travail.

Les employeurs estiment qu'il faut d'abord intervenir rapidement lorsqu'un problème survient (41 %) et faire une analyse juste de la situation (16 %) si l'on veut aider les personnes judiciairisées à demeurer en emploi. Ils proposent qu'un service conseil soit disponible au candidat afin de l'aider à comprendre ce qui se passe (22 %) et à éviter un échec (16 %). Certains employeurs proposent que des fonds leur soient disponibles afin de les aider à garder une personne judiciairisée en emploi (6 %). Trois pour cent (3 %) suggèrent de sensibiliser davantage les employeurs.

Soulignons aussi que, parmi les entreprises qui n'envisageraient pas d'employer un candidat ayant commis un délit, même s'il est compétent, environ quatre sur dix (41 %) considèrent que rien ne pourrait les convaincre de changer d'avis. Toutefois quatre sur dix accepteraient de réviser leur position dans les cas où le candidat fait l'objet d'une référence d'une personne qu'ils connaissent (36 %) ou d'un service spécialisé (5 %).

Environ une entreprise sur dix se laisserait convaincre si elle avait l'assurance d'un suivi d'emploi (5 %).

4.4.3 Besoins des employeurs selon le secteur d'activité économique et autres variables

Malgré certaines nuances rapportées plus haut, le secteur d'activité des entreprises, leur localisation, leur taille ainsi que le fait d'être syndiqué ou non ont généralement peu d'influence sur les résultats.

Cependant, les entreprises de plus grande taille (50 employés et plus) ont embauché, en moyenne, un plus grand nombre de personnes judiciairisées. De plus, ces personnes se trouvent le plus souvent à l'emploi de ces entreprises.

Par ailleurs, les employeurs du secteur **primaire** sont plus nombreux à avoir déjà embauché une personne judiciairisée (ces emplois furent toutefois le plus souvent de courte durée). Pourtant, les répondants œuvrant dans des entreprises du secteur primaire sont plus nombreux que l'ensemble à exprimer des craintes relativement à l'embauche de personnes ayant un casier judiciaire.

4.5 MARCHÉ DU TRAVAIL ET EMPLOI DES PERSONNES JUDICIARISÉES : FAITS SAILLANTS

L'appel d'offres pour ce mandat a demandé qu'une section du rapport présente « les faits saillants en regard du marché du travail de la région de la Mauricie, en relation avec l'analyse des questionnaires se rapportant à l'impact du casier judiciaire (incluant l'aspect du maintien en emploi) ».

N'ayant pas encore examiné les résultats du questionnaire destiné aux personnes judiciairisées, nous nous limiterons ici à quelques remarques sur les informations présentées dans les sections précédentes du présent chapitre.

La question de la *formation de base* et la nécessité d'acquérir une *expérience pertinente* sont sans doute les faits les plus significatifs à mettre en lumière. En effet, comme nous l'avons rapporté plus haut, dans le secteur des services et des métiers industriels (SSMI) 100 % des répondants à un sondage sur les exigences d'embauche de ce secteur estiment qu'il faut au moins un diplôme d'études secondaires pour y être embauché et 91 % des répondants estiment qu'il faut en plus une expérience pertinente.

De plus, comme nous l'avons vu précédemment, les employeurs de la région de la Mauricie estiment que la formation est un facteur essentiel dans leur décision d'embaucher ou non une personne judiciairisée.

Ces facteurs sont à mettre en relation avec les principales constatations issues de notre enquête auprès des employeurs de la région :

- Les employeurs qui ont répondu à notre questionnaire estiment que les entreprises sont généralement réticentes à embaucher des personnes ayant un casier judiciaire.
- Toutefois, les employeurs qui ont répondu à notre questionnaire affirment qu'ils sont, eux, ouverts à l'embauche de personnes ayant un casier judiciaire.
- Avoir une formation adéquate est un facteur important d'embauche selon les employeurs interrogés.
- Pour une majorité d'employeurs, le type de délit est déterminant lors de l'embauche.
- Pourtant, plusieurs employeurs ne savent pas quels délits ont été commis par leurs employés ayant un casier judiciaire.
- Les répondants affirment ne pas avoir d'opinion particulière sur les employés ayant un casier judiciaire.
- Une majorité d'employeurs estiment que les personnes judiciairisées sont bien préparées à intégrer le marché du travail, mais le tiers d'entre eux pensent le contraire.
- La moyenne de la durée du maintien en emploi des personnes judiciairisées dans les entreprises sondées qui affirment avoir déjà embauché de telles personnes est un an et demi.
- Les trois premiers mois sont une étape cruciale de l'intégration en emploi.
- Très peu d'employeurs ont eu de l'aide d'un organisme externe pour l'embauche de personnes judiciairisées.
- Pourtant, près de la moitié des entreprises estiment qu'une telle aide les inciterait à embaucher davantage de personnes judiciairisées.

-
- Les principales améliorations suggérées par les entreprises sont une aide externe pour l'encadrement, la motivation, la responsabilisation ainsi que la formation des personnes judiciairisées.
 - Plusieurs employeurs estiment que la mise sur pied d'un service d'aide à l'embauche et au maintien en emploi des personnes judiciairisées est nécessaire.

5. PROBLÉMATIQUE DE L'INSERTION EN EMPLOI DES PERSONNES JUDICIARISÉES EN MAURICIE : PRÉPARATION, INSERTION ET MAINTIEN EN EMPLOI

Nous présentons dans ce chapitre les résultats de nos enquêtes par questionnaire auprès des personnes judiciairisées et auprès des intervenants de la région.

5.1 CLIENTÈLE JUDICIARISÉE ADULTE : BESOINS ET CONTRAINTES

Rappelons que nous avons présenté au chapitre 2 les données descriptives (socio-démographiques, etc.) sur la population judiciairisée de la Mauricie. Nous présentons ici le point de vue des personnes judiciairisées interrogées sur leurs besoins en termes de services d'emploi.

Les thèmes abordés sont :

- L'orientation et la reconnaissance des compétences ;
- Le développement de l'employabilité ;
- L'insertion en emploi.

Les faits saillants des réponses au questionnaire sont les suivants :

- Les taux de satisfaction en regard des services d'emploi reçus sont faibles (autour de 50 % et moins).
- Les besoins exprimés concernent surtout les informations concrètes sur le marché du travail et ses exigences, ainsi que la façon de se présenter aux employeurs pour faire valoir ses compétences (notamment en ce qui regarde le fait de divulguer ou non son casier judiciaire).
- Une approche plus pratique de la formation : les stages.
- L'accès à une banque d'employeurs sensibilisés.
- Des contacts plus personnalisés avec les conseillers en emploi et moins de délais.

5.1.1 Orientation, conseils et reconnaissance des compétences

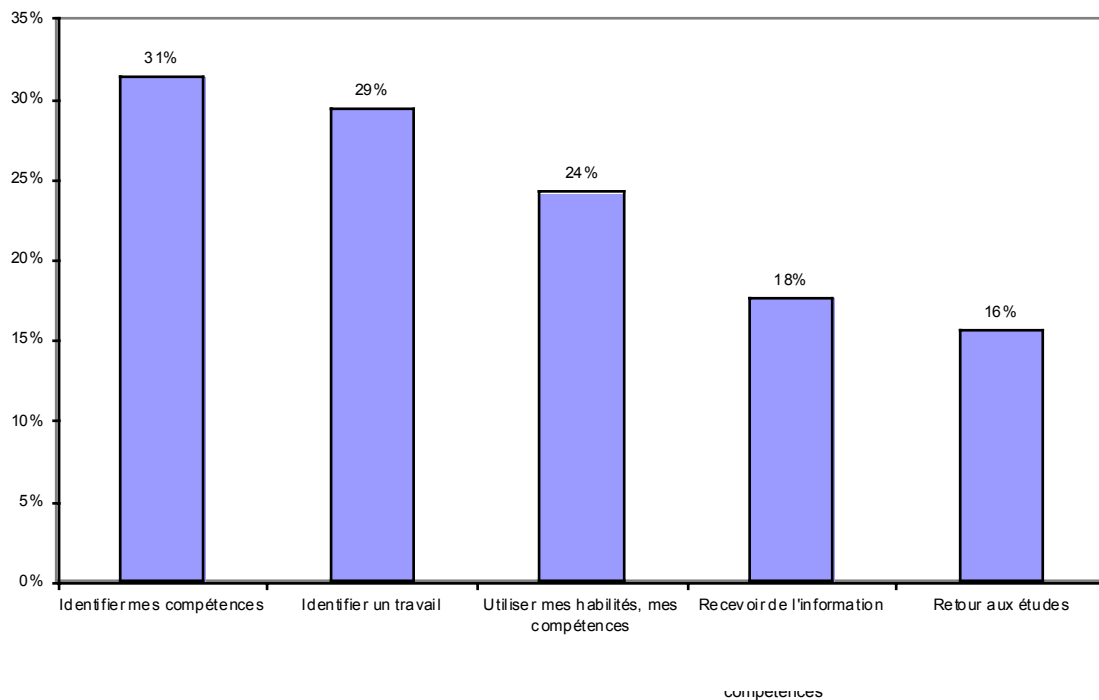
5.1.1.1 Services reçus et appréciation des services

- Sept personnes sur dix (71 %) ont bénéficié des services d'orientation et de reconnaissance des compétences.
- Le plus souvent, on a aidé ces individus à identifier ce qu'ils peuvent faire comme travail (42 %).
- Les services d'orientation sont jugés utiles ou très utiles par 54 % de l'ensemble des répondants (87 % de ceux qui ont offert une appréciation). Nous estimons que ce taux de satisfaction n'est pas très élevé.

La Figure 15 qui suit présente les services reçus.

Figure 15

Orientation, conseil, reconnaissance des compétences
Lequel ou lesquels des services suivants souhaitez-vous recevoir?



5.1.1.2 Besoins exprimés en matière d'orientation professionnelle et suggestions d'amélioration

Les principaux besoins exprimés par les répondants sont :

- Identifier mes compétences (31 %).
- Identifier un travail que je pourrais faire (29 %).
- Savoir comment utiliser mes habiletés et mes compétences (24 %).
- Recevoir de l'information sur le marché du travail (18 %).
- Retourner aux études (16 %).

Les principales suggestions et améliorations souhaitées sont :

- Mettre moins d'emphase sur la formation et les études. Apporter de l'aide à ceux qui ont déjà une formation (9 commentaires).
- Donner plus d'information sur le marché du travail et faire de la publicité (6 commentaires).
- Plus de contacts avec les orienteurs (4 commentaires).
- Intervention plus rapide. Listes d'attente moins longues (4 commentaires).
- Permettre l'accès à une banque d'emplois (4 commentaires).
- Aider à trouver un emploi (4 commentaires).
- Mettre plus d'accent sur les études et la formation (3 commentaires).
- Moins de préjugés (3 commentaires).

5.1.2 Développement de l'employabilité

5.1.2.1 Services reçus et appréciation des services

- Les deux tiers des répondants se sont prévalus des services de développement de l'employabilité (66 %).
- Le plus souvent, les répondants ont reçu des conseils afin d'améliorer les qualités qu'ils présentent comme employé. Au moins quatre personnes sur

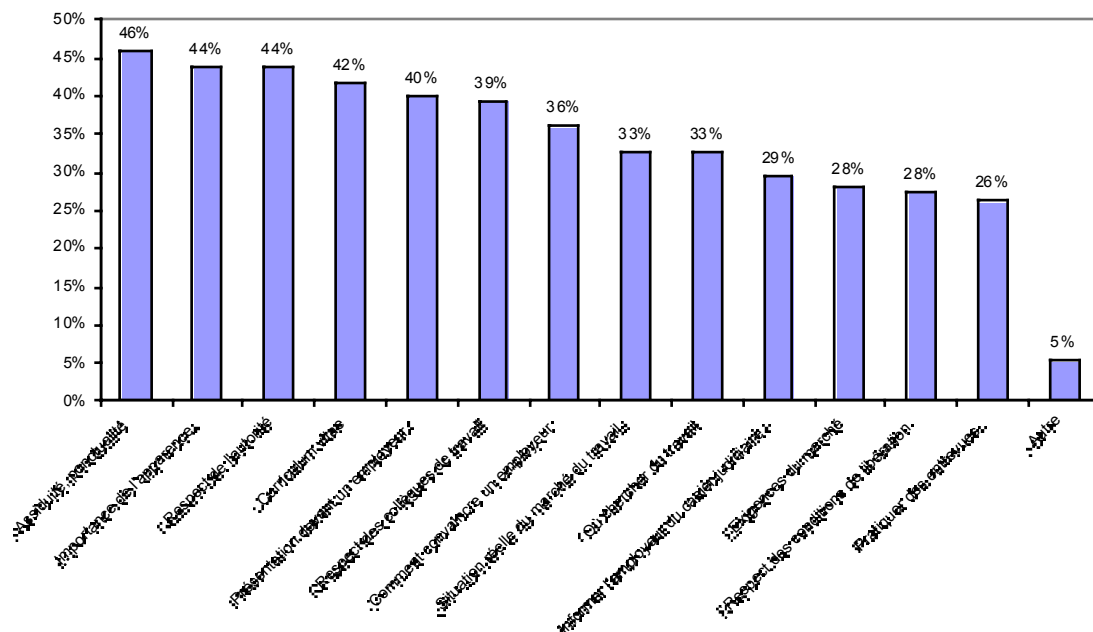
dix ont reçu de l'information sur l'importance de l'assiduité et de la ponctualité (46%), sur l'importance et l'impact de l'apparence (44 %), sur l'importance du respect de l'autorité (44 %) et au sujet du respect des collègues de travail (39%).

- Environ quatre personnes sur dix ont aussi reçu des conseils visant à apprendre à se présenter devant un employeur. Ils ont, entre autres, appris à préparer un curriculum vitae ou une lettre de présentation (42 %), à se présenter à un employeur (40 %), ou à convaincre un employeur de les embaucher (36 %).
- Environ trois personnes sur dix ont reçu de l'information sur les réalités du marché du travail. Le tiers des répondants ont reçu des explications sur la situation réelle du marché du travail (33 %), un autre tiers (33 %) ont reçu des conseils pour savoir où chercher du travail et vingt-huit pour cent des répondants (28 %) ont reçu des explications sur les exigences du marché du travail et sur leurs possibilités de s'y intégrer.

La Figure 16 qui suit présente les services reçus.

Figure 16

**Développement de l'employabilité
 Lequel ou lesquels des services suivants avez-vous reçu?**



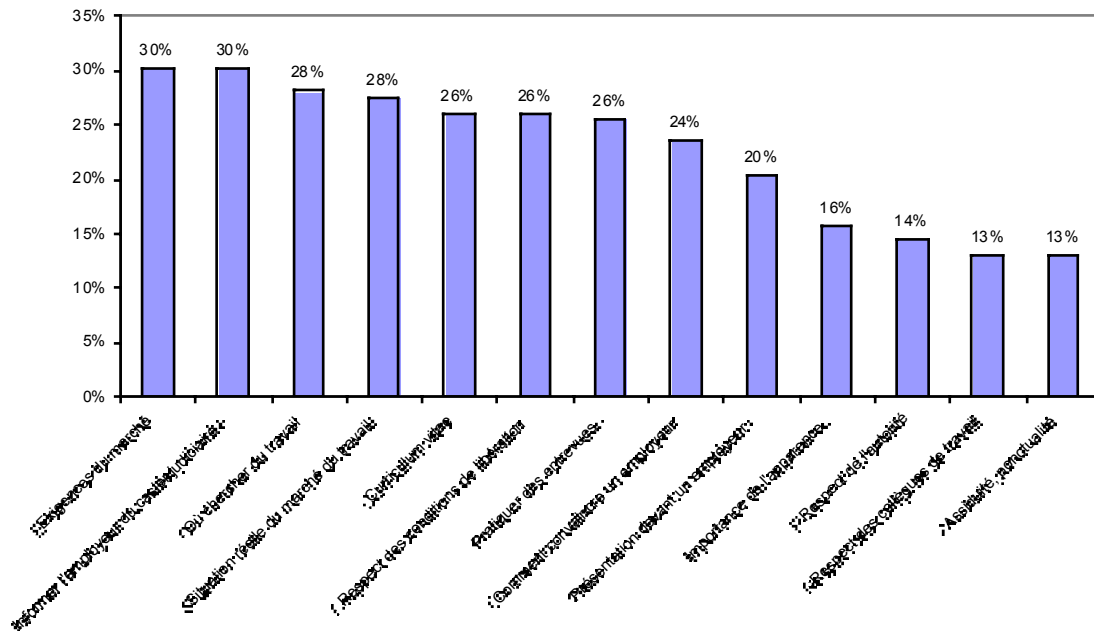
5.1.2.2 Besoins exprimés en matière de développement de l'employabilité

- Les informations qui traitent du marché du travail sont celles qui intéressent la plus grande part des répondants. Environ un individu sur trois aimerait des explications sur les exigences du marché du travail (30 %), sur la situation réelle du marché du travail (28 %) ou des conseils pour savoir où chercher du travail (28 %).
- Trois répondants sur dix aimeraient recevoir des conseils pour savoir s'ils doivent informer un employeur potentiel du fait qu'ils ont un casier judiciaire (30 %).
- Environ le quart des personnes interrogées aimeraient recevoir des conseils pour apprendre à se présenter devant un employeur. Ils désirent apprendre à préparer un curriculum vitae (26 %), pratiquer des entrevues (26 %) et obtenir des conseils pour savoir comment convaincre un employeur (24 %) ou comment se présenter à un employeur (20 %).
- Les répondants sont moins intéressés aux services qui visent à améliorer les qualités d'employabilité et qui mettent l'emphase sur l'importance de l'apparence (16 %), le respect de l'autorité (14 %) et des collègues (13 %) ou l'assiduité et la ponctualité (13 %).

La Figure 17 qui suit présente les services que les répondants aimeraient recevoir.

Figure 17

**Développement de l'employabilité
Lequel ou lesquels des services suivants souhaitez-vous recevoir?**



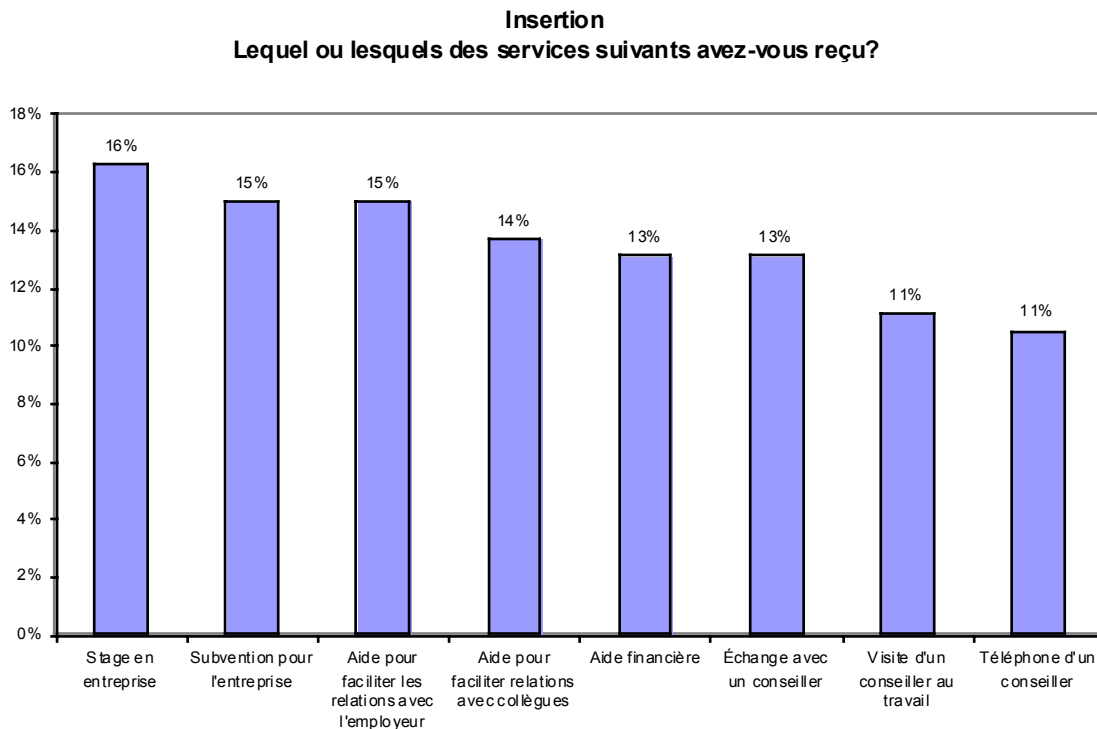
5.1.3 Insertion en emploi

5.1.3.1 Services reçus et appréciation des services

- Seulement le tiers des répondants (33 %) ont bénéficié des services d'insertion au marché du travail, le plus souvent sous la forme d'un stage en entreprise (16 %), d'une subvention (15 %) ou d'une aide financière (13 %).
- Une personne sur dix a bénéficié d'un échange avec un conseiller (13 %), d'une visite d'un conseiller (11 %) ou d'un contact téléphonique avec un conseiller (11 %).
- La majorité des personnes judiciairisées (63 %) jugent peu utiles les services d'insertion qu'ils ont reçus. Seulement trente-trois pour cent (33 %) des répondants les jugent très utiles (20 %) ou utiles (13 %).
- Six répondants sur dix (59 %) aimeraient recevoir de l'aide en matière de préparation à l'insertion au marché du travail.

La Figure 18 qui suit présente les services reçus.

Figure 18



5.1.3.2 Besoins exprimés en matière d'insertion en emploi et suggestions d'amélioration

Les besoins exprimés sont les suivants :

- Trois personnes sur dix (31 %) souhaiteraient avoir la chance de faire un stage en entreprise. Une proportion similaire de répondants aimeraient bénéficier d'une aide financière (31 %) ou d'une subvention pour l'employeur (27 %).
- Près de trois personnes sur dix apprécieraient un contact avec un conseiller (27 %), que ce soit au téléphone (29 %) ou en personne (23 %).
- Enfin, environ trois individus sur dix aimeraient de l'aide pour améliorer leurs relations avec les employeurs (28 %) ou avec leurs collègues (22 %).

Les suggestions d'amélioration sont les suivantes :

- Plus de stages en entreprises (5 commentaires).
- Meilleure communication avec le personnel (2 commentaires).
- Plus de personnel qualifié et moins grande rotation du personnel (2 commentaires).

5.2 Intervenants du milieu

Nous vous présentons les résultats du questionnaire administré auprès de 22 organismes du milieu. Dix-huit (18) organismes interrogés ont affirmé avoir des personnes judiciairisées parmi leur clientèle.

Nous présentons d'abord les résultats de la compilation des réponses des organismes ayant déclaré avoir des personnes judiciairisées parmi leur clientèle, puis la compilation des organismes qui n'ont pas de personnes judiciairisées parmi leur clientèle.

Les faits saillants des réponses des intervenants sont les suivants :

- Les intervenants qui ont des personnes judiciairisées parmi leur clientèle estiment que ces dernières rencontrent des difficultés particulières face à l'emploi, notamment : la méfiance des employeurs à l'égard des personnes ayant un casier judiciaire, faible scolarité, manque de confiance en soi et de stabilité, manque de motivation et de persévérance, personnalité rebelle, danger de récidive, etc.
- Ces mêmes intervenants estiment éprouver des difficultés dans leurs rapports avec cette clientèle, notamment : un manque d'expertise et d'outils pour intervenir auprès de ce segment de clientèle, un manque de ressources pour le suivi et le support (maintien en emploi).
- Les améliorations souhaitées par ces intervenants sont, notamment : un programme adapté à cette clientèle (en partant de la pré-employabilité), des ressources pour fournir un encadrement adapté à cette clientèle, une sensibilisation des employeurs.
- Les intervenants estiment qu'un service spécialisé de main-d'œuvre pour la clientèle judiciairisée est nécessaire en Mauricie et qu'un tel service devrait avoir aussi pour mandat de soutenir et concerter les autres intervenants qui ont des personnes judiciairisées parmi leur clientèle.

-
- La perception des intervenants qui affirment ne pas avoir de personnes judiciairisées parmi leur clientèle est étonnamment semblable à la perception de ceux qui interviennent auprès des personnes judiciairisées.

5.2.1 Organismes qui ont des personnes judiciairisées parmi leur clientèle

5.2.1.1 Difficultés rencontrées par la clientèle judiciairisée en matière de préparation, d'insertion et de maintien en emploi

Le Tableau 84 qui suit présente la liste des difficultés énumérées spontanément par les intervenants. Il s'agissait d'une question ouverte.

Outre les lacunes dans la formation et l'expérience de travail, plusieurs des difficultés identifiées par les intervenants concernent les attitudes et les comportements de cette clientèle : manque de confiance en soi, manque d'assurance, manque de discipline, faible motivation, peu de persévérance, etc. Il s'agit d'attitudes négatives qui peuvent influencer sur les relations non seulement avec les employeurs et les collègues de travail, mais qui affectent aussi, on le verra au point suivant, les relations avec les intervenants ayant pour mission de les aider dans leur insertion sociale et leur insertion en emploi.

On peut supposer que ces difficultés éprouvées par les personnes judiciairisées déterminent dans une certaine mesure le type d'approche spécifique qui leur convient en matière de préparation, d'insertion et de maintien en emploi.

Tableau 84
INTERVENANTS DU MILIEU
Difficultés rencontrées par la clientèle judiciairisée en matière de préparation,
d'insertion et de maintien en emploi

| Difficultés rencontrées | Mentions |
|---|-----------------|
| Casier judiciaire / méfiance des employeurs | 14 |
| Faible scolarité / analphabétisme | 12 |
| Manque d'assurance, confiance, stabilité | 10 |
| Manque de motivation / persévérance | 10 |
| Rebel à l'autorité, au règlement | 9 |
| Résurgence du passé (toxicomanie, etc.), reste en contact avec le milieu criminel | 9 |
| Pas de compétences professionnelles | 8 |
| Crainte des préjugés | 7 |
| Manque d'assistance pour la participation aux programmes d'aide | 7 |
| Manque de discipline (ponctualité) | 7 |
| Attitude et comportements négatifs | 5 |
| Difficultés avec les collègues | 4 |
| Problèmes de valeurs / vision fabulatoire | 4 |
| Absence prolongée du marché du travail | 4 |
| Il faut que tout marche bien dès le début | 3 |
| Refus de petits salaires | 3 |
| Attitude d'isolement / conduite marginale | 2 |
| Crainte d'être exploité | 2 |
| Crainte de la structure du marché du travail | 2 |
| Méconnaissance de leurs droits et programme d'aide | 2 |
| Méconnaissance du marché du travail | 2 |
| Préjugés à l'endroit du travail | 2 |
| Devoir respecter les conditions de libération | 1 |

5.2.1.2 Difficultés rencontrées par les intervenants concernés par la préparation, l'insertion et le maintien en emploi des personnes judiciairisées

Le Tableau 85 qui suit présente la liste des difficultés énumérées spontanément par les intervenants. Il s'agissait d'une question ouverte.

Tableau 85
INTERVENANTS DU MILIEU
Difficultés rencontrées par les intervenants

| Difficultés rencontrées | Mentions |
|--|-----------------|
| Manque d'expertise et d'outils pour mieux intervenir auprès de cette clientèle | 8 |
| Manque de ressources pour le suivi et le support pour le maintien en emploi | 4 |
| Manque d'information sur les stages et les formations disponibles | 3 |
| Manque de ressources pour l'accompagnement (suivi et encadrement) | 3 |
| Besoin de ressources spécifiques pour bien connaître cette clientèle | 2 |
| Difficulté d'établir des liens avec cette clientèle | 2 |
| Manque d'équipement en formation | 1 |

5.2.1.3 Améliorations souhaitées aux services de préparation, d'insertion et de maintien en emploi de la clientèle judiciairisée

Le Tableau 86 qui suit présente la liste des améliorations énumérées spontanément par les intervenants. Il s'agissait d'une question ouverte.

Le questionnaire avait distingué les *éléments facilitants* (questions 9, 10, 11) et les *améliorations souhaitées* (questions 12, 13, 14). Or, les répondants ont en général répété les mêmes éléments dans leurs réponses aux deux séries de questions. Nous avons donc interprété les résultats sous la rubrique des améliorations souhaitées.

Tableau 86
INTERVENANTS DU MILIEU
Améliorations souhaitées par les intervenants en matière de préparation,
d'insertion et de maintien en emploi de la clientèle judiciairisée

| Améliorations souhaitées | Mentions |
|--|-----------------|
| Un programme de développement social des personnes adapté pour une préparation adéquate de la clientèle (pré-employabilité et employabilité) | 16 |
| Des ressources ayant l'expertise appropriée pour fournir un encadrement adapté à cette clientèle | 14 |
| Un service adapté de suivi et de support en post-intégration | 14 |
| La sensibilisation des employeurs | 12 |
| Concertation et collaboration : intervenants, organismes, employeurs | 5 |
| Constituer une banque de données sur les employeurs intéressés | 5 |
| Que la clientèle démontre du sérieux dans sa démarche, notamment en terminant sa formation | 3 |
| Améliorer et bonifier l'expertise des organismes dans le domaine du développement de l'employabilité des personnes judiciairisées | 3 |
| Un suivi auprès des employeurs | 2 |
| Un organisme expert en marketing pour référer cette clientèle aux employeurs | 2 |

Les intervenants qui rendent des services aux personnes judiciairisées estiment que ces dernières ont besoin de services spécialisés en matière d'emploi et que ces services devraient s'étendre de la pré-employabilité (développement social) au suivi de l'intégration en entreprise. Si les améliorations souhaitées par les intervenants ne se réalisent pas, on estime que cela aura les impacts négatifs suivants :

- Échec et faible taux d'intégration en emploi 10 mentions
- Essoufflement, désillusion, récidence des clients 7 mentions

-
- Maintien de la discrimination à leur égard 5 mentions
 - Un avenir difficile pour ces personnes 4 mentions
 - Aucune acquisition d'expérience significative 3 mentions
 - Utilisation de services inadéquats par la clientèle 1 mention
 - Persistance de la crainte d'utiliser les services publics 1 mention

5.2.1.4 Les intervenants en tant qu'employeurs de personnes judiciairisées et l'embauche de personnes judiciairisées

La grande majorité (14) des intervenants qui ont des personnes judiciairisées parmi leur clientèle ont déjà embauché des personnes ayant un casier judiciaire. Les raisons qui ont été invoquées sont souvent dans le même ordre d'idées :

- Pour donner une chance d'insertion sociale.
- La personne démontrait du potentiel et a suivi un programme thérapeutique.
- Après la formation, on a établi un lien de confiance.
- Pour transmettre des connaissances transférables.
- La personne était connue par notre ressource.
- Personne qualifiée pour le travail.
- On croyait en sa motivation et son sérieux.
- Pour promouvoir notre mission.
- Lorsque l'on est un organisme intervenant, on ne fait pas de sélection.

Pour les quelques répondants (5) qui n'ont jamais engagé de personnes judiciairisées, leurs raisons sont les suivantes :

- L'occasion ne s'est pas présentée.
- On ne peut divulguer les raisons.

-
- La fonction publique n'embauche presque jamais de personnes ayant un casier judiciaire.
 - Ne correspond pas au profil demandé.
 - Notre fonction exige un haut niveau de probité.

À la question « Seriez-vous prêt à engager une personne judiciairisée ? », encore une fois, la majorité des répondants (18) ont donné une réponse positive, en invoquant les mêmes raisons.

5.2.1.5 Les intervenants en tant qu'employeurs de personnes judiciairisées : utilité d'un service spécialisé d'emploi pour les personnes judiciairisées

La grande majorité des répondants (14), à titre d'employeurs, estiment utile et nécessaire l'existence d'un organisme ou d'un service spécialisé d'emploi pour les personnes judiciairisées pour les aider à mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Les raisons invoquées sont les suivantes :

- Pour mieux intervenir auprès de cette clientèle.
- Pour alléger l'encadrement que nous offrons en tant qu'employeur.
- Pour avoir recours à des personnes plus aptes à encadrer et établir des liens plus personnels afin de mieux intégrer la clientèle judiciairisée au travail, la superviser et la motiver.
- Pour établir un partenariat avec les organismes.
- Pour placer la clientèle dans les entreprises de la région, et créer de l'emploi dans la région.
- Pour mieux informer la clientèle des réalités du marché du travail et des attentes des employeurs, et ainsi trouver des stages en emploi avec une banque d'employeurs intéressés à embaucher cette clientèle.

Quelques répondants (3) ne trouvent pas utile de créer un tel service spécialisé, et cela pour deux raisons : leurs services sont déjà des services spécialisés pour personnes judiciairisées, une formation spécialisée des intervenants actuels permettrait de répondre aux besoins de cette clientèle en matière d'emploi.

5.2.1.6 Autres commentaires des intervenants qui ont des personnes judiciairisées parmi leur clientèle : une approche et des services spécialisés

Nécessité d'avoir des services spécialisés pour cette clientèle

Dans la section des autres commentaires figurant à la fin du questionnaire, les intervenants ont surtout insisté sur les besoins spécifiques de cette clientèle et sur la nécessité d'avoir des services spécialisés pour tenir compte de ses besoins particuliers (6 commentaires sur 10).

- « Nous sommes fermement convaincu qu'il est essentiel qu'un organisme spécialisé dans l'employabilité des personnes judiciairisées adultes voit le jour en Mauricie. »
- « Ayant cheminé dans un programme de développement social, l'individu sera plus en mesure de découvrir son potentiel en matière d'emploi et éviter ainsi des expériences non concluantes. »
- « Il faut avoir une personne intervenante qui connaît bien la clientèle judiciairisée, et qui pourrait l'aider à l'insertion et au maintien à l'emploi. »
- « Les interventions qui se font sont bien, mais les gens s'approprient les préjugés. Il y a beaucoup de honte. Il est important que les personnes intervenantes soient compétentes afin d'aider à intégrer les personnes judiciairisées dans le marché du travail. »
- « Selon moi, un centre d'emploi spécialisé répondrait aux besoins spécifiques de cette clientèle. Ça leur permettrait de discuter ouvertement des difficultés qu'ils rencontrent, sans avoir peur des préjugés. Un centre pourrait permettre à ces gens de trouver un autre emploi, si celui qu'ils occupent est trop déstabilisant, et ce, en les soutenant afin qu'ils ne voient pas cette expérience comme un échec (ce qui les amène parfois à se retirer du marché du travail). »
- « Les difficultés personnelles de cette clientèle, les préjugés des employeurs et la difficulté de convaincre en présence d'un casier judiciaire sont autant d'éléments qui expliquent les besoins précis de cette clientèle, plus réactive face aux refus, au rejet et à l'échec. L'insertion en l'emploi demeure un facteur de mise en échec à la délinquance. »

Ne pas dédoubler les services existants

Un intervenant estime pour sa part que si un tel service était constitué dans la région, il faudrait faire attention de ne pas dédoubler les services présentement dispensés à cette clientèle, notamment les services de réinsertion sociale et professionnelle de personnes ayant des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie.

- « On appuiera l'installation de services spécialisés pour personnes judiciairisées en autant que ces derniers ne viennent pas dédoubler ce que nous faisons déjà. Si les toxicomanes judiciairisés nous sont référés, nous travaillerons possiblement avec ces services en complémentarité, et non dans un esprit corporatif et compétitif. Nous donnerons alors notre appui ».

Communication et concertation sur le terrain

Les intervenants ont aussi souligné la nécessité d'une coopération des intervenants qui rendent des services à cette clientèle, une meilleure sensibilisation des employeurs ainsi qu'une meilleure communication entre tous les acteurs concernés : la cour, la probation, l'organisme de services et la personne judiciairisée.

- « Il faudrait qu'il y ait de meilleures communications entre la Cour, la probation, l'organisme et le candidat. Il semble y avoir beaucoup de récidive. Cela questionne notre façon de faire. Il faudrait une évaluation plus serrée. Il faudrait aussi une rencontre avant le jugement et la probation pour réagir et partager ensemble nos interrogations ».
- « Nous recevons de plus en plus de clients ayant un antécédent judiciaire. Une action concertée auprès de cette clientèle favoriserait sans nul doute un plus grand succès pour l'intégration sur le marché du travail de ces personnes ».
- « La part la plus importante du travail doit être faite auprès des employeurs et des personnes judiciairisées (ex. : aide sociale) ».

5.2.2 Organismes qui n'ont pas de personnes judiciairisées parmi leur clientèle

Voici ce qu'ont répondu les organismes qui n'ont pas de personnes judiciairisées parmi leur clientèle.

5.2.2.1 Difficultés rencontrées par les personnes judiciairisées

Il est intéressant de constater que ces organismes, bien qu'ils affirment ne pas avoir de personnes judiciairisées parmi leur clientèle, ont une perception des difficultés éprouvées par cette clientèle très semblable à celle des intervenants ayant parmi leur clientèle des personnes judiciairisées.

Selon ces organismes, les personnes judiciairisées doivent surmonter des préjugés à leur endroit :

- Méfiance des employeurs face à une personne qui a un casier judiciaire.
- Crainte de la récidive de la personne judiciairisée.
- Réputation de ne pas être honnête ni travaillante.

La liste des difficultés rencontrées par cette clientèle en matière de préparation, d'insertion et de maintien en emploi seraient les suivantes :

- Manque de confiance en soi.
- Absence prolongée du marché du travail (faiblesses des compétences et peu d'habiletés à se trouver du travail).
- Manque de motivation et d'objectifs personnels.
- Difficultés avec les collègues de travail.
- Difficulté à composer avec un rythme régulier de travail.
- Rebel face à l'autorité et difficulté à gérer leurs frustrations.
- Problèmes personnels (toxicomanie, alcoolisme).
- Maintien des liens avec l'ancienne vie (danger de récidive).
- Difficulté dans la gestion de son budget.

5.2.2.2 Éléments qui facilitent la préparation, l'insertion et le maintien en emploi des personnes judiciairisées

Pour la plupart des intervenants, les éléments qui faciliteraient l'intégration des personnes judiciairisées seraient un encadrement, une supervision et un suivi régulier de cette clientèle. Il faudrait aussi les rendre plus performants en valorisant et développant leurs forces et leurs capacités.

Certains pensent qu'il faudrait sensibiliser les employeurs et les collègues sur les réalités de ces personnes afin de diminuer les préjugés.

Quelques-uns suggèrent de les motiver pour s'en sortir, de les encourager par des primes pendant leur formation et de les retirer de leur ancien milieu.

5.2.2.3 Services qui devraient être offerts à la clientèle judiciairisée : services actuels de l'organisme et perspective d'un service spécialisé

Excluant les intervenants dont la mission est en contradiction avec le fait d'avoir un casier judiciaire (le service de police par exemple), les organismes estiment que leurs services sont adaptés aux besoins de la clientèle des personnes judiciairisées.

Les organismes estiment aussi qu'un service spécialisé en emploi serait nécessaire pour satisfaire les besoins spécifiques de la clientèle judiciairisée. Un tel service, s'il existait en Mauricie, pourrait aussi aider leurs intervenants à mieux desservir cette clientèle dans leurs domaines respectifs.

On a aussi mentionné la nécessité de ne pas dédoubler les services existants en Mauricie.

5.2.2.4 Les intervenants en tant qu'employeurs de personnes judiciairisées et l'embauche de personnes judiciairisées

On a tendance à être ouvert à l'embauche de personnes judiciairisées dans la mesure où cela n'entre pas en contradiction avec la mission de l'organisme, comme dans le cas du service de police.

6. PISTES DE SOLUTION ISSUES DES GROUPES DE DISCUSSION

Notre mandat précise que le chapitre 6 devrait comporter les éléments suivants :

- Résultats des groupes de discussion avec des intervenants et avec des personnes judiciairisées ;
- Analyse des pistes de solution proposées ;
- Priorités et recommandations.

Pour le moment, nous allons nous limiter à rapporter les résultats des groupes de discussion avec les personnes judiciairisées et avec les intervenants de la région. Nous réserverons pour le chapitre 7, intitulé *Synthèse et perspectives pour la région*, nos commentaires sur la problématique identifiée ainsi que nos recommandations.

6.1 GROUPES DE DISCUSSION DES PERSONNES JUDICIARISÉES

Deux groupes de discussion ont été organisés, le 27 septembre 2000, avec des personnes judiciairisées de la région de la Mauricie.

Le premier groupe comprenait huit participants (6 hommes et 2 femmes). Les participants étaient des groupes d'âge de 18, 25, 30, 40 et 50 ans.

Le deuxième groupe comprenait six participants, tous des hommes des groupes d'âge de 20, 30, 40 et 50 ans.

Nous reproduirons tout d'abord les propos des personnes rencontrées en les regroupant sous quatre rubriques : Insertion sociale et insertion professionnelle – Aide de personnes spécialisées – Nature de l'aide spécialisée requise – Utilité des services reçus (orientation et formation).

6.1.1 Insertion sociale et insertion professionnelle

Nous percevons dans les propos tenus par les personnes judiciairisées l'idée que la réinsertion sociale et la réinsertion professionnelle des ex-détenus doit être un processus intégré, une approche globale de la personne et de ses besoins. On ne peut pas séparer les deux dimensions, qui devraient s'étendre de la pré-employabilité jusqu'à l'insertion et le maintien en emploi. La démarche devrait commencer durant la période d'incarcération.

Voici comment les participants au groupe de discussion ont verbalisé cet aspect de leur situation :

- « En dedans, on nous rabaisse, on est des moins que rien. C'est dur, surtout qu'on est déjà à moins zéro sur l'estime de soi. La prison nous enlise dans cette opinion de soi. On est juste un numéro. T'es rien en entrant, t'es rien en sortant. »
- « On doit complètement repartir à zéro : pas de job, pas de famille, pas d'amis, rien. On n'a rien. On n'est rien. On part de très loin. On est au pied du mur. On ferait et dirait n'importe quoi pour sortir de prison. On a hâte de sortir. On s'imagine que l'on trouvera une job *de même*, mais la réalité est bien différente. On n'est pas préparé pour ce qui se passe dehors. »
- « Les personnes en dedans sont pleines de bonnes intentions, mais ne sont pas conscientes de la réalité. Ça fait trop longtemps qu'on a lâché la société normale. On ne sait pas par quel bout commencer. Tout est compliqué. On est complètement démunis. On a trop l'habitude d'être encadré, de se sentir obligé. On ne sait plus comment réagir. On doit apprendre la vie normale : se lever le matin, avoir des responsabilités, changer d'amis, etc. »
- « On devrait être préparé à sortir de prison, sinon on a une *overdose* de liberté. On ne sait plus quoi faire avec, alors *on part sur la brosse*, et on repart dans notre ancienne vie. Ça se fait vite et facilement. »
- « Tout doit être fait sur une base volontaire. On doit vouloir. On doit être prêt. Sinon, on dit oui pour se sortir de prison et on retombera aussitôt dehors. On restera faux face à soi-même. On jouera le jeu du détenu et du *déteneur* même à l'extérieur. La personne doit être prête pour le retour au travail. Il faut que ça parte de la base. »

6.1.2 Intervenants et conseillers qui connaissent bien la situation des personnes judiciairisées, ses sentiments et ses mécanismes de défense

Les participants aux groupes de discussion ont abordé ce thème en soulignant que, pour les personnes judiciairisées, il est important qu'un seul organisme puisse s'occuper de l'ensemble de leurs besoins relatifs à l'emploi. Voici ce qu'ils ont dit :

- « On doit faire toutes les démarches nous-même. Il n'y a pas vraiment de support. Les gens se cherchent. Ils ne connaissent pas leurs capacités ni les exigences du marché du travail. Ils ont besoin d'orientation. Il faut sortir du cercle vicieux, faire tourner la roue dans une autre direction. C'est très difficile. »
- « Si on a la chance d'aller en thérapie ou d'être aidé par un organisme, c'est comme ça qu'on apprend des techniques qui nous permettent de réintégrer un emploi et la société. »
- « Si on pu avoir de la thérapie, on sait où aller : on nous oriente, on nous encourage, on nous aide à changer notre propre perception de soi-même, on nous réfère aux bons endroits. Sans les groupes de thérapie, jamais on aurait su où aller. »
- « Les intervenants dans les milieux de la toxicomanie sont beaucoup plus ouverts que l'ensemble de la société, car ils voient des ex-détenus dans leur clientèle. »
- « L'aide que j'ai reçu d'OPEX ¹ a été indispensable. J'étais complètement perdu et je ne sais pas comment j'aurais pu en venir à bout. Mais depuis que je suis revenu dans la région (Mauricie), je ne trouve plus cette aide et je n'ai pas de travail. »
- « On a besoin d'un service spécialisé où on trouve tout ce qu'on a besoin, avec le moins d'intermédiaires possible. Un seul organisme. »
- « Il faut faire très attention, car la spécialisation des services, c'est extrêmement important. Et pas n'importe quelle spécialisation. Il faut faire le lien avec les maisons de thérapies et les autres problèmes. »

¹ OPEX est un service d'emploi spécialisé pour personnes judiciairisées à Montréal.

6.1.3 Pourquoi une approche et une expertise particulières ?

Les participants ont abordé ce thème de la façon suivante :

- « En dedans, les services, ceux de psychologie par exemple, ne peuvent pas être efficaces. Tu sais que ça sera écrit dans ton dossier. Alors, forcément, tu mens. Ça entretient le système et l'hypocrisie. Tu joues le jeu, sinon tu perds ton *front*, et alors tu ne peux pas survivre en dedans, où ce n'est que des menaces. On est sur la défensive et dans un rapport de force constant. »
- « On ne peut pas avoir d'employeur, de boss, on n'est pas capable. On est mieux comme travailleur autonome, c'est plus conforme à nos personnalités. On est passé par les centres d'accueil, et ensuite par la prison, ça fait qu'on grimpe trop vite dans les rideaux. »
- « Si on déclare à l'employeur qu'on a un casier, on ne décroche pas l'emploi. Si on ne le déclare pas et que l'employeur l'apprend, on est congédié. »
- *Un des groupes de discussion estime que...* « Tu ne dois jamais dévoiler l'existence de ton casier judiciaire. Ça se retourne contre toi. Il ne faut même pas le dire aux collègues de travail, car ça change leur perception de ta personne. Il faut toujours que tu joues une *game*, que tu te caches. Mais si c'est pour une job où tu dois aller aux États-Unis (comme camionneur par exemple), on n'a pas le choix, il faut le dire. »
- « Il y a des crimes pire que d'autres à déclarer et qui font naître plus de préjugés. »
- « Dans les métiers plus difficiles et les jobs plus dures, on s'en fout. Les patrons ne posent pas de question. Là, t'as plus de chances. Si tu fais ta job, pas de problème. »
- « Si les employeurs ont le choix, ils prendront ceux qui n'ont pas de casiers. Les employeurs sont convaincus que l'on retournera en dedans de toute façon. »
- « On devrait favoriser la sensibilisation des petits employeurs, car on se sent moins perdus dans un petit groupe que dans un grand groupe. »
- « Comment apprendre à l'employeur qu'on a appris son métier en dedans et que l'on est sans expérience de travail ? »

- « Il y a de très gros trous dans le CV. C'est plus facile pour les femmes, car elles s'absentent plus souvent du marché du travail. »

6.1.4 Utilité des services reçus : orientation et formation

On a souligné l'utilité particulière des services d'orientation, mais on a mis en doute l'efficacité de ceux qui sont dispensés dans les institutions carcérales. De la même manière, la formation dispensée dans les centres de détention n'est pas évaluée très positivement. Voici à ce propos les commentaires reçus :

- « Quand on peut en avoir, les services d'orientation ont été les plus utiles. Les gens se cherchent. Ils ne connaissent pas leurs capacités ni les exigences du marché du travail. »
- « Les services d'orientation en dedans sont déficients, car on ne sait pas où aller en sortant. Les agents de liaison ne vendent pas assez leur main-d'œuvre. »
- « Au fédéral, il y a des choses offertes en formation si on est au maximum (réfère à la durée de la sentence et à la notion de sécurité). Mais si on est au médium ou au minimum, c'est autre chose ; il n'y a rien du tout. »
- « Beaucoup de cours ont disparu avec les coupures budgétaires. C'était beaucoup mieux au début des années 80 que maintenant. Il y avait plus de cours disponibles. »
- « C'est difficile de s'inscrire. Il y a du favoritisme. Il y a beaucoup de cours sur les listes officielles, mais dans la réalité c'est bien différent. »
- « Ce qui se donne comme formation ne tient pas compte des goûts ni des affinités des personnes. Elles sont forcées de prendre des cours. Alors, les résultats sont médiocres. L'école, ça doit venir de toi. »
- « On devrait donner une expérience de travail utile en dedans, pas des maths de secondaire 5. On doit donner des choix réels. »
- « Le travail en dedans, ce n'est que du travail à la chaîne. »
- « Les cours offerts au fédéral ne donnent que des attestations d'études et non pas des diplômes. Qu'est-ce qu'on peut faire avec ça, surtout si on n'a pas d'expérience de travail ? »

6.2 GROUPES DE DISCUSSION DES INTERVENANTS

Deux groupes de discussion ont été organisés le 26 septembre 2000, un à Trois-Rivières (8 participants) et un à Shawinigan (4 participants).

Le groupe de discussion tenu a Trois-Rivières était composé de représentants des organismes suivants :

- Maison Jean-Lepage ;
- Maison Radisson ;
- Groupe PROFIT-TRAVACTION ;
- CLE de Trois-Rivières ;
- SPRINT ;
- Services correctionnels du Québec ;
- Services correctionnels du Canada ;
- Une psychologue intervenante auprès de personnes judiciairisées.

Le groupe de discussion tenu a Shawinigan était composé de représentants des organismes suivants :

- Centre Rolland-Bertrand ;
- CLE de Shawinigan (2 personnes) ;
- Groupe PROFIT-TRAVACTION à Shawinigan.

La discussion a porté sur deux perspectives fondées sur deux appréciations différentes des besoins des personnes judiciairisées en matière d'emploi.

L'une propose de mettre sur pied, dans la région de la Mauricie, un service spécialisé d'emploi pour personnes judiciairisées.

L'autre perspective propose de miser sur les services publics d'emploi, qui sont accessibles à tous, et de mieux utiliser les services particuliers existants, notamment pour la référence des personnes judiciairisées aux bons endroits, selon leurs besoins spécifiques.

6.2.1 Meilleure concertation des services existants

Les principales considérations de ceux qui ne sont pas convaincus de la nécessité de mettre sur pied un service spécialisé sont les suivantes :

- « Il n'a pas été démontré que les besoins des personnes judiciairisées en matière de préparation, d'insertion et de maintien en emploi sont à ce point spécifiques qu'il faudrait, pour les satisfaire, mettre en place un service spécialisé. »
- « Les services publics d'emploi sont sans doute, présentement, ceux qui desservent le plus grand nombre de personnes judiciairisées ayant besoin de tels services, bien que les informations disponibles sur la clientèle ne permettent pas d'en établir le nombre. »
- « On devrait en priorité aider les personnes ayant un casier judiciaire à régler leur problème de criminalité ; si cela était fait, ces personnes seraient alors en mesure d'utiliser les services d'emploi offerts à la population en général. »
- « Il existe en Mauricie des services accessibles aux personnes judiciairisées, notamment des services d'emploi dans le cadre d'activités de réinsertion sociale de personnes ayant des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie – et dont la clientèle est en majorité constituée de personnes judiciairisées. »
- « Le principal problème à résoudre est celui de la référence, de la concertation et de l'échange d'informations pour assurer que les personnes sont référées aux bons services et que l'on puisse assurer un suivi de leur cheminement. »
- « Il y a nécessité de sensibiliser et de supporter les agents des CLE dans leurs fonctions d'accueil, d'aide et de référence des personnes judiciairisées. »

6.2.2 Besoins particuliers qui exigent des services spécialisés

Les intervenants qui sont en lien direct avec la clientèle des adultes judiciairisés insistent sur le fait que ces personnes ont des besoins particuliers qui exigent une expertise spécialisée en matière d'emploi. Ils mettent en lumière les dimensions suivantes :

- « La personne qui a un casier judiciaire est souvent dépassée par les événements. Au sortir d'un centre de détention, elle panique devant l'évolution de la société. »

-
- « La personne judiciairisée a beaucoup de difficulté à aller vers les services offerts à la population en général pour se trouver un emploi. La plupart du temps, elle n'a même pas les compétences de base requises pour utiliser les outils mis à sa disposition, comme les outils informatiques et Internet. »
 - « Certains pensent que les personnes ayant un casier judiciaire devraient régler tout d'abord leur problème de criminalité, et que, si cela était fait, ces personnes seraient en mesure d'utiliser les services d'emploi offerts à la population en général. Cette façon de voir les choses est une illusion. Le développement de l'employabilité des personnes judiciairisées est une composante essentielle de leur réinsertion sociale et un aspect très important de lutte contre les facteurs criminogènes. Dans leur cas, la réinsertion sociale ne va pas sans la réinsertion en emploi. »
 - « Compte tenu de leurs attitudes et de leurs comportements, l'intervention auprès de personnes judiciairisées exige en général un travail à long terme et beaucoup de patience. Ces exigences ne concordent généralement pas avec les exigences des services publics d'emploi. Par exemple, elles peuvent se montrer peu motivées, ce qui n'incite pas les conseillers en emploi à leur accorder beaucoup d'attention. »
 - « Cette clientèle a besoin de beaucoup d'accompagnement et de suivi à long terme, ainsi que d'un contact privilégié et personnalisé avec le conseiller en emploi. C'est nécessaire pour briser son isolement. Ces personnes hésitent à dévoiler leur passé et à parler de leur incarcération. »
 - « Un service spécialisé d'emploi est nécessaire pour aider les personnes judiciairisées à cheminer vers l'emploi et pour assurer la concertation des organismes qui rendent des services à la clientèle judiciairisée en Mauricie. »
 - « On s'entend en général pour dire qu'il faut éviter de dédoubler les services qui existent en Mauricie aux personnes judiciairisées. Présentement, un organisme qui accueille des personnes ayant des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie et dont la clientèle est majoritairement composée de personnes judiciairisées rend des services d'emploi à cette partie de sa clientèle. »
 - « Compte tenu de la difficulté de trouver du travail pour cette clientèle, il faut faire un travail de prospection visant les employeurs et développer des liens avec eux. Ce que les services publics d'emploi ne font pas. »
 - « La notion de *parcours vers l'emploi* est essentielle. Il faut un organisme qui puisse suivre les personnes tout au long de ce parcours. »

6.3 GROUPE DE DISCUSSION FINAL : INTERVENANTS

Un groupe de discussion final a été organisé le 11 octobre 2000 sur la situation et les besoins des personnes judiciairisées adultes de la région de la Mauricie en matière de préparation, d'insertion et de maintien en emploi, ainsi que sur les perspectives qu'il convient d'envisager dans le futur. Les participants à la rencontre étaient :

| | |
|---------------------------|---|
| Mme Claudette Lamontagne | Maison Radisson |
| M. Alain Jutras | Maison Radisson |
| M. Michel Bellemare | Profit - Travaction |
| Mme Sylvie Vallière | Comité aviseur, SAAE |
| M. Michel Monette | Comité aviseur, OPEX - 82 |
| Mme Louise Boulay | Emploi-Québec |
| M. Jacques Simon-Bélanger | Emploi-Québec |
| M. René Bellerose | Services correctionnels du Québec |
| M. Carl Dessurault | Services correctionnels du Canada |
| M. Normand Bissonnette | Directeur de l'étude pour le Groupe DBSF et animateur de la rencontre |
| Mme Miryam Lahrache | Conseillère au Groupe DBSF et secrétaire de la rencontre |

Pour l'essentiel, cette rencontre a consisté à illustrer, de diverses manières, pourquoi une partie de la clientèle judiciairisée adulte a besoin de services spécialisés de main-d'œuvre.

6.3.1 Arguments en faveur de la création d'un service spécialisé

Les principales raisons énoncées pour justifier la création de services spécialisés de main-d'œuvre pour une partie de la clientèle des personnes judiciarisées sont les suivantes :

- « Si de tels services spécialisés existent ailleurs au Québec, c'est qu'il a été jugé qu'ils étaient nécessaires. On ne voit pas en quoi la région de la Mauricie serait différente des autres régions où de tels services existent. »
- « De tels services s'occupent de cas lourds, impossibles à traiter par les services publics d'emploi. Il faut un organisme qui travaille en fonction de cette réalité, avec un programme particulier, adapté aux personnes judiciarisées. Sans un organisme spécialisé, l'expertise est diluée. »
- « La concentration de l'expertise pour les personnes judiciarisées est une condition essentielle de succès. Dans un organisme à clientèle mixte, dont une partie est constituée de personnes judiciarisées, on doit différencier certaines étapes du processus de préparation et d'insertion en emploi, car les approches et les méthodes qui fonctionnent bien avec la clientèle régulière ne conviennent pas toujours à la clientèle judiciarisée. Cela demande beaucoup de travail, car on n'accueille pas les différentes clientèles de la même manière. Les ex-détenus sont alors souvent moins motivés à revenir. Le contenu même des ateliers ne convient pas aux personnes judiciarisées, qui ne se sentent pas à l'aise de parler de leurs problèmes face à des gens qui ne vivent pas leur réalité. Le travail devient alors complexe. »
- « Les intervenants spécialisés en emploi pour personnes judiciarisées doivent agir en tenant compte de la possibilité de récidive de cette clientèle. Il y a parfois des problèmes psychiatriques de certains détenus qui doivent se régler avant toute chose (ex. : pédophilie, agresseur sexuel, etc.). Les conseillers en emploi spécialisés pour cette clientèle doivent tenir compte de cette étape dans le processus de réinsertion de la personne. Il faut donc une évaluation du risque que représente chaque personne avant de la placer dans tel ou tel milieu de travail. Cela fait partie de l'aspect spécialisé du service. » *(Rappelons que la majorité des employeurs que nous avons interrogés dans notre recherche estiment que les entreprises sont généralement réticentes à embaucher des personnes ayant un casier judiciaire à cause du **danger de récidive** et de la peur que la clientèle soit mal protégée. Le **risque** que représentent pour les employeurs les personnes judiciarisées est donc un facteur important de l'attitude des entreprises.)*

- « La réinsertion professionnelle de certaines personnes judiciairisées doit s'accompagner d'une réinsertion sociale, et parfois d'une intervention psychosociale. Le travail sur les attitudes et les valeurs est souvent primordial. Les intervenants spécialisés sont confrontés à cette réalité tous les jours, et c'est souvent ce qui fait la différence pour cette clientèle. Ce processus comporte sa part d'échec et de recommencements. Il faut pouvoir suivre et soutenir la personne dans ce cheminement qui n'est pas toujours en ligne droite. De plus, l'intervention spécialisée doit parfois débiter par une phase de pré-employabilité. »
- « Chez certaines personnes judiciairisées, le manque de motivation est un frein majeur à leur intégration en emploi. Il faut donc trouver une façon de les amener à se responsabiliser. Cela fait partie de l'approche spécialisée, alors que les services publics d'emploi sont peu enclins à consacrer des énergies aux personnes peu ou pas motivées. »
- « Le service spécialisé est aussi nécessaire pour les entreprises qui accueillent des personnes judiciairisées (suivi en emploi). »

* * *

De cette discussion, on peut conclure qu'une expertise spécialisée d'emploi pour personnes judiciairisées est nécessaire, et que cette expertise doit être regroupée et agir sur une période de temps assez longue pour se constituer, se consolider et donner des fruits. On parle d'une expertise qui peut combiner à la fois la réinsertion sociale, la réinsertion professionnelle, l'intervention psychosociale et une démarche de pré-employabilité.

6.3.2 Approches pour la formation : contraintes et perspectives

La question de la formation des personnes judiciairisées a occupé une partie de la discussion. Les principales considérations formulées à ce sujet ont été les suivantes :

- « Le retour à la formation scolaire n'est généralement pas une avenue immédiate pour les personnes judiciairisées. Le plus souvent, elles sont des décrocheurs du système scolaire. La perspective d'un retour à l'école n'est pas pour elles très reluisante. »
- « En ce qui concerne la formation, il faut privilégier avec cette clientèle des parcours particuliers, combinant l'apprentissage scolaire et la pratique du métier en situation d'emploi. Différents modèles ont été expérimentés ici-même à Trois-Rivières par le groupe COMSEP. »

- « Les personnes judiciairisées devraient avoir la possibilité de profiter du programme SIS (Service d'intégration sociale) qui permet le développement des compétences en entreprises, combinée avec une courte période de formation scolaire. Il s'agit d'une avenue de formation semi-professionnelle reconnue par le ministère de l'Éducation. »

7. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES POUR LA RÉGION DE LA MAURICIE

Selon les orientations de notre mandat, le septième chapitre de notre rapport doit comporter les sections suivantes :

- Principales problématiques identifiées ;
- Perspectives pour la région et moyens à mettre en place selon trois des cinq axes de la Politique active du marché du travail pour la clientèle judiciairisée adulte : préparation pour l'emploi, insertion en emploi, maintien en emploi ;
- Recommandations et priorités d'action.

7.1 PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

7.1.1 L'insertion ou la réinsertion en emploi est une dimension essentielle de la réinsertion sociale de la personne délinquante

L'accès à un emploi satisfaisant et rémunérateur est une condition fondamentale d'insertion sociale pour toute personne en situation de marginalisation.

L'adoption par le gouvernement du Québec d'une *Politique active du marché du travail* est fondée sur cette prémisse. La transformation des mesures passives de soutien financier en mesures actives d'emploi est au cœur de cette politique. Celle-ci peut, dans des conditions déterminées, que ce soit au niveau local, régional et même national, viser des groupes dont les conditions de vie les rendent susceptibles de vivre une situation de chômage prolongé et d'exclusion du marché du travail. Ces catégories de citoyens peuvent être les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes judiciairisées.

C'est pourquoi la *Politique active du marché du travail* prévoit la création d'organismes divers dont la mission est de conseiller le gouvernement, les employeurs et les services publics d'emploi sur la meilleure manière de favoriser l'accès à l'emploi pour certaines catégories de la population. Telle est la mission, par exemple, des *comités aviseurs* et de certains *comités d'adaptation de la main-d'œuvre*, comme le Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte et le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées.

L'approche centrale de la *Politique active du marché du travail* consiste à élaborer, pour chaque personne visée par les mesures actives d'emploi, un parcours individuel vers l'emploi. Un tel parcours peut inclure des mesures de préparation à l'emploi et de formation (incluant parfois des mesures de pré-employabilité), des mesures d'insertion en emploi et des mesures pour le maintien en emploi.

Toutes les études que nous avons consultées tendent à démontrer que l'emploi, le fait d'avoir un emploi rémunérateur et de se maintenir en emploi sont des composantes fondamentales de l'insertion ou de la réinsertion sociale des personnes judiciairisées.

7.1.2 L'insertion en emploi des personnes judiciairisées exige une expertise particulière

Notre recherche sur le terrain en Mauricie révèle que tous les intervenants concernés estiment que l'apport de services spécialisés d'emploi est essentiel pour favoriser une meilleure insertion en emploi et le maintien en emploi des personnes judiciairisées. C'est le point de vue des personnes judiciairisées elles-mêmes, des employeurs et des intervenants qui ont parmi leur clientèle des personnes judiciairisées.

Cette expertise est nécessaire en raison des caractéristiques spécifiques de cette clientèle, et que nous avons présentées au chapitre précédent (chapitre 6).

À notre avis, les témoignages des experts, c'est-à-dire les personnes judiciairisées elles-mêmes ou les intervenants ayant une longue expérience dans le domaine de l'emploi pour personnes judiciairisées, ne laissent aucun doute sur le fait que les services habituellement accessibles à la population en général ne conviennent pas à une bonne partie de la clientèle judiciairisée, surtout dans la période qui suit immédiatement l'incarcération. Comme on le dit, les « cas lourds » ont besoin d'une approche particulière et l'aide de spécialistes.

7.1.3 Estimation du besoin en Mauricie

Il existe dans la région de la Mauricie près de 23 000 personnes judiciairisées (22 964), soit 10,92 % de la population âgée de plus de 18 ans.

En nous basant sur l'expérience de services spécialisés d'emploi dans d'autres régions, et notamment dans les régions semblables à la Mauricie sur le plan socio-démographique et économique, on peut estimer à au moins 12 % des personnes judiciairisées sans emploi (chômeurs et bénéficiaires de la sécurité du

revenu) le nombre minimum de personnes judiciairisées qui auraient besoin de services spécialisés.

Pour donner un ordre de grandeur, il y avait en 1999 27 360 personnes prestataires de l'assurance-emploi (5 550) et prestataires de la sécurité du revenu (21 819) dans la région de la Mauricie. En appliquant le taux de personnes judiciairisées (10,92 %) à ce chiffre, on obtient qu'environ 2 988 personnes judiciairisées sont sans emploi, donc susceptibles d'avoir besoin de services d'emploi. De ces 2 988 personnes judiciairisées sans emploi, on estime qu'au moins 12 % d'entre elles auraient besoin de services spécialisés de main-d'œuvre, soit environ 360 personnes au moins.

Nous utilisons ici l'expression « au moins » pour marquer le fait que le pourcentage utilisé pour l'estimation du besoin (12 %) est basé sur le nombre réel de dossiers actifs traités par des services spécialisés dans d'autres régions. À moins de considérer que ces services disposent de toutes les ressources pour satisfaire tous les besoins de la région en question, on peut présumer que le nombre réel de personnes judiciairisées ayant besoin de services spécialisés de main-d'œuvre est plus grand.

7.1.4 Ressources d'emploi accessibles aux personnes judiciairisées en Mauricie : l'aspect quantitatif de l'offre et la demande de services spécialisés

Comme tous les citoyens, les personnes judiciairisées ont accès aux services publics d'emploi ainsi qu'à tout autre service pouvant être considéré comme composante d'un parcours vers l'emploi, comme la formation professionnelle et l'éducation des adultes, ou encore les formations particulières dispensées par des organismes de type communautaire. Nous savons cependant qu'une partie des personnes judiciairisées, celles que l'on classe généralement parmi les « cas lourds » et celles qui sont en transition entre le milieu fermé et le milieu ouvert, n'utilisent pas spontanément ces services.

Dans la région de la Mauricie, il n'existe pas de services spécialisés de main-d'œuvre pour les personnes judiciairisées.

Nous avons identifié dix-neuf (19) organismes ayant des personnes judiciairisées parmi leur clientèle, mais seulement six dont la majorité des clients est constituée de personnes judiciairisées.

Parmi les dix-neuf (19) organismes ayant des personnes judiciairisées parmi leur clientèle, sept affirment dispenser à cette clientèle particulière des services liés à l'emploi. Ces organismes interviennent surtout dans la MRC Francheville (5

organismes). Deux d'entre eux interviennent dans la MRC Centre-de-la-Mauricie.

Nous avons estimé à 3 personnes à temps complet le nombre de conseillers en emploi affectés aux services d'emploi pour personnes judiciairisées. Nous avons par ailleurs estimé à environ 120 le nombre de personnes judiciairisées qui sont desservies par les ressources d'emploi existantes.

Compte tenu de l'estimation du nombre de personnes judiciairisées sans emploi et donc susceptibles d'avoir besoin de services de main-d'œuvre spécialisés, soit au moins 360 personnes annuellement, on peut conclure que l'offre de tels services d'emploi dans la région de la Mauricie ne permet pas de satisfaire la demande potentielle pour ces services.

Rappelons finalement que plusieurs organismes ayant des personnes judiciairisées parmi leur clientèle expriment le besoin d'un support pour savoir comment mieux intervenir auprès de cette clientèle.

7.1.5 Ressources d'emploi accessibles aux personnes judiciairisées en Mauricie : l'aspect qualitatif

Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur la qualité des services d'emploi dispensés aux personnes judiciairisées dans la région. Cela ne fait pas partie de notre mandat.

Nous tenons toutefois à rappeler certaines caractéristiques essentielles au succès de l'intervention spécialisée pour personnes judiciairisées, telles qu'elles nous ont été présentées par les experts consultés, et que nous avons rapportées au chapitre 6.

Nous retenons en particulier les facteurs suivants :

- La nécessité d'un service global, d'un parcours complexe et à long terme, pouvant inclure l'intervention psychosociale, la pré-employabilité et l'insertion sociale, la référence à d'autres services spécialisés (par exemple pour l'alcoolisme et la toxicomanie), la préparation à l'emploi (parcours particuliers de formation, par exemple), l'insertion en emploi (par le moyen de stages, par exemple) et le suivi en emploi (aide et support à la personne judiciairisée et à l'employeur).
- La nécessité d'une clientèle unique, composée de personnes judiciairisées.

- Un personnel spécialisé en mesure de composer avec les risques que peut représenter la personne lors de son insertion en emploi (risque de récidive, compréhension des facteurs criminogènes, etc.).
- Un organisme inséré dans le réseau de référence et de communication incluant les autorités carcérales fédérales et provinciales, les agents de formation et d'emploi en milieu carcéral, les agents de probation et de libération conditionnelle, la cour, etc.
- Un service qui tient compte des caractéristiques et des besoins particuliers des personnes judiciairisées, notamment : la complexité et le caractère souvent itératif du processus d'insertion sociale et professionnelle, les problèmes de motivation, etc.
- Un organismes disposant des ressources suffisantes pour agir comme expert conseil et agent de concertation auprès des agents des services publics d'emploi, et qui peut à ce titre soutenir l'intervention des autres organismes du milieu ayant des personnes judiciairisées parmi leur clientèle.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait le tour de toutes les caractéristiques essentielles à une intervention réussie dans le domaine de l'emploi pour les personnes judiciairisées. Nous pensons toutefois avoir identifié suffisamment de caractéristiques nécessaires pour conclure qu'un tel service n'existe pas dans la région de la Mauricie et qu'il est nécessaire de le faire émerger.

7.1.6 Problématique en regard de la préparation, l'insertion et le maintien en emploi des personnes judiciairisées

Rappelons tout d'abord la définition de ces trois axes de la *Politique active du marché du travail*, lesquels sont reproduits en annexe au document d'appel d'offres pour le présent mandat.

« Les mesures de préparation pour l'emploi répondent notamment aux besoins des clientèles en matière d'orientation et de counselling, de développement de l'employabilité, d'évaluation et de reconnaissance des compétences, d'information scolaire et professionnelle ainsi qu'en matière d'aide à la formation générale professionnelle et technique. »

« Les mesures d'insertion en emploi comprennent, entre autres, les subventions salariales à l'embauche, les aides à l'emploi et les aides à l'acquisition d'expériences professionnelles. »

« Les mesures de maintien en emploi portent notamment sur la gestion des ressources humaines, sur l'organisation du travail, dont l'aménagement et la

réduction du temps de travail, ainsi que sur la mise en place de comités d'adaptation de la main-d'œuvre dans les entreprises. »

Nous avons rapporté plus haut que le taux de satisfaction des personnes judiciairisées à l'égard des services reçus en matière de préparation et d'insertion en emploi est bas. Les personnes judiciairisées rencontrées lors des groupes de discussion ont expliqué pourquoi ces services sont peu utiles en milieu carcéral : le contexte dans lequel les services sont dispensés semble influencer la manière dont les clientèles les apprécient.

Notre recherche tend à confirmer que plusieurs centaines de personnes judiciairisées de la région ont besoin de services spécialisés d'emploi. Selon le vocabulaire en usage dans les services d'emploi, ce sont les « cas lourds », mais aussi les personnes qui ont depuis peu terminé une période d'incarcération.

Tout indique que le cheminement vers l'emploi des personnes judiciairisées dont il est question ici a peu de chances de succès s'il n'est pas envisagé comme un processus intégré comprenant plusieurs volets : pré-employabilité, intervention psychosociale, développement de l'employabilité, insertion en emploi et maintien en emploi.

Dans le cas d'une partie de la clientèle judiciairisée, c'est une illusion de croire que la personne puisse d'abord régler ses problèmes de criminalité pour ensuite s'inscrire comme tout autre citoyen dans un processus d'insertion en emploi. La réalité vécue sur le terrain par les intervenants et confirmée par les personnes judiciairisées lors des groupes de discussion est que le processus de préparation et d'insertion en emploi est une des dimensions de l'insertion sociale des personnes, c'est-à-dire un des moyens de lutter contre la récidive.

Les principales caractéristiques de l'intervention en ce qui concerne cette clientèle sont les suivantes :

- **L'accompagnement personnalisé ;**
- **Le suivi personnalisé.**

Deux aspects que les services publics d'emploi peuvent difficilement offrir.

En effet, cette clientèle a besoin d'un support constant à toutes les étapes du processus et d'un suivi rigoureux pour la réalisation du plan d'intervention, y compris au cours des phases d'insertion et de maintien en emploi. Les intervenants et les employeurs s'entendent sur ce besoin.

On peut donc difficilement séparer en segments différents et autonomes les axes de préparation, d'insertion et de maintien en emploi pour cette clientèle. Il

faut les envisager comme les composantes d'un cheminement. Cela dit, certains problèmes particuliers liés aux différents axes de la *Politique active du marché du travail* ont été mentionnés, que nous reproduisons dans ce qui suit.

7.1.6.1 La préparation à l'emploi

- Orientation et counselling ;
- Développement de l'employabilité ;
- Évaluation et reconnaissance des compétences ;
- Information scolaire et professionnelle ;
- Aide à la formation générale, professionnelle et technique.

La plupart des personnes judiciairisées sont peu scolarisées et auraient besoin de terminer au moins leurs études secondaires pour avoir une meilleure chance sur le marché du travail. Or, comme on l'a vu, cela n'est pas une perspective qui intéresse les personnes judiciairisées. La question de la préparation à l'emploi devrait donc être abordée autrement que comme un retour à l'école.

Pour la clientèle judiciairisée dont il est question ici, la formation souhaitée se présente souvent sous forme de stages et d'expériences concrètes permettant l'acquisition d'expériences professionnelles. Or, il est à noter que ces deux composantes sont considérées comme des mesures *d'insertion en emploi*, et non comme des mesures de *préparation pour l'emploi*.

Les trois principaux besoins en matière de préparation en emploi, sur lesquels ont insisté les personnes judiciairisées que nous avons interrogées, sont :

- **L'orientation (savoir ce que je peux faire) ;**
- **Le développement de l'employabilité (savoir comment me présenter aux employeurs) ;**
- **L'évaluation et la reconnaissance des compétences.**

7.1.6.2 L'insertion en emploi

- Subventions salariales à l'embauche ;
- Aides à l'emploi ;
- Aides à l'acquisition d'expériences professionnelles.

Les deux principaux besoins identifiés par les personnes judiciairisées en ce qui concerne l'insertion en emploi sont :

- **Les stages en entreprise ;**
- **Les subventions salariales.**

Rappelons que les subventions salariales sont aussi pour les employeurs un facteur qui encourage l'embauche de personnes judiciairisées.

7.1.6.3 Le maintien en emploi

- Gestion des ressources humaines ;
- Organisation du travail (dont l'aménagement et la réduction du temps de travail) ;
- Mise en place de comités d'adaptation de la main-d'œuvre dans les entreprises.

Ces mesures impliquent une relation avec les entreprises. Le maintien en emploi des personnes judiciairisées a de meilleures chances de succès si l'employeur et l'employé en question peuvent compter sur l'aide d'un intervenant externe dont le mandat est de les soutenir dans la période d'intégration et de maintien en emploi.

L'employeur ne peut tenir compte des besoins particuliers d'un employé judiciairisé :

- S'il ne sait pas que cette personne a un casier judiciaire ;
- S'il n'a pas accepté ce fait au moment de l'embauche ;
- S'il ne mesure pas la portée de cela dans ses attentes vis-à-vis de cet employé ;
- S'il n'a pas manifesté son accord et son intention de tenir compte de ce facteur.

Pour ne donner que cet exemple, le simple fait de devoir se rapporter par téléphone à heures fixes à son agent de probation ou de libération conditionnelle est une caractéristique particulière de la situation de certaines personnes judiciairisées. Une mesure de maintien en emploi spécifique peut être conçue dans ce contexte, mais pour cela il faut que la question soit présentée à l'employeur et ce dernier doit en accepter les conséquences pratiques.

Le principal besoin identifié tant par les employeurs que par les intervenants en matière de maintien en emploi des personnes judiciairisées est le suivant :

- **Des ressources suffisantes pour assurer un suivi des personnes à long terme.**

7.2 PERSPECTIVES POUR LA RÉGION

Deux scénarios ont émergé des rencontres et des discussions que nous avons tenues avec les intervenants de la région.

Le premier scénario consiste à créer dans la région un service spécialisé d'emploi pour personnes judiciairisées, selon le modèle partiel présenté au point précédent.

Le second scénario consiste à bonifier et à mieux structurer l'offre des services d'emplois qui existent et qui sont accessibles aux personnes judiciairisées, incluant les services de type communautaire et les services publics d'emploi.

Nous estimons que le premier scénario devrait être considéré en priorité.

Sur le plan qualitatif, le besoin demande une approche spécialisée.

Sur le plan quantitatif, les services actuels ne permettent pas de satisfaire la demande potentielle.

Nous ne voyons pas comment l'on pourrait, dans les conditions actuelles, parvenir à une offre de services spécialisés pouvant assumer d'une façon cohérente et efficace toutes les dimensions que nous avons énumérées aux points 6.2.2, 6.3.1 6.3.2 et 7.1.5.

Cela dit, il serait nécessaire de ne pas oublier la mise en garde faite par certains intervenants du milieu concernant le danger de dédoublement des services actuellement accessibles dans la région. Il serait souhaitable qu'une démarche de concertation et de discussion avec les ressources concernées soit incorporée dans le processus décisionnel.

ANNEXE 1

Tableaux

TABLEAUX

Tableau 1
Abrégé des statistiques correctionnelles du Québec 1998-1999

| Milieu fermé | Données |
|--|-----------|
| Admission | |
| Nombre en 1998-1999 | 49 791 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | -12,60% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | -22,60% |
| Capacité totale | |
| Nombre en 1998-1999 | 3 807 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | 1,50% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | -0,40% |
| Jours-séjours | |
| Nombre en 1998-1999 | 1 212 301 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | 0,60% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | -6,40% |
| Population moyenne quotidienne présente (prévenus) | |
| Nombre en 1998-1999 | 1 219,10 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | 2,90% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | 0,20% |
| Populations moyenne quotidienne présente (condamnés) | |
| Nombre en 1998-1999 | 2 102,30 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | -0,70% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | -9,90% |
| Population moyenne quotidienne en absence temporaire | |
| Nombre en 1998-1999 | 1 541,70 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | -24,40% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | 16,00% |

Source : *Abrégé des statistiques correctionnelles du Québec, Ministère de la Sécurité publique, 1998-1999.*

Tableau 2
Abrégé des statistiques correctionnelles du Québec 1998-1999

| Milieu ouvert | Données |
|---|----------------|
| Demande d'évaluation | |
| Nombre en 1998-1999 | 9 745 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | -0,5% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | 24,0% |
| Demande d'intervention | |
| Nombre en 1998-1999 | 17 839 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | 2,4% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | 42,6% |
| Moyenne mensuelle de cas actifs - Probation | |
| Nombre en 1998-1999 | 7 295,8 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | -6,6% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | -21,3% |
| Moyenne mensuelle de cas actifs - Libération conditionnelle | |
| Nombre en 1998-1999 | 1 334,0 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | -10,3% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | -26,0% |
| Moyenne mensuelle de cas actifs - Travaux communautaires | |
| Nombre en 1998-1999 | 2 384,4 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | -3,5% |
| Variation par rapport à 1993-1994 | 60,0% |
| Moyenne mensuelle de cas actifs - Sursis | |
| Nombre en 1998-1999 | 2 444,2 |
| Variation par rapport à 1997-1998 | 17,6% |

Source : *Abrégé des statistiques correctionnelles du Québec, Ministère de la Sécurité publique, 1998-1999.*

Tableau 3

Évolution du nombre de personnes condamnées à une sentence de détention, selon les directions régionales et les secteurs du réseau correctionnel

| | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 | 1997-1998 | 1998-1999 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Région Estrie et Centre du Québec | 920 | 1 022 | 1 521 | 1 440 | 1 195 |
| Région Outaouais | 1 694 | 1 713 | 1 912 | 1 711 | 1 403 |
| Région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec | 851 | 825 | 707 | 577 | 602 |
| Région Laval/Lanaudière/Laurentides | 2 408 | 2 733 | 2 830 | 2 844 | 2 327 |
| Région Montérégie | 2 570 | 2 902 | 1 917 | 1 503 | 1 391 |
| Total secteur Ouest du Québec | 8 443 | 9 195 | 8 887 | 8 075 | 6 918 |
| Région et secteur de Montréal | 11 599 | 12 890 | 12 175 | 10 942 | 8 526 |
| Région Bas-St-Laurent | 711 | 736 | 795 | 614 | 496 |
| Région Saguenay-Lac-St-Jean | 836 | 790 | 895 | 877 | 777 |
| Région Québec et Chaudières-Appalaches | 4 425 | 4 245 | 4 232 | 4 084 | 3 204 |
| Région Mauricie et Centre-du-Québec | 1 351 | 1 285 | 1 164 | 1 003 | 746 |
| Région Côte-Nord | 722 | 635 | 520 | 465 | 482 |
| Région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 441 | 529 | 468 | 467 | 366 |
| Total secteur Est du Québec | 8 486 | 8 220 | 8 074 | 7 510 | 6 071 |
| Total réseau correctionnel du Québec | 28 528 | 30 305 | 29 136 | 26 527 | 21 515 |

Source : *Statistiques correctionnelles du Québec 1998-1999*, Ministère de la Sécurité publique, Direction générale des services correctionnels, 1999.

Tableau 4

Estimation de la population judiciarisée adulte par MRC de la Mauricie

| MRC | Population par MRC | Personnes judiciarisées par MRC |
|-------------------------|---------------------------|--|
| Centre-de-la-Mauricie | 67 591 | 5 853 |
| Francheville | 142 439 | 12 335 |
| Haut-Saint-Maurice | 16 595 | 1 437 |
| Maskinongé | 24 192 | 2 095 |
| Mékinac | 13 434 | 1 163 |
| Ensemble de la Mauricie | 264 251 | 22 883 |

Source : À partir des données fournies sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 5

Composition de la clientèle correctionnelle admise en détention en 1997-1998, selon le sexe et la région correctionnelle de provenance de la personne contrevenante (en %)

| | Femmes | Hommes | Total |
|---|--------|--------|-------|
| Montréal | 2,19 | 25,92 | 28,11 |
| Estrie et Centre-du-Québec | 0,25 | 4,1 | 4,35 |
| Outaouais | 0,43 | 4,61 | 5,04 |
| Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec | 0,09 | 1,73 | 1,82 |
| Laurentides | 1,08 | 15,85 | 16,93 |
| Montérégie | 0,64 | 11,09 | 11,73 |
| Total secteur Ouest du Québec | 2,49 | 37,38 | 39,87 |
| Bas-St-Laurent | 0,09 | 1,52 | 1,61 |
| Saguenay-Lac-St-Jean | 0,14 | 2,6 | 2,74 |
| Québec et Chaudières-Appalaches | 1,2 | 11,57 | 12,77 |
| Mauricie et Centre-du-Québec | 0,26 | 2,72 | 2,98 |
| Côte-Nord | 0,09 | 1,18 | 1,27 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 0,05 | 1,32 | 1,37 |
| Total secteur Est du Québec | 1,83 | 20,91 | 22,74 |
| Région de provenance inconnues ou hors Québec | 1,62 | 7,66 | 9,28 |
| Total réseau correctionnel du Québec | 8,13 | 91,87 | 100 |

Source: Ministère de la Sécurité publique, 1997-1998.

Tableau 6

Composition de la clientèle correctionnelle référée en probation en 1997-1998, selon le sexe et la région correctionnelle de provenance de la personne contrevenante (en %)

| | Femmes | Hommes | Total |
|---|--------|--------|-------|
| Montréal | 2,29 | 17,55 | 19,84 |
| Estrie et Centre-du-Québec | 0,42 | 4,66 | 5,08 |
| Outaouais | 0,85 | 5,88 | 6,73 |
| Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec | 0,42 | 4,57 | 4,99 |
| Laurentides | 1,34 | 10,37 | 11,71 |
| Montérégie | 1,2 | 10,34 | 11,54 |
| Totale secteur Ouest du Québec | 4,23 | 35,82 | 40,05 |
| Bas-St-Laurent | 0,43 | 2,92 | 3,35 |
| Saguenay-Lac-St-Jean | 0,36 | 3,3 | 3,66 |
| Québec et Chaudières-Appalaches | 2,14 | 10,38 | 11,62 |
| Mauricie et Centre-du-Québec | 0,4 | 3,31 | 3,71 |
| Côte-Nord | 0,31 | 2,4 | 2,71 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 0,29 | 1,96 | 2,25 |
| Total secteur Est du Québec | 3,03 | 24,27 | 27,3 |
| Région de provenance inconnues ou hors Québec | 2,01 | 10,8 | 12,81 |
| Total réseau correctionnel du Québec | 11,56 | 88,44 | 100 |

Source: Ministère de la Sécurité publique, 1997-1998.

Tableau 7
Taux d'augmentation de la population par MRC, 1971-1998

| Régions | Population | | Écart 1971-1999 % |
|---------------------------|------------------|------------------|-------------------------|
| | 1971 | 1999 | |
| | N | N | |
| Centre-de-la-Mauricie | 69 750 | 67 591 | -3,1% |
| Francheville | 118 705 | 142 439 | 20,0% |
| Haut-Saint-Maurice | 17 320 | 16 595 | -4,2% |
| Maskinongé | 24 075 | 24 192 | 0,5% |
| Mékinac | 14 625 | 13 434 | -8,1% |
| Mauricie | 244 475 | 264 251 | 8,1% |
| Ensemble du Québec | 6 027 760 | 7 333 283 | 21,7% |

Source : À partir des données fournies sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 8
Population par MRC, 1996

| Territoires | N | % |
|-----------------------|----------------|---------------|
| Francheville | 140 541 | 53,8% |
| Maskinongé | 23 791 | 9,1% |
| Centre-de-la-Mauricie | 67 103 | 25,7% |
| Mékinac | 13 480 | 5,2% |
| Haut-Saint-Mauricie | 16 293 | 6,2% |
| Mauricie | 261 208 | 100,0% |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 9
Population selon le sexe, 1996

| Territoires | Population | | | Sexe | |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------------------|----------------|----------------|
| | 1991 | 1996 | Variation 1991- 1996 | Hommes | Femmes |
| Francheville | 137458 | 140541 | 2,2 | 67740 | 72800 |
| Maskinongé | 23787 | 23791 | 0 | 11855 | 11935 |
| Centre-de-la-Mauricie | 67394 | 67103 | -0,4 | 32425 | 34680 |
| Mékinac | 13629 | 13480 | -1,1 | 6770 | 6710 |
| Haut-Saint-Mauricie | 16272 | 16293 | 0,1 | 8325 | 7970 |
| Mauricie | 258540 | 261208 | 0,16 | 127115 | 134095 |
| Québec | 6895963 | 7138795 | 3,5 | 3493370 | 3645425 |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 10
Répartition de la population selon les groupes d'âge, 1996

| Territoires | Groupes d'âge | | | | | |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 0 - 14 ans | 15 - 24 ans | 25 - 34 ans | 35 - 54 ans | 55 - 64 ans | 65 ans et + |
| Francheville | 53,7% | 56,6% | 56,7% | 53,9% | 52,1% | 49,8% |
| Maskinongé | 8,7% | 7,9% | 9,3% | 9,1% | 10,0% | 9,9% |
| Centre-de-la-Mauricie | 24,9% | 24,3% | 23,1% | 26,0% | 26,3% | 29,2% |
| Mékinac | 4,9% | 5,0% | 4,4% | 5,1% | 5,6% | 6,0% |
| Haut-Saint-Mauricie | 7,8% | 6,2% | 6,5% | 5,9% | 6,0% | 5,1% |
| Mauricie | 17,7% | 12,9% | 13,1% | 31,5% | 10,1% | 14,5% |
| Québec | 19,2% | 13,3% | 15,3% | 31,0% | 9,1% | 12,1% |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 11
Communautés autochtones, 1996

| | Francheville | Maskinongé | Centre-de-la-Mauricie | Mékinac | Haut-Saint-Mauricie | Mauricie | Québec |
|---|--------------|------------|-----------------------|---------|---------------------|----------|-----------|
| Population totale selon les groupes autochtones et la population non autochtone | 138 335 | 23 185 | 65 815 | 13 240 | 16 175 | 256 750 | 7 045 085 |
| Population autochtone totale | 0,4% | 0,3% | 0,5% | 0,2% | 17,2% | 1,5% | 1,0% |
| Indien de l'Amérique du Nord - réponse unique | 0,2% | 0,1% | 0,2% | 0,1% | 15,5% | 1,2% | 0,6% |
| Métis - réponse unique | 0,2% | 0,2% | 0,2% | 0,1% | 1,5% | 0,3% | 0,2% |
| Inuit - réponse unique | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,1% |
| Réponses autochtones multiples | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,1% | 0,0% | 0,0% |
| Autre réponse autochtone | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,2% | 0,0% | 0,0% |
| Population non autochtone totale | 99,6% | 99,7% | 99,5% | 99,8% | 82,8% | 98,5% | 99,0% |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 12
Répartition du revenu annuel moyen des ménages, 1991 et 1996

| Territoires | 1991 | 1996 | Écart 1991-1996 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Francheville | 36 941 \$ | 38 633 \$ | 4,6% |
| Maskinongé | 32 841 \$ | 32 240 \$ | -1,8% |
| Centre-de-la-Mauricie | 32 995 \$ | 34 275 \$ | 3,9% |
| Mékinac | 32 061 \$ | 31 939 \$ | -0,4% |
| Haut-Saint-Mauricie | 37 201 \$ | 37 853 \$ | 1,8% |
| Mauricie | 34 408 \$ | 34 988 \$ | 1,7% |
| Québec | 40 826 \$ | 42 229 \$ | 3,4% |

Source : À partir des données des recensements de 1991 et 1996, Statistique Canada.

Tableau 13
Nombre de ménages et revenu annuel moyen des ménages, 1996

| Territoires | Ménages | | % ménages vivant seul | Revenu moyen des ménages \$ |
|---------------------------|------------------|----------------|-----------------------|-----------------------------|
| | Nb | MRC / Mauricie | | |
| Francheville | 58 080 | 54,0% | 12,4% | 38 633 \$ |
| Maskinongé | 9 590 | 8,9% | 10,9% | 32 240 \$ |
| Centre-de-la-Mauricie | 28 165 | 26,2% | 12,7% | 34 275 \$ |
| Mékinac | 5 415 | 5,0% | 10,5% | 31 939 \$ |
| Haut-Saint-Mauricie | 6 250 | 5,8% | 10,2% | 37 853 \$ |
| Mauricie | 107 500 | | 12,1% | 34 988 \$ |
| Province de Québec | 2 822 030 | | 11,0% | 42 229 \$ |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 14
Distribution des ménages selon le revenu, 1996

| | Francheville | Maskinongé | Centre-de-la-Mauricie | Mékinac | Haut-Saint-Mauricie | Mauricie | Province de Québec |
|---|--------------|------------|-----------------------|---------|---------------------|----------|--------------------|
| Revenu du ménage de tous les ménages privés | 58 080 | 9 590 | 28 170 | 5 410 | 6 250 | 107 500 | 2 822 030 |
| Moins de 10 000 \$ | 12,6% | 11,5% | 14,4% | 10,9% | 10,3% | 12,8% | 10,9% |
| 10 000 \$ - 19 999 \$ | 20,9% | 24,9% | 23,8% | 24,5% | 20,5% | 22,2% | 18,0% |
| 20 000 \$ - 29 999 \$ | 14,6% | 18,1% | 15,7% | 20,0% | 17,3% | 15,6% | 14,3% |
| 30 000 \$ - 39 999 \$ | 12,2% | 16,4% | 12,4% | 15,1% | 12,2% | 12,8% | 13,0% |
| 40 000 \$ - 49 999 \$ | 10,3% | 11,6% | 10,4% | 14,0% | 11,6% | 10,7% | 11,3% |
| 50 000 \$ - 59 999 \$ | 8,8% | 7,0% | 7,6% | 5,5% | 8,6% | 8,1% | 9,4% |
| 60 000 \$ - 69 999 \$ | 6,5% | 3,6% | 5,8% | 4,2% | 6,6% | 6,0% | 7,0% |
| 70 000 \$ - 79 999 \$ | 4,7% | 2,3% | 3,8% | 2,3% | 5,1% | 4,2% | 5,0% |
| 80 000 \$ - 89 999 \$ | 3,3% | 2,0% | 2,2% | 1,5% | 3,0% | 2,8% | 3,5% |
| 90 000 \$ - 99 999 \$ | 2,1% | 0,6% | 1,6% | 0,6% | 2,2% | 1,8% | 2,3% |
| 100 000 \$ et plus | 4,0% | 1,9% | 2,3% | 1,4% | 2,6% | 3,1% | 5,3% |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 15
Nombre de ménages, 1991 et 1996

| Territoires | 1991 | 1996 | Écart 1991-1996 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Francheville | 54 720 | 58 080 | 6,1% |
| Maskinongé | 9 135 | 9 590 | 5,0% |
| Centre-de-la-Mauricie | 27 040 | 28 165 | 4,1% |
| Mékinac | 5 220 | 5 415 | 3,7% |
| Haut-Saint-Mauricie | 5 945 | 6 250 | 5,1% |
| Mauricie | 102 060 | 107 500 | 5,3% |
| Québec | 2 634 300 | 2 822 030 | 7,1% |

Source : À partir des données des recensements de 1991 et 1996, Statistique Canada.

Tableau 16
Répartition des ménages selon la taille, 1996

| | Francheville | Maskinongé | Centre-de-la-Mauricie | Mékinac | Haut-Saint-Mauricie | Mauricie | Québec |
|---|--------------|------------|-----------------------|---------|---------------------|-----------------|------------------|
| Nombre total de ménages privés selon la taille du ménage | 58 080 | 9 590 | 28 165 | 5 415 | 6 250 | 107 500 | 2 822 030 |
| 1 personne | 29,9% | 27,0% | 30,4% | 26,0% | 26,5% | 29,4% | 27,3% |
| 2 personnes | 32,1% | 33,3% | 32,6% | 34,4% | 31,7% | 32,5% | 31,5% |
| 3 personnes | 17,1% | 18,8% | 16,9% | 16,6% | 16,7% | 17,2% | 17,5% |
| 4 - 5 personnes | 19,7% | 19,4% | 19,2% | 21,3% | 21,1% | 19,7% | 21,8% |
| 6 personnes ou plus | 1,2% | 1,4% | 0,9% | 1,4% | 3,8% | 1,3% | 2,0% |
| | | | | | | | 100,0% |
| Nombre moyen de personnes dans les ménages privés | 2,4 | 2,4 | 2,3 | 2,4 | 2,6 | 2,4 | 2,5 |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 17
Distribution des familles, 1996

| | Francheville | Maskinongé | Centre-de-la-Mauricie | Mékinac | Haut-Saint-Mauricie | Mauricie | Province de Québec |
|---------------------------|--------------|------------|-----------------------|---------|---------------------|----------|--------------------|
| Nombre total de ménages | 58 080 | 9 590 | 28 165 | 5 415 | 6 250 | 107 500 | 2 822 030 |
| Familles dans les ménages | 38405 | 6695 | 18880 | 3835 | 4510 | 72325 | 1 949 970 |
| Familles/ ménages | 66,1% | 69,8% | 67,0% | 70,8% | 72,2% | 67,3% | 69,1% |
| % Familles époux-épouse | 84,0% | 87,3% | 83,5% | 88,7% | 85,1% | 84,5% | 84,1% |
| | | | | | | | |
| Familles monoparentales | | | | | | | |
| 1991 | 15,1% | 12,6% | 14,8% | 11,8% | 14,3% | 14,6% | 14,3% |
| 1996 | 16,0% | 12,6% | 16,5% | 11,3% | 14,7% | 15,5% | 15,9% |

Source : À partir des données des recensements de 1991 et 1996, Statistique Canada.

Tableau 18
Fréquentation scolaire et le plus haut niveau de scolarité atteint, 1996

| | Francheville | Maskinongé | Centre-de-la-Mauricie | Mékinac | Haut-Saint-Mauricie | Mauricie | Québec |
|---|--------------|------------|-----------------------|---------|---------------------|----------|-----------|
| Population de 15 à 24 ans selon la fréquentation scolaire | 18 965 | 2 660 | 8 170 | 1 700 | 2 110 | 33 605 | 945 380 |
| Ne fréquentant pas l'école | 26,6% | 37,4% | 25,2% | 25,9% | 44,1% | 28,2% | 30,9% |
| Fréquentant l'école à plein temps | 68,5% | 58,6% | 68,5% | 71,5% | 50,5% | 66,7% | 63,0% |
| Fréquentant l'école à temps partiel | 4,9% | 4,1% | 6,3% | 2,6% | 5,7% | 5,1% | 6,1% |
| Population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint | 113 470 | 19 160 | 54 290 | 10 950 | 12 575 | 210 445 | 5 673 470 |
| Niveau inférieur à la 9e année | 17,0% | 31,1% | 19,2% | 28,7% | 22,9% | 19,8% | 18,1% |
| De la 9e à la 13e année | 33,1% | 38,3% | 39,0% | 39,0% | 43,6% | 36,1% | 34,9% |
| Sans certificat d'études secondaires | 14,9% | 3,5% | 8,9% | 2,0% | 2,6% | 31,9% | 17,4% |
| Avec certificat d'études secondaires | 18,3% | 3,0% | 9,8% | 1,7% | 2,2% | 34,9% | 17,5% |
| Certificat ou diplôme d'une école de métiers | 4,9% | 0,9% | 3,0% | 0,6% | 0,6% | 9,9% | 4,5% |
| Autres études non universitaires | 26,2% | 3,0% | 11,1% | 1,9% | 2,2% | 44,4% | 22,3% |
| Sans certificat ou diplôme | 8,1% | 0,9% | 3,3% | 0,6% | 0,6% | 13,4% | 7,2% |
| Avec certificat ou diplôme | 18,1% | 2,1% | 7,8% | 1,3% | 1,7% | 31,0% | 15,1% |
| Études universitaires | 18,9% | 1,3% | 5,9% | 0,7% | 0,9% | 27,6% | 20,2% |
| Sans grade | 7,7% | 0,6% | 2,8% | 0,3% | 0,4% | 11,8% | 8,0% |
| Sans certificat ou diplôme | 1,0% | 0,1% | 0,4% | 0,0% | 0,1% | 1,6% | 1,6% |
| Avec certificat ou diplôme | 6,7% | 0,5% | 2,5% | 0,2% | 0,3% | 10,2% | 6,4% |
| Avec baccalauréat ou diplôme supérieur | 11,2% | 0,7% | 3,0% | 0,4% | 0,5% | 15,8% | 12,2% |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 19
Principales caractéristiques de la population immigrante, 1996

| | Francheville | Maskinongé | Centre-de-la-Mauricie | Mékinac | Haut-Saint-Mauricie | Mauricie | Québec |
|---|--------------|------------|-----------------------|---------|---------------------|----------|--------|
| Population immigrante totale selon la période d'immigration | 2210 | 265 | 395 | 85 | 95 | 3050 | 664500 |
| Avant 1961, période d'immigration | 16,7% | 15,1% | 16,5% | 11,8% | 47,4% | 17,4% | 17,1% |
| 1961-1970, période d'immigration | 16,3% | 15,1% | 20,3% | 23,5% | 0,0% | 16,4% | 16,5% |
| 1971-1980, période d'immigration | 19,7% | 49,1% | 24,1% | 0,0% | 0,0% | 21,6% | 19,9% |
| 1981-1990, période d'immigration | 26,5% | 13,2% | 21,5% | 35,3% | 31,6% | 25,1% | 23,8% |
| 1991-1996, période d'immigration | 20,8% | 5,7% | 16,5% | 17,6% | 26,3% | 19,0% | 22,7% |
| | | | | | | | |
| Selon les principaux pays de naissance | 2210 | 270 | 395 | 85 | 95 | 3055 | 664500 |
| Royaume-Uni | 1,8% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 10,5% | 1,6% | 3,1% |
| Italie | 2,5% | 5,6% | 0,0% | 0,0% | 10,5% | 2,6% | 11,2% |
| États-Unis | 12,7% | 13,0% | 31,6% | 11,8% | 15,8% | 15,2% | 4,1% |
| Chine, République populaire de | 2,9% | 0,0% | 2,5% | 0,0% | 15,8% | 2,9% | 2,5% |
| Pologne | 1,8% | 0,0% | 0,0% | 11,8% | 0,0% | 1,6% | 2,6% |
| Allemagne | 4,3% | 3,7% | 5,1% | 29,4% | 10,5% | 5,2% | 1,9% |
| Vietnam | 2,3% | 0,0% | 3,8% | 0,0% | 0,0% | 2,1% | 3,5% |
| Grèce | 2,7% | 5,6% | 3,8% | 0,0% | 0,0% | 2,9% | 3,6% |
| Liban | 0,9% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 10,5% | 1,0% | 4,3% |
| France | 16,1% | 24,1% | 12,7% | 17,6% | 0,0% | 15,9% | 6,7% |
| Trinité-et-Tobago | 0,5% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,3% | 0,8% |
| Yougoslavie | 0,7% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,5% | 0,7% |
| Haiti | 3,2% | 0,0% | 6,3% | 0,0% | 0,0% | 3,1% | 6,8% |
| Taiwan | 0,5% | 3,7% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,7% | 0,5% |
| Roumanie | 1,4% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 1,0% | 1,9% |
| Égypte | 1,4% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 1,0% | 2,5% |
| Mexique | 1,8% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 1,3% | 0,5% |
| Belgique | 6,1% | 25,9% | 2,5% | 0,0% | 0,0% | 7,0% | 1,4% |
| Maroc | 4,1% | 0,0% | 3,8% | 0,0% | 0,0% | 3,4% | 2,5% |
| Tchécoslovaquie, n.i.a. | 0,7% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,5% | 0,3% |
| Cambodge | 2,5% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 1,8% | 1,3% |
| Suisse | 4,5% | 3,7% | 3,8% | 0,0% | 0,0% | 4,1% | 0,9% |
| Tous les autres lieux de naissance | 23,3% | 14,8% | 13,9% | 23,5% | 36,8% | 21,8% | 36,4% |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 20
Principales caractéristiques linguistiques, 1996

| | Francheville | Maskinongé | Centre-de-la-Mauricie | Mékinac | Haut-Saint-Mauricie | Mauricie | Québec |
|---|--------------|------------|-----------------------|---------|---------------------|----------|---------|
| Connaissance des langues officielles | 138335 | 23190 | 65815 | 13240 | 16175 | 256755 | 7045080 |
| Anglais seulement | 0,1% | 0,1% | 0,1% | 0,2% | 0,1% | 0,1% | 5,1% |
| Français seulement | 75,9% | 87,9% | 80,4% | 89,5% | 78,9% | 79,0% | 56,1% |
| Anglais et français | 23,9% | 12,0% | 19,5% | 10,3% | 17,2% | 20,6% | 37,8% |
| Ni l'anglais ni le français | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,1% | 3,9% | 0,3% | 1,1% |
| Langue parlée à la maison | | | | | | | |
| Réponses uniques | 99,6% | 99,9% | 99,7% | 99,8% | 99,0% | 99,6% | 97,8% |
| Anglais | 0,8% | 0,6% | 0,7% | 0,3% | 1,4% | 0,8% | 10,1% |
| Français | 98,4% | 99,2% | 98,8% | 99,3% | 83,6% | 97,7% | 81,9% |
| Langues non officielles | 0,3% | 0,2% | 0,1% | 0,2% | 14,1% | 1,1% | 5,8% |
| Réponses multiples | 0,4% | 0,1% | 0,3% | 0,2% | 1,0% | 0,4% | 2,2% |
| Anglais et français | 0,3% | 0,0% | 0,3% | 0,2% | 0,3% | 0,3% | 0,9% |
| Anglais et langue non officielle | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,4% |
| Français et langue non officielle | 0,1% | 0,0% | 0,0% | 0,1% | 0,6% | 0,1% | 0,6% |
| Anglais, français et langue non officielle | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,1% | 0,0% | 0,2% |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 21
Capacité de l'établissement de détention de Trois-Rivières (Mauricie) en 1997-1998 (au 31 mars 1998)

| | Capacité normale | Capacité support | Capacité occasionnelle | Capacité totale |
|-----------------|------------------|------------------|------------------------|-----------------|
| Trois-Rivières | 154 | 11 | 0 | 165 |
| Total au Québec | 3 239 | 324 | 189 | 3 752 |

Source : Site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Tableau 22

Établissements de détention en Mauricie, 1997-1998 et 1998-1999

| | Mauricie | Province de Québec |
|---|----------|--------------------|
| Nombre d'admissions 1997-98 | 1 853 | 56 954 |
| Nombre d'admissions 1998-99 | 1 658 | 49 791 |
| Nombre de jours-séjours 1997-98 | 59 766 | 1 205 173 |
| Nombre de jours-séjours 1998-99 | 59 311 | 1 212 301 |
| Capacité totale de détention ¹ 1997-98 | 165 | 3 752 |
| Capacité totale de détention ² 1998-99 | 165 | 3 807 |

Source : Site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Tableau 23

Composition de la clientèle correctionnelle admise en détention en 1997-1998, selon le

| | Femmes | Hommes | Total |
|---|--------|--------|-------|
| Montréal | 2,19 | 25,92 | 28,11 |
| Estrie et Centre-du-Québec | 0,25 | 4,1 | 4,35 |
| Outaouais | 0,43 | 4,61 | 5,04 |
| Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec | 0,09 | 1,73 | 1,82 |
| Laurentides | 1,08 | 15,85 | 16,93 |
| Montréal | 0,64 | 11,09 | 11,73 |
| Totale secteur Ouest du Québec | 2,49 | 37,38 | 39,87 |
| Bas-St-Laurent | 0,09 | 1,52 | 1,61 |
| Saguenay-Lac-St-Jean | 0,14 | 2,6 | 2,74 |
| Québec et Chaudières-Appalaches | 1,2 | 11,57 | 12,77 |
| Mauricie et Centre-du-Québec | 0,26 | 2,72 | 2,98 |
| Côte-Nord | 0,09 | 1,18 | 1,27 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 0,05 | 1,32 | 1,37 |
| Total secteur Est du Québec | 1,83 | 20,91 | 22,74 |
| Région de provenance inconnues ou hors Québec | 1,62 | 7,66 | 9,28 |
| Total réseau correctionnel du Québec | 8,13 | 91,87 | 100 |

sexe et la région correctionnelle de provenance de la personne contrevenante

Source : Ministère de la Sécurité publique, 1997-1998.

¹ La capacité totale est calculée à la fin mars 1998.

² La capacité totale est calculée à la fin mars 1999.

Tableau 24

Composition de la clientèle correctionnelle référée en probation en 1997-1998, selon le sexe et la région correctionnelle de provenance de la personne contrevenante (en %)

| | Femmes | Hommes | Total |
|---|--------|--------|-------|
| Montréal | 2,29 | 17,55 | 19,84 |
| Estrie et Centre-du-Québec | 0,42 | 4,66 | 5,08 |
| Outaouais | 0,85 | 5,88 | 6,73 |
| Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec | 0,42 | 4,57 | 4,99 |
| Laurentides | 1,34 | 10,37 | 11,71 |
| Montréal | 1,2 | 10,34 | 11,54 |
| Totale secteur Ouest du Québec | 4,23 | 35,82 | 40,05 |
| Bas-St-Laurent | 0,43 | 2,92 | 3,35 |
| Saguenay-Lac-St-Jean | 0,36 | 3,3 | 3,66 |
| Québec et Chaudières-Appalaches | 2,14 | 10,38 | 11,62 |
| Mauricie et Centre-du-Québec | 0,4 | 3,31 | 3,71 |
| Côte-Nord | 0,31 | 2,4 | 2,71 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 0,29 | 1,96 | 2,25 |
| Total secteur Est du Québec | 3,03 | 24,27 | 27,3 |
| Région de provenance inconnues ou hors Québec | 2,01 | 10,8 | 12,81 |
| Total réseau correctionnel du Québec | 11,56 | 88,44 | 100 |

Source : Ministère de la Sécurité publique, 1997-1998.

Tableau 25

Population moyenne quotidienne inscrite en détention à l'établissement de détention de Trois-Rivières (Mauricie) en 1997-1998

| | Personnes prévenues | | Personnes condamnées | | Personnes inscrites | |
|--------------------------------------|---------------------|--------|----------------------|--------|---------------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Trois-Rivières | 56,87 | 2,93 | 201,70 | 5,06 | 258,56 | 7,99 |
| Total réseau correctionnel du Québec | 1 177,59 | 54,72 | 3 899,33 | 208,80 | 5 076,92 | 263,52 |

Source : Bureau du service correctionnel de Trois-Rivières, 1998.

Tableau 26

Durée en jours des absences temporaires de l'établissement de détention de Trois-Rivières (Mauricie), selon le motif d'octroi en 1997-1998

| | Humanitaire | Médicale | Réinsertion sociale | Total |
|--------------------------------------|-------------|----------|---------------------|---------|
| Trois-Rivières | 10 871 | 2 224 | 24 432 | 37 527 |
| Total réseau correctionnel du Québec | 264 190 | 23 684 | 456 213 | 744 087 |

Source : Bureau du service correctionnel de Trois-Rivières, 1998.

Tableau 27

Évolution du nombre total de jours de séjours utilisés dans les ressources d'hébergement communautaires en Mauricie

| | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 | 1997-1998 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Région Mauricie et Centre-du-Québec | 10 701 | 11 216 | 9 483 | 11 123 | 11 188 |
| Total réseau correctionnel du Québec | 152 675 | 149 343 | 140 955 | 137 939 | 135 010 |

Source : Bureau du service correctionnel de Trois-Rivières, 1998.

Tableau 28
Évolution des statistiques, clientèle en détention au Québec (en %)

| Âge | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 | 1997-1998 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 17 ans et moins | 0,04 | 0,03 | 0,02 | 0,03 | 0,02 |
| 18 ans | 2,22 | 1,92 | 2,22 | 2,02 | 2,03 |
| 19 ans | 3,22 | 3,48 | 2,96 | 2,95 | 2,8 |
| 20 à 24ans | 20,09 | 19,09 | 18,29 | 17,3 | 16,59 |
| 25 à 29 ans | 21,73 | 20,83 | 20,26 | 19,72 | 18,6 |
| 30 à 34 ans | 19,82 | 19,8 | 19,75 | 20,23 | 20,09 |
| 35 à 39 ans | 14,21 | 14,67 | 15,72 | 15,88 | 16,55 |
| 40 à 44 ans | 8,32 | 8,94 | 9,49 | 9,98 | 10,67 |
| 45 à 49 ans | 5,1 | 5,31 | 5,29 | 5,87 | 5,99 |
| 50 ans ou plus | 5,25 | 5,92 | 6 | 6,01 | 6,65 |
| Âge médian | 30 ans | 31 ans | 30 ans | 32 ans | 32 ans |
| Âge moyen | 31,68 ans | 32,1 ans | 31,5 ans | 32,68 ans | 33,07 ans |

Source : Ministère de la Sécurité publique, 1997-1998.

Tableau 29
Répartition de l'âge des personnes admises en détention ¹ au fédéral (en %)

| Groupe d'âge | Nombre | % |
|-----------------|--------|------|
| Moins de 20 ans | 29 | 0,8 |
| 20-24 ans | 273 | 8,0 |
| 25-29 ans | 561 | 16,4 |
| 30-34 ans | 712 | 20,8 |
| 35-39 ans | 653 | 19,1 |
| 40-44 ans | 516 | 15,1 |
| 45-49 ans | 290 | 8,5 |
| 50-54 ans | 194 | 5,7 |
| 55-59 ans | 104 | 3,0 |
| 60-64 ans | 56 | 1,6 |
| 65 ans et plus | 35 | 1,0 |
| Total | | |

Source : *Portrait de la clientèle judiciairisée adulte au Québec*,
 Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte, 1998.

¹ *Portrait de la clientèle judiciairisée adulte au Québec*, Comité aviseur pour al clientèle judiciairisée adulte, 1998.

Tableau 30
Évolution des statistiques, clientèle en probation au Québec (en %)

| Âge | 1993-1994 | 1994-1995 | 1995-1996 | 1996-1997 | 1997-1998 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 17 ans et moins | 0,02 | 0,03 | 0,04 | 0,02 | 0,05 |
| 18 ans | 2,78 | 2,97 | 2,97 | 2,8 | 3,16 |
| 19 ans | 7,43 | 6,95 | 7,04 | 6,48 | 6,77 |
| 20 à 24ans | 25,73 | 24,21 | 23,75 | 22,48 | 22,56 |
| 25 à 29 ans | 18,59 | 18,09 | 17,89 | 17,08 | 16,16 |
| 30 à 34 ans | 16,26 | 16,21 | 16,96 | 17,44 | 16,08 |
| 35 à 39 ans | 11,97 | 12,07 | 11,95 | 13,22 | 13,84 |
| 40 à 44 ans | 6,92 | 8,33 | 8,14 | 8,75 | 9,18 |
| 45 à 49 ans | 4,9 | 5,21 | 5,08 | 5,46 | 5,14 |
| 50 ans ou plus | 5,39 | 5,93 | 6,18 | 6,25 | 7,05 |
| Âge médian | 28 ans | 29 ans | 29 ans | 30 ans | 29 ans |
| Âge moyen | 30,61 ans | 31,17 ans | 31,4 ans | 31,9 ans | 31,5 ans |

Source : Ministère de la Sécurité publique, 1997-1998.

TABLEAU 31
Personnes contrevenantes autochtones selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Autochtone (amérindien ou inuit) | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|--|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - pe 2 toxique | Beaucoup 2 toxique | Beaucoup 1 toxique | Peu - moy 1 toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| Oui | 8,2% | 8,8% | 8,1% | 5,5% | 10,9% | 6,0% | 4,9% | 8,4% | 7,8% | 7,5% |
| Non | 91,8% | 91,0% | 91,7% | 94,2% | 89,1% | 93,7% | 94,7% | 91,6% | 92,2% | 92,5% |
| Ne s'applique pas | 0,0% | 0,2% | 0,2% | 0,2% | 0,0% | 0,2% | 0,2% | 0,0% | 0,3% | 0,0% |
| Refus de répondre | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,1% | 0,0% | 0,1% | 0,2% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |

Source : Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.

Tableau 32
Scolarité des individus en probation au Québec

| Scolarité atteinte | % |
|--------------------|------|
| Primaire | 7,2 |
| 1re secondaire | 8,3 |
| 2e secondaire | 9,1 |
| 3e secondaire | 17,4 |
| 4e secondaire | 17,3 |
| 5e secondaire | 26,5 |
| Cégep | 8,7 |
| Université | 5,4 |
| Refus de répondre | 0,2 |
| Total | 100 |

Source : Ministère de la Sécurité publique, 1997-1998.

Tableau 33
Caractéristiques de la scolarité des personnes contrevenantes selon le statut de la clientèle, 1993 (Québec)

| Personnes contrevenantes qui disent savoir lire | Clientèles | | | | |
|--|------------------|---------------------|--------------|-----------|------------|
| | Correctionnelles | En suivi probatoire | En détention | Prévenues | Condamnées |
| Oui | 97,1% | 95,6% | 97,3% | 97,4% | 96,9% |
| Non | 2,9% | 4,4% | 2,7% | 2,6% | 3,1% |
| Personnes contrevenantes qui disent savoir écrire | | | | | |
| Oui | 95,2% | 93,9% | 95,3% | 95,6% | 94,7% |
| Non | 4,8% | 6,1% | 4,7% | 4,4% | 5,4% |
| Personnes contrevenantes qui disent savoir compter | | | | | |
| Oui | 99,0% | 97,3% | 99,2% | 99,5% | 98,6% |
| Non | 1,0% | 2,7% | 0,8% | 0,5% | 1,5% |

Source : *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1993.

Tableau 34
Scolarité des personnes admises en détention sous juridiction fédérale

| Scolarité atteinte | Nombre | % |
|-----------------------------|--------|-------|
| 1 ^{ère} année | 22 | 0,6 |
| 2 ^e année | 11 | 0,3 |
| 3 ^e année | 29 | 0,8 |
| 4 ^e année | 39 | 1,1 |
| 5 ^e année | 75 | 2,2 |
| 6 ^e année | 221 | 6,5 |
| Total partiel | 397 | 11,6 |
| 7 ^e année | 134 | 3,9 |
| 8 ^e année | 112 | 3,3 |
| 9 ^e année | 106 | 3,1 |
| 10 ^e année | 94 | 2,7 |
| 11 ^e année | 72 | 2,1 |
| Total partiel | 518 | 15,1 |
| 12 ^e année | 45 | 1,3 |
| 13 ^e année | 10 | 0,3 |
| Total partiel | 55 | 1,6 |
| 1 ^{ère} secondaire | 220 | 6,4 |
| 2 ^e secondaire | 266 | 7,8 |
| 3 ^e secondaire | 185 | 5,4 |
| 4 ^e secondaire | 114 | 3,3 |
| 5 ^e secondaire | 128 | 3,7 |
| Total partiel | 913 | 26,7 |
| DEG | 8 | 0,2 |
| Études post-secondaires | 119 | 3,5 |
| Non déterminées | 88 | 2,6 |
| Aucune information | 1 325 | 38,7 |
| Total global | 3 423 | 100,0 |

Source : *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle du Canada, 1996.*

Tableau 35
Scolarité des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Scolarité atteinte par les personnes contrevenantes | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|---|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu toxique | Beaucoup toxique | Beaucoup toxique | Peu - moyennement toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| Primaire | 9,8% | 12,1% | 10,1% | 5,9% | 7,3% | 6,0% | 7,6% | 4,9% | 8,9% | 3,5% |
| Secondaire I | 6,4% | 9,1% | 6,8% | 6,7% | 12,7% | 7,3% | 6,2% | 7,5% | 7,2% | 9,4% |
| Secondaire II | 10,0% | 6,1% | 9,5% | 9,0% | 10,0% | 9,1% | 6,7% | 15,1% | 9,7% | 9,4% |
| Secondaire III | 17,6% | 12,1% | 16,9% | 17,4% | 9,1% | 16,6% | 15,9% | 22,1% | 16,7% | 12,9% |
| Secondaire IV | 18,3% | 15,2% | 17,9% | 19,8% | 20,9% | 19,9% | 16,7% | 20,8% | 21,1% | 20,4% |
| Secondaire V | 21,0% | 27,3% | 21,8% | 26,1% | 22,8% | 25,8% | 26,1% | 19,9% | 23,8% | 27,9% |
| Cégep | 8,2% | 13,6% | 8,9% | 9,1% | 13,6% | 9,5% | 11,4% | 5,3% | 8,4% | 10,0% |
| Université | 8,5% | 4,5% | 7,9% | 5,9% | 3,6% | 5,7% | 9,2% | 4,4% | 4,2% | 6,0% |
| Refus de répondre | 0,2% | 0,0% | 0,2% | 0,1% | 0,0% | 0,1% | 0,2% | 0,0% | 0,0% | 0,5% |
| Personnes contrevenantes ayant décroché de l'école | | | | | | | | | | |
| Oui | 74,0% | 74,2% | 74,0% | 67,6% | 68,2% | 67,7% | 62,2% | 77,0% | 75,7% | 65,7% |
| Non | 25,3% | 25,8% | 25,4% | 32,1% | 31,8% | 32,1% | 37,3% | 22,6% | 24,1% | 33,8% |
| Ne s'applique pas | 0,7% | 0,0% | 0,6% | 0,3% | 0,0% | 0,2% | 0,5% | 0,4% | 0,2% | 0,5% |
| Refus de répondre | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.*

Tableau 36
Types de crimes selon le sexe, 1997-1998

| | Femmes | Hommes | Total |
|---|--------|--------|-------|
| Infractions contre l'état | 0,13 | 0,73 | 0,86 |
| Homicide | 0,01 | 0,1 | 0,11 |
| Homicide involontaire | 0,01 | 0,04 | 0,05 |
| Tentative de meurtre | 0 | 0,08 | 0,08 |
| Infractions d'ordre sexuel | 0,02 | 1,9 | 1,92 |
| Voies de fait | 0,4 | 5,65 | 6,05 |
| Autres infractions contre la personne | 0,12 | 2,42 | 2,54 |
| Vol qualifié | 0,1 | 2,2 | 2,3 |
| Introduction par effraction | 0,2 | 7,61 | 7,81 |
| Extorsion | 0 | 0,19 | 0,19 |
| Vol qualifié | 1,39 | 6,13 | 7,52 |
| Méfait, incendie et dommage | 0,23 | 2,88 | 3,11 |
| Recel | 0,05 | 1,14 | 1,19 |
| Autres infractions contre la propriété | 0 | 0,3 | 0,3 |
| Infractions liées aux armes à feu | 0,02 | 0,32 | 0,34 |
| Fraude, corruption et escroquerie | 0,4 | 1,19 | 1,59 |
| Pari, prostitution et mœurs | 0,34 | 0,26 | 0,6 |
| Outrage | 0 | 0,01 | 0,01 |
| Complot, complicité et tentative | 0,13 | 1,98 | 2,11 |
| Évasion | 0,34 | 2,72 | 3,06 |
| Circulation (Code criminel) | 0,46 | 8,42 | 8,88 |
| Autres infractions au Code criminel | 0,68 | 4,53 | 5,21 |
| Stupéfiants | 0,81 | 7,31 | 8,12 |
| Aliments et drogues | 0,02 | 0,12 | 0,14 |
| Immigration | 0,01 | 0,04 | 0,05 |
| Assurance-emploi | 0,01 | 0,15 | 0,16 |
| Loi sur les indiens | 0 | 0 | 0 |
| Autres infractions aux Statuts fédéraux | 0,05 | 0,56 | 0,61 |
| Lois québécoise | 1,01 | 20,85 | 21,86 |
| Règlements municipaux | 2,15 | 11,08 | 13,23 |
| Total | 9,09 | 90,91 | 100 |

Source : Ministère de la Sécurité publique, 1997-1998.

Tableau 37

Affaires criminelles de violence conjugale commise contre les femmes au Québec, 1998

Source : Ministère de la Sécurité publique, 1999.

| Catégorie d'infractions | Affaires classées | | | | | |
|----------------------------------|-------------------------------|-----------------|------------------------|----|--------------------------------------|-----|
| | Nombre d'affaires criminelles | % de classement | Par mise en accusation | | Sans mise en accusation ¹ | |
| | | | Nombre | % | Nombre | % |
| Meurtre | 21 | 85,7 | 13 | 62 | 5 | 24 |
| Tentative de meurtre | 37 | 89,2 | 32 | 87 | 1 | 2,7 |
| Agression sexuelle | 264 | 80,7 | 138 | 52 | 75 | 28 |
| Voies de fait | 7917 | 94,3 | 5889 | 74 | 1576 | 20 |
| Enlèvement ou séquestration | 188 | 92 | 156 | 83 | 17 | 9 |
| Harcèlement criminel | 1233 | 88,2 | 665 | 54 | 423 | 34 |
| Menaces | 2071 | 90,6 | 1279 | 62 | 598 | 29 |
| Total | 11731 | 92,6 | 8172 | 70 | 2695 | 23 |
| Variation par rapport à 1997 (%) | 1,5 | -0,2 | 0 | -2 | 5,8 | 4,5 |

Tableau 38

Types de délits

| Délits | Nombre |
|-------------------------------------|-----------|
| Agression sexuelle | 27 063 |
| Voie de fait | 222 210 |
| Vol qualifié | 29 590 |
| Crime de violence | 296 737 |
| Introduction par effraction | 373 355 |
| Vol de véhicule à moteur | 177 286 |
| Autres vols | 782 051 |
| Crime contre les biens | 1 458 930 |
| Armes offensives | 16 079 |
| Méfait | 341 687 |
| Autres infractions au Code criminel | 774 687 |
| Total - Code criminel | 2 530 354 |

Source : Bureau du service correctionnel de Trois-Rivières, 1998.

Tableau 39

Auteurs présumés, adultes et jeunes selon le sexe ¹ et les catégories d'infractions au Code criminel (sauf conduite de véhicule), pour la Mauricie, 1998
Corps de police municipaux, Sûreté du Québec et Gendarmerie royale du Canada

| | Crimes avec violence | | | | | Crimes contre la propriété | | | | |
|--------------------|----------------------|-------|--------|-----|-------|----------------------------|-------|--------|-----|-------|
| | Adultes | | Jeunes | | | Adultes | | Jeunes | | |
| | H | F | H | F | HC | H | F | H | F | HC |
| Mauricie | 615 | 78 | 96 | 6 | 84 | 816 | 124 | 337 | 26 | 492 |
| Ensemble du Québec | 16 504 | 2 080 | 2 514 | 465 | 2 837 | 17 382 | 3 874 | 5 491 | 955 | 7 772 |

| | Autres crimes | | | | | Total Code criminel | | | | |
|--------------------|---------------|-------|--------|-----|-------|---------------------|-------|--------|-------|--------|
| | Adultes | | Jeunes | | | Adultes | | Jeunes | | |
| | H | F | H | F | HC | H | F | H | F | HC |
| Mauricie | 1 020 | 176 | 136 | 9 | 193 | 2 451 | 378 | 589 | 41 | 769 |
| Ensemble du Québec | 23 472 | 3 916 | 2 970 | 902 | 4 191 | 67 356 | 9 872 | 10 975 | 1 722 | 14 800 |

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec (Statistiques de 1998, Code criminel, autres lois fédérales et lois provinciales sauf circulation).

Tableau 40

Infractions (sauf circulation) enregistrées en Mauricie, 1997

| | Nombre d'infractions | | Pourcentage d'infractions solutionnées | | Taux d'infractions déclarées par 1 000 habitants | |
|--|----------------------|--------------------|--|--------------------|--|--------------------|
| | Code criminel | Lois et règlements | Code criminel | Lois et règlements | Code criminel | Lois et règlements |
| Région Mauricie et Centre-du-Québec ² | 21 458 | 1 645 | 34,1 | 83,8 | 54,72 | 4,19 |
| Total réseau correctionnel du Québec | 489 992 | 24 606 | 28,7 | 76,3 | 68,51 | 3,44 |

Source : Bureau du service correctionnel de Trois-Rivières, 1998.

¹ Le sexe des jeunes auteurs présumés n'est pas connu si leur dossier ne fait pas l'objet de poursuites judiciaires ; ils sont alors classés dans « hors cour » (HC dans le tableau).

² Étant donné que les MRC de Drummond, de Brome-Missisquoi et de Haute-Yamaska sont sous la responsabilité de la région correctionnelle de l'Estrie, 17 % des infractions enregistrées dans la région administrative de la Mauricie (qui comprend le Centre-du-Québec) et 10 % des infractions enregistrées dans la région administrative de la Montérégie y ont été transférées, ce qui correspond aux pourcentages de la représentation démographique de ces MRC par rapport aux régions administratives dont elles font partie.

Tableau 41

Nombre de jeunes contrevenants présumés (12 à 17 ans) en Mauricie, selon les catégories d'infractions au Code criminel (sauf conduite de véhicule), 1997

| | Crimes contre la personne | Crimes contre la propriété | Autres crimes | Total |
|--------------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------|--------|
| Région Mauricie et Centre-du-Québec | 243 | 1 101 | 481 | 1 825 |
| Total réseau correctionnel du Québec | 5 396 | 16 051 | 8 050 | 29 497 |

Source : Bureau du service correctionnel de Trois-Rivières, 1998.

Tableau 42

Infractions au Code criminel rapportées par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada, 1998

| Région administrative | Crimes avec violence | | Crimes contre la propriété | | Autres crimes | | Total | | Infractions au Code criminel conduite de véhicules | |
|---|----------------------|---------------|----------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|--|---------------|
| | Nombre réel | Taux / 1000 h | Nombre réel | Taux / 1000 h | Nombre réel | Taux / 1000 h | Nombre réel | Taux / 1000 h | Nombre réel | Taux / 1000 h |
| 01 Bas-St-Laurent | 778 | 3,78 | 3947 | 19,15 | 2875 | 13,95 | 7600 | 36,88 | 1107 | 5,37 |
| 02 Saguenay-Lac-St-Jean | 1449 | 5,05 | 11026 | 38,47 | 4450 | 15,52 | 16925 | 59,04 | 1276 | 4,45 |
| 03 Québec | 2970 | 4,69 | 21382 | 33,75 | 10135 | 16 | 34487 | 54,44 | 2097 | 3,31 |
| 04 Mauricie | 1314 | 5,02 | 8625 | 32,95 | 4733 | 18,08 | 14672 | 56,05 | 1319 | 5,04 |
| 05 Estrie | 1058 | 3,8 | 9588 | 34,43 | 4264 | 15,31 | 14910 | 53,54 | 1063 | 3,82 |
| 06 Montréal | 20004 | 11,26 | 101862 | 57,36 | 57288 | 32,26 | 179154 | 100,88 | 8979 | 5,06 |
| 07 Outaouais | 2260 | 7,35 | 11439 | 37,21 | 6961 | 22,65 | 20660 | 67,2 | 1216 | 3,96 |
| 08 Abitibi-Témiscamingue | 929 | 6,04 | 5371 | 34,9 | 2721 | 17,68 | 9021 | 58,61 | 1068 | 6,94 |
| 09 Côte-Nord | 658 | 6,37 | 3114 | 30,15 | 2289 | 22,16 | 6061 | 58,68 | 616 | 5,96 |
| 10 Nord-du-Québec | 122 | 4,11 | 267 | 8,99 | 259 | 8,72 | 648 | 21,82 | 84 | 2,83 |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 512 | 4,87 | 1483 | 14,1 | 1438 | 13,67 | 3433 | 32,64 | 886 | 8,42 |
| 12 Chaudière-Appalaches | 1044 | 2,74 | 7207 | 18,94 | 3715 | 9,76 | 11966 | 31,45 | 1670 | 4,39 |
| 13 Laval | 1686 | 5,1 | 13093 | 39,63 | 4409 | 13,34 | 19188 | 58,08 | 2820 | 8,54 |
| 14 Lanaudière | 1600 | 4,26 | 12657 | 33,74 | 5735 | 15,29 | 19992 | 53,29 | 1566 | 4,17 |
| 15 Laurentides | 2172 | 5,02 | 19357 | 44,71 | 8076 | 18,65 | 29605 | 68,37 | 2031 | 4,69 |
| 16 Montérégie | 6645 | 5,24 | 40516 | 31,98 | 21857 | 17,25 | 69018 | 54,48 | 4769 | 6,76 |
| 17 Centre-du-Québec | 717 | 3,34 | 6317 | 29,43 | 3156 | 14,7 | 10190 | 47,47 | 1034 | 4,82 |
| Québec | 45918 | 6,43 | 277251 | 38,82 | 144361 | 20,21 | 467530 | 65,46 | 33601 | 4,7 |
| Variation par rapport ¹ à 1997 (%) | | 1,7 | | 6,5 | | -2,7 | | -4,6 | | -24,9 |

1. Calculée à partir des données révisées de 1997.

2. L'importante diminution constatée en 1998 au chapitre des délits de fuite dans la région de Montréal (de 18 530 à 8 979) s'explique par un changement des pratiques policières. Le SPCUM porte maintenant des accusations en vertu des dispositions du Code de la sécurité routière pour les délits de fuite où il n'y a ni blessés ni morts.

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1999.

Tableau 43

Évolution du taux d'infractions au Code criminel (sauf conduite de véhicule) en Mauricie, 1996-1997

| | Taux par 1 000 habitants | | Écart en % |
|--------------------|--------------------------|---------|------------|
| | 1996 | 1997 | |
| Mauricie | 55,52 % | 59,29 % | + 6,8 % |
| Province de Québec | 70,44 % | 68,60 % | - 2,6 % |

Source : Site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Tableau 44

Profil des détenus et détenues sous juridiction fédérale en 1998-1999

| | Détenus | | Détenues | |
|---|---------|----|----------|----|
| | Nb | % | Nb | % |
| Purgeant une première peine dans un pénitencier | 6 489 | 52 | 210 | 69 |
| Durée de la peine | | | | |
| Moins de 3 ans | 2 241 | 18 | 99 | 32 |
| 3-6 ans | 3 832 | 31 | 103 | 34 |
| 6-10 ans | 2 066 | 16 | 31 | 10 |
| 10 ans ou plus | 1 866 | 15 | 20 | 7 |
| À perpétuité ou durée indéterminée | 2 527 | 20 | 52 | 17 |
| Infraction | | | | |
| Meurtre au 1 ^{er} degré | 636 | 5 | 14 | 5 |
| Meurtre au 2 ^e degré | 1 593 | 13 | 38 | 12 |
| Annexe 1 (violence) | 8 245 | 66 | 153 | 50 |
| Annexe 2 (drogues) | 1 498 | 12 | 71 | 23 |
| Ne figurant pas aux annexes (infractions dans violence) | 1 742 | 14 | 42 | 14 |
| Infraction sexuelle | 2 223 | 18 | 9 | 3 |

Source : Site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec.

Tableau 45

Sources de revenus familiaaux durant l'adolescence de la personne contrevenante

| Sources de revenus | Clientèle correctionnelle | Clientèle en probation | Personnes détenues | Personnes prévenues | Personnes condamnées |
|--------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|---------------------|----------------------|
| Travail rémunéré | 82,82 | 82,2 | 82,89 | 84,67 | 78,94 |
| Rentes | 1,64 | 2,11 | 1,59 | 1,37 | 2,06 |
| Travail illicite | 0,26 | 0 | 0,29 | 0,35 | 0,17 |
| Aucun revenu | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,16 | 0,3 |
| Assurance-chômage | 0,3 | 0,49 | 0,28 | 0,4 | 0 |
| Travail au noir | 0,79 | 0,3 | 0,86 | 1,13 | 0,23 |
| Aide sociale | 8,85 | 9,58 | 8,76 | 7,21 | 12,22 |
| Ne sait pas | 0,83 | 0,66 | 0,85 | 0,65 | 1,31 |
| Ne s'applique pas | 2,62 | 2,26 | 2,66 | 2,74 | 2,49 |
| Refus de répondre | 0,35 | 0,11 | 0,38 | 0,55 | 0 |
| Autre | 1,34 | 2,09 | 1,24 | 0,77 | 2,28 |

Source : Ministère de la Sécurité publique, 1993.

Tableau 46

Sources de revenu des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé

| Source de revenu des personnes contrevenantes à leur arrivée dans le système correctionnel | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|--|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu 2 toxique | Beaucoup 2 toxique | Beaucoup 1 toxique | Peu - moyennement 1 toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| Travail rémunéré | 26,3% | 12,1% | 24,4% | 12,1% | 19,1% | 32,5% | 35,7% | 22,6% | 25,9% | 33,3% |
| Rentes | 4,1% | 6,1% | 4,4% | 6,1% | 0,9% | 3,0% | 4,1% | 1,3% | 3,2% | 4,5% |
| Travail illicite | 8,2% | 6,1% | 7,9% | 6,1% | 11,8% | 8,9% | 3,0% | 16,8% | 13,3% | 3,0% |
| Aucun revenu | 5,5% | 7,6% | 5,8% | 7,6% | 5,5% | 6,4% | 7,6% | 5,3% | 4,9% | 7,0% |
| Assurance-chômage | 6,4% | 4,5% | 6,2% | 4,5% | 5,5% | 6,3% | 6,2% | 6,6% | 6,0% | 6,5% |
| Aide sociale | 41,3% | 59,1% | 43,7% | 59,1% | 53,6% | 35,4% | 37,3% | 38,1% | 38,9% | 36,3% |
| Travail au noir | 8,0% | 4,5% | 7,5% | 4,5% | 2,7% | 6,9% | 5,6% | 9,3% | 7,3% | 8,4% |
| Ne sait pas | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,9% | 0,3% | 0,2% | 0,0% | 0,2% | 0,5% |
| Refus de répondre | 0,2% | 0,0% | 0,1% | 0,0% | 0,0% | 0,3% | 0,3% | 0,0% | 0,3% | 0,5% |

mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.

Tableau 47

Répartition de la clientèle judiciairisée selon les troubles de santé

| Problèmes | Ensemble des répondants | 45 ans ou plus |
|--------------------------|-------------------------|----------------|
| Santé mentale | 10% | 4% |
| Toxicomanie, alcoolisme | 59% | 39% |
| Troubles comportementaux | 28% | 12% |
| Problèmes physiques | 23% | 31% |

Source : Groupe DBSF, sondage auprès de la clientèle judiciairisée, 2000.

Tableau 48

Dettes des personnes contrevenantes selon l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Personnes contrevenantes ayant des dettes | Consommation | | | |
|---|-------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | Pas - peu 2 toxiques | Beaucoup 2 toxiques | Beaucoup 1 toxique | Peu - moyen 1 toxique |
| Oui | 46,7% | 50,4% | 45,7% | 53,2% |
| Si oui, importance des dettes | | | | |
| Moins de 1 000\$ | 10,8% | 15,0% | 11,5% | 17,4% |
| Entre 1 000\$ et 5 000\$ | 14,8% | 19,0% | 19,0% | 22,9% |
| Plus de 5 000\$ | 20,3% | 15,0% | 14,1% | 11,4% |
| Refus de répondre | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| Ne sait pas | 0,8% | 1,4% | 0,1% | 1,5% |
| Non | 53,0% | 49,6% | 54,0% | 46,8% |
| Refus de répondre | 0,3% | 0,0% | 0,3% | 0,0% |

Source : Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.

Tableau 49

Caractéristiques socioculturelles des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Nationalité de la personne contrevenante | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|---|------------------|-------|-------|---------|--------|-------|-------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu 2 toxiques | Beaucoup 2 toxiques | Beaucoup 1 toxique | Peu - moyen 1 toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| Canadienne | 97,7% | 97,0% | 97,6% | 92,2% | 100,0% | 92,9% | 90,6% | 96,0% | 97,6% | 94,0% |
| Autre | 2,3% | 3,0% | 2,4% | 7,8% | 0,0% | 7,1% | 9,4% | 4,0% | 2,3% | 6,0% |
| Couleur de la peau de la personne contrevenante | | | | | | | | | | |
| Blanche | 93,6% | 89,4% | 93,1% | 87,7% | 90,9% | 88,0% | 85,0% | 91,6% | 93,7% | 88,6% |
| Jaune | 0,2% | 0,0% | 0,2% | 0,9% | 0,0% | 0,8% | 1,1% | 0,0% | 0,3% | 1,0% |
| Noire | 3,0% | 4,5% | 3,2% | 7,6% | 2,7% | 7,1% | 9,8% | 4,0% | 2,9% | 5,0% |
| Non blanche | 2,7% | 6,1% | 3,2% | 3,3% | 6,4% | 3,6% | 3,6% | 4,4% | 2,9% | 3,5% |
| Autre | 0,5% | 0,0% | 0,3% | 0,5% | 0,0% | 0,5% | 0,5% | 0,0% | 0,2% | 1,9% |
| Langue usuelle parlée | | | | | | | | | | |
| Français | 79,5% | 83,3% | 80,0% | 75,1% | 85,4% | 76,0% | 74,9% | 79,2% | 80,2% | 73,1% |
| Anglais | 9,1% | 3,0% | 8,3% | 12,0% | 7,3% | 11,5% | 13,1% | 9,3% | 8,3% | 11,0% |
| Français et anglais | 9,8% | 10,6% | 9,9% | 10,6% | 5,5% | 10,2% | 9,5% | 9,7% | 10,4% | 11,4% |
| Autre | 1,6% | 3,1% | 1,8% | 2,3% | 1,8% | 2,3% | 2,5% | 1,8% | 1,1% | 4,5% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995.*

Tableau 50

Antécédents juvéniles des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Antécédents juvéniles | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|-----------------------|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu 2 toxiques | Beaucoup 2 toxiques | Beaucoup 1 toxique | Peu - moyen 1 toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| Oui | 44,1% | 21,2% | 41,1% | 41,6% | 20,0% | 39,6% | 29,8% | 55,8% | 46,4% | 35,8% |
| Non | 55,9% | 78,8% | 58,9% | 58,0% | 79,1% | 59,9% | 69,7% | 43,8% | 53,6% | 63,7% |
| Ne s'applique pas | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,1% | 0,0% | 0,1% | 0,2% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| Refus de répondre | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,3% | 0,9% | 0,4% | 0,3% | 0,4% | 0,0% | 0,5% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.*

Tableau 51
Caractéristiques de la victimisation et la violence des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Personnes contrevenantes qui ont été victimes, durant leur adolescence, d'acte de violence de la part de leurs parents | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|--|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu toxique | Beaucoup 2 toxique | Beaucoup 1 toxique | Peu - moyennement 1 toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| Souvent | 31,5% | 34,8% | 31,9% | 15,1% | 23,6% | 15,9% | 18,3% | 28,3% | 20,9% | 19,4% |
| Rarement | 16,5% | 7,7% | 15,3% | 11,1% | 9,1% | 10,9% | 9,7% | 13,3% | 14,8% | 11,4% |
| Jamais | 47,9% | 51,5% | 48,4% | 71,1% | 60,9% | 70,2% | 68,6% | 52,7% | 60,9% | 68,2% |
| Ne s'applique pas | 3,0% | 4,5% | 3,2% | 2,3% | 5,5% | 2,6% | 2,8% | 4,4% | 2,9% | 0,5% |
| Refus de répondre | 1,1% | 1,5% | 1,2% | 0,4% | 0,9% | 0,4% | 0,6% | 1,3% | 0,5% | 0,5% |
| Personnes contrevenantes qui ont été victimes, durant leur adolescence, d'acte de violence envers leur père | | | | | | | | | | |
| Souvent | 4,3% | 3,0% | 4,2% | 1,8% | 1,8% | 1,8% | 1,6% | 5,8% | 2,6% | 1,5% |
| Rarement | 21,2% | 6,1% | 19,2% | 10,7% | 2,7% | 10,0% | 9,4% | 18,1% | 15,2% | 10,0% |
| Jamais | 66,7% | 75,8% | 67,9% | 80,8% | 84,5% | 81,1% | 81,4% | 67,7% | 74,6% | 82,1% |
| Ne s'applique pas | 7,1% | 13,6% | 7,9% | 6,3% | 9,1% | 6,5% | 7,3% | 7,5% | 7,0% | 5,0% |
| Refus de répondre | 0,7% | 1,5% | 0,8% | 0,4% | 1,9% | 0,6% | 0,3% | 0,9% | 0,6% | 1,4% |
| Personnes contrevenantes qui ont été victimes, durant leur adolescence, d'acte de violence envers leur mère | | | | | | | | | | |
| Souvent | 2,7% | 1,5% | 2,6% | 0,5% | 1,8% | 0,6% | 0,8% | 2,7% | 0,6% | 2,5% |
| Rarement | 10,7% | 13,6% | 11,1% | 4,3% | 8,2% | 4,7% | 4,4% | 9,3% | 8,6% | 4,5% |
| Jamais | 82,6% | 77,3% | 81,9% | 91,6% | 83,6% | 90,9% | 91,0% | 82,3% | 86,6% | 91,0% |
| Ne s'applique pas | 3,4% | 6,1% | 3,8% | 3,2% | 5,5% | 3,4% | 3,6% | 4,0% | 3,6% | 1,5% |
| Refus de répondre | 0,6% | 1,5% | 0,6% | 0,4% | 0,9% | 0,4% | 0,2% | 0,8% | 0,6% | 0,5% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.*

Tableau 52
Consommation ayant déjà nui au travail des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Personnes contrevenantes qui consommaient de l'alcool, de la drogue et/ou des médicaments qui avouaient cette consommation avoir nui à leur travail | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|---|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu toxique | Beaucoup 2 toxique | Beaucoup 1 toxique | Peu - moyennement 1 toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| Oui | 42,2% | 39,4% | 41,9% | 29,0% | 30,9% | 29,2% | 20,3% | 54,4% | 41,2% | 24,4% |
| Non | 50,2% | 37,9% | 48,6% | 60,9% | 51,8% | 60,0% | 59,9% | 42,0% | 54,3% | 69,7% |
| Ne s'applique pas | 7,1% | 21,2% | 8,9% | 10,1% | 17,3% | 10,8% | 19,8% | 3,6% | 4,5% | 4,5% |
| Refus de répondre | 0,5% | 1,5% | 0,6% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 1,4% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.*

Tableau 53
Différents soutiens demandés par les personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Personnes contrevenantes qui aimeraient savoir où s'adresser pour avoir de l'aide en matière de santé mentale | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|---|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu toxique | Beaucoup 2 toxique | Beaucoup 1 toxique | Peu - moyennement 1 toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| Oui | 46,6% | 59,1% | 48,2% | 17,8% | 21,8% | 18,2% | 25,6% | 30,1% | 28,2% | 25,9% |
| Non | 42,9% | 40,9% | 42,7% | 58,1% | 53,6% | 57,7% | 53,2% | 50,4% | 54,1% | 53,2% |
| Ne s'applique pas | 9,8% | 0,0% | 8,5% | 24,0% | 24,6% | 24,0% | 20,7% | 19,5% | 17,5% | 20,9% |
| Refus de répondre | 0,7% | 0,0% | 0,6% | 0,1% | 0,0% | 0,1% | 0,5% | 0,0% | 0,2% | 0,0% |
| Personnes contrevenantes qui aimeraient la possibilité de confier leurs problèmes en matière de santé mentale (bénévoles, an... | | | | | | | | | | |
| Oui | 56,2% | 71,2% | 58,1% | 25,2% | 25,5% | 25,2% | 32,3% | 36,7% | 38,6% | 31,4% |
| Non | 29,9% | 18,2% | 28,4% | 38,3% | 32,7% | 37,8% | 35,1% | 32,7% | 35,3% | 35,8% |
| Ne s'applique pas | 13,5% | 10,6% | 13,1% | 36,4% | 41,8% | 36,9% | 32,1% | 30,6% | 26,1% | 32,8% |
| Refus de répondre | 0,4% | 0,0% | 0,4% | 0,1% | 0,0% | 0,1% | 0,5% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| Personnes contrevenantes qui aimeraient une ressource pouvant les aider à résoudre leur problème de toxicomanie ou d'alcoolisme (bénévoles, AA,...) | | | | | | | | | | |
| Oui | 43,8% | 42,4% | 43,7% | 38,0% | 39,1% | 38,1% | 20,5% | 59,7% | 54,1% | 34,3% |
| Non | 34,0% | 31,8% | 33,7% | 40,0% | 37,3% | 39,7% | 35,3% | 38,9% | 39,4% | 40,8% |
| Ne s'applique pas | 21,2% | 24,3% | 21,6% | 21,8% | 23,6% | 22,0% | 43,7% | 1,4% | 6,0% | 24,4% |
| Refus de répondre | 1,0% | 1,5% | 1,0% | 0,2% | 0,0% | 0,2% | 0,5% | 0,0% | 0,5% | 0,5% |
| Personnes contrevenantes qui indiquent que les entités, autres qu'elles-mêmes, sont les mieux placées pour les aider à régler leurs difficultés | | | | | | | | | | |
| Des proches (conjoint(e), famille) | 46,2% | 42,4% | 45,6% | 61,6% | 57,3% | 61,2% | 76,5% | 61,7% | 66,2% | 73,1% |
| Des amis(es) | 21,0% | 19,7% | 20,8% | 20,2% | 17,3% | 19,9% | 41,0% | 37,1% | 44,1% | 47,0% |
| Des ressources spécialisées | 21,0% | 28,8% | 22,0% | 8,1% | 18,2% | 9,1% | 24,1% | 26,4% | 22,9% | 19,6% |
| Des groupes d'entraide | 5,7% | 3,0% | 5,4% | 3,8% | 6,4% | 4,1% | 9,7% | 13,9% | 8,1% | 7,8% |
| Le personnel des Services correctionnels | 10,7% | 18,2% | 11,7% | 4,0% | 2,7% | 3,9% | 13,3% | 12,0% | 8,8% | 16,3% |
| Autre | 28,3% | 22,7% | 27,6% | 27,6% | 25,4% | 27,4% | 34,5% | 44,8% | 49,4% | 36,1% |
| Refus de répondre | 0,7% | 1,5% | 0,8% | 0,6% | 0,0% | 0,6% | 0,9% | 0,5% | 0,7% | 0,0% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.*

Tableau 55
Personnes admises en détention sous juridiction fédérale et sous l'influence d'une substance intoxicante

| Substance intoxicante | Nombre | % |
|--|--------|-------|
| Alcool | 1 036 | 16,3 |
| Drogue | 1 180 | 18,6 |
| Alcool et drogue | 780 | 12,3 |
| Inconnue | 41 | 0,6 |
| Nombre total de personnes qui ont consommé des substances intoxicantes | 3 037 | 47,7 |
| Nombre total de personnes qui ont répondu au questionnaire | 6 361 | 100,0 |

Source : *Feuillelet d'information, Santé Canada, 1999.*

Tableau 56

Répartition de l'échantillon total de la clientèle correctionnelle selon le sexe et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Indice de consommation | Sexe | | | | Total nombre | Total % |
|---------------------------|----------|-------|----------|-------|--------------|---------|
| | Nombre H | % H | Nombre F | % F | | |
| Peu ou pas des 2 toxiques | 570 | 33,8% | 71 | 4,2% | 641 | 38,0% |
| Beaucoup des 2 toxiques | 202 | 12,0% | 24 | 1,4% | 226 | 13,4% |
| Beaucoup d'un toxique | 551 | 32,7% | 66 | 3,9% | 617 | 36,6% |
| Peu ou moyen d'un toxique | 186 | 11,0% | 15 | 0,9% | 201 | 11,9% |
| Total | 1 509 | 89,6% | 176 | 10,4% | 1 685 | 100,0% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.

Tableau 57

Caractéristiques de la santé physique et mentale des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Perception des personnes contrevenantes face à leur santé physique (1 étant mauvaise santé et 5 une excellente) | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|---|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|----------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu 2 toxiques | Beaucoup 2 toxiques | Beaucoup 1 toxique | Peu - moyen 1 toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| 1 (mauvaise santé) | 4,8% | 4,5% | 4,8% | 1,7% | 3,6% | 1,9% | 2,7% | 0,9% | 3,4% | 3,0% |
| 2 | 10,1% | 9,2% | 9,9% | 3,7% | 3,6% | 3,7% | 5,6% | 4,0% | 5,4% | 7,9% |
| 3 | 22,1% | 42,4% | 24,8% | 17,2% | 30,0% | 18,4% | 16,1% | 24,8% | 24,5% | 15,9% |
| 4 | 24,9% | 21,2% | 24,4% | 27,9% | 35,5% | 28,6% | 25,3% | 29,2% | 28,2% | 29,4% |
| 5 (excellente santé) | 38,1% | 22,7% | 36,1% | 49,0% | 27,3% | 47,0% | 49,9% | 41,1% | 38,2% | 43,8% |
| Refus de répondre | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,5% | 0,0% | 0,4% | 0,4% | 0,0% | 0,3% | 0,0% |
| Cote moyenne | 3,8% | 3,5% | 3,8% | 4,2% | 3,8% | 4,2% | 4,15% | 4,05% | 3,93% | 4,03% |
| Personnes contrevenantes déjà tenté de se suicider | | | | | | | | | | |
| Oui | 50,7% | 59,1% | 51,8% | 18,7% | 33,6% | 20,1% | 24,0% | 39,4% | 32,9% | 25,9% |
| Non | 49,1% | 40,9% | 48,0% | 80,8% | 62,7% | 79,1% | 74,9% | 60,2% | 66,8% | 73,6% |
| Ne s'applique pas | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,2% | 2,7% | 0,5% | 0,5% | 0,4% | 0,2% | 0,5% |
| Refus de répondre | 0,2% | 0,0% | 0,2% | 0,3% | 0,9% | 0,4% | 0,6% | 0,0% | 0,1% | 0,0% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.

Tableau 58
Caractéristiques de la famille d'origine des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Type de famille où les personnes contrevenantes ont vécu durant leur adolescence | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|--|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu 2 toxiques | Beaucoup 2 toxiques | Beaucoup 1 toxique | moyen 1 toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| Avec deux parents | 55,1% | 56,1% | 55,1% | 61,9% | 53,6% | 61,1% | 61,6% | 56,6% | 58,0% | 59,2% |
| Avec le père seulement | 4,3% | 1,5% | 4,0% | 4,6% | 3,7% | 4,5% | 5,2% | 2,7% | 4,1% | 4,5% |
| Variable (parfois deux parents et parfois un parent) | 4,8% | 0,0% | 4,2% | 4,3% | 0,9% | 4,0% | 3,4% | 5,3% | 4,2% | 4,0% |
| Aucun parent | 22,1% | 22,7% | 22,2% | 10,5% | 20,0% | 11,3% | 11,4% | 21,7% | 16,1% | 12,4% |
| Avec la mère seulement | 13,7% | 19,7% | 14,5% | 18,5% | 21,8% | 18,8% | 18,4% | 13,7% | 17,3% | 19,4% |
| Refus de répondre | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,2% | 0,0% | 0,3% | 0,0% | 0,0% | 0,3% | 0,5% |
| Source des revenus familiaux durant l'adolescence de la personne contrevenante | | | | | | | | | | |
| Travail rémunéré | 79,0% | 68,2% | 77,5% | 84,5% | 74,3% | 83,6% | 83,3% | 83,6% | 80,2% | 79,6% |
| Rentes | 2,1% | 6,1% | 2,6% | 1,5% | 2,8% | 1,6% | 1,7% | 2,2% | 1,9% | 2,0% |
| Travail illicite | 0,5% | 0,0% | 0,4% | 0,1% | 0,0% | 0,1% | 0,0% | 0,9% | 0,2% | 0,0% |
| Aucun revenu | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,3% | 0,9% | 0,3% | 0,6% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| Assurance-chômage | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,4% | 0,0% | 0,3% | 0,5% | 0,0% | 0,2% | 0,0% |
| Autres | 2,3% | 4,5% | 2,6% | 1,3% | 1,8% | 1,4% | 1,7% | 1,3% | 2,1% | 1,0% |
| Travail au noir | 0,5% | 1,5% | 0,6% | 0,7% | 0,0% | 0,6% | 0,5% | 0,9% | 0,5% | 1,0% |
| Aide sociale | 10,8% | 15,2% | 11,3% | 9,2% | 15,6% | 9,8% | 8,3% | 7,1% | 11,5% | 15,9% |
| Ne sait pas | 1,3% | 1,5% | 1,4% | 0,7% | 0,9% | 0,8% | 1,1% | 0,4% | 1,3% | 0,0% |
| Ne s'applique pas | 3,1% | 1,5% | 3,0% | 1,3% | 3,7% | 1,4% | 2,0% | 3,6% | 1,9% | 0,0% |
| Refus de répondre | 0,4% | 1,5% | 0,6% | 0,0% | 0,0% | 0,1% | 0,3% | 0,0% | 0,2% | 0,5% |
| Moments vécus par les personnes contrevenantes à l'extérieur de chez leurs parents durant leur adolescence | | | | | | | | | | |
| Oui | 64,2% | 62,1% | 63,9% | 54,2% | 66,3% | 55,3% | 51,3% | 66,0% | 63,9% | 51,2% |
| Si oui, endroit où elles ont vécu | | | | | | | | | | |
| En appartement | 20,1% | 13,6% | 19,2% | 19,6% | 20,9% | 19,7% | 16,1% | 20,4% | 22,9% | 19,9% |
| En famille d'accueil | 5,9% | 13,6% | 7,0% | 4,1% | 4,5% | 4,1% | 4,4% | 5,8% | 5,0% | 6,0% |
| Ailleurs | 13,0% | 10,6% | 12,7% | 10,5% | 10,0% | 10,4% | 12,2% | 7,5% | 12,0% | 9,0% |
| Chez un autre membre de la famille | 6,6% | 4,5% | 6,3% | 7,6% | 14,5% | 8,2% | 9,7% | 8,4% | 6,6% | 3,5% |
| En centre d'accueil | 18,4% | 19,7% | 18,5% | 11,8% | 16,4% | 12,2% | 8,4% | 23,0% | 17,2% | 12,4% |
| Refus de répondre | 0,2% | 0,1% | 0,2% | 0,6% | 0,0% | 0,7% | 0,5% | 0,9% | 0,2% | 0,4% |
| Si oui, nombre de mois vécus à l'extérieur | | | | | | | | | | |
| Moins de 6 mois | 3,4% | 1,5% | 3,2% | 5,5% | 5,4% | 5,6% | 5,3% | 7,1% | 8,4% | 7,0% |
| Entre 6 et 12 mois | 1,4% | 4,5% | 1,8% | 4,0% | 3,8% | 4,0% | 12,3% | 9,7% | 12,3% | 6,5% |
| Entre 1 et 2 ans | 21,2% | 21,2% | 21,2% | 20,4% | 13,8% | 20,8% | 9,8% | 11,1% | 11,7% | 11,4% |
| Entre 2 et 3 ans | 8,6% | 6,0% | 8,3% | 8,1% | 7,4% | 8,9% | 5,6% | 12,4% | 9,4% | 8,0% |
| 3 ans et plus | 29,6% | 28,9% | 29,4% | 16,2% | 35,9% | 16,0% | 18,3% | 25,7% | 2,1% | 18,3% |
| Non | 35,6% | 34,9% | 35,5% | 45,6% | 32,8% | 44,4% | 48,4% | 33,6% | 35,6% | 48,8% |
| Ne s'applique pas | 0,2% | 1,5% | 0,4% | 0,2% | 0,9% | 0,3% | 0,3% | 0,4% | 0,3% | 0,0% |
| Refus de répondre | 0,0% | 1,5% | 0,2% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,2% | 0,0% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale*, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues*, Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Tableau 59

Situation des personnes contrevenantes face à l'emploi selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Personnes contrevenantes qui se considèrent aptes au travail | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|---|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|--------------|------------|-----------|-------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu | Beaucoup | Beaucoup | Peu - moyen |
| | H | F | Total | H | F | Total | 2 toxiques | 2 toxiques | 1 toxique | 1 toxique |
| Oui | 85,1% | 78,8% | 84,3% | 93,3% | 90,9% | 93,0% | 89,6% | 92,9% | 90,1% | 91,5% |
| Non | 14,2% | 21,2% | 15,1% | 6,6% | 9,1% | 6,9% | 10,1% | 6,6% | 9,7% | 8,5% |
| Ne s'applique pas | 0,5% | 0,0% | 0,4% | 0,1% | 0,0% | 0,1% | 0,3% | 0,5% | 0,0% | 0,0% |
| Refus de répondre | 0,2% | 0,0% | 0,2% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,2% | 0,0% |
| Façon dont ont travaillé les personnes contrevenantes depuis qu'elles sont disponibles à l'emploi | | | | | | | | | | |
| Continuellement (100%) | 17,8% | 19,7% | 18,0% | 24,4% | 29,1% | 24,9% | 31,4% | 15,0% | 16,7% | 22,9% |
| Régulièrement (75% à 100%) | 25,1% | 12,1% | 23,4% | 31,6% | 18,2% | 30,3% | 28,1% | 26,6% | 27,7% | 32,3% |
| Plutôt régulièrement (50% à 75%) | 23,3% | 9,0% | 21,4% | 21,2% | 10,0% | 20,1% | 17,2% | 18,6% | 25,0% | 19,9% |
| Occasionnellement (25% à 50%) | 16,2% | 25,8% | 17,5% | 11,5% | 16,4% | 12,0% | 12,3% | 18,6% | 13,3% | 13,4% |
| Peu travaillé (0% à 25%) | 12,1% | 25,8% | 13,9% | 7,8% | 12,7% | 8,3% | 7,2% | 15,0% | 11,8% | 7,5% |
| Jamais travaillé (0%) | 5,0% | 7,6% | 5,4% | 3,5% | 13,6% | 4,4% | 3,7% | 5,8% | 5,5% | 4,0% |
| Ne s'applique pas | 0,5% | 0,0% | 0,4% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,1% | 0,4% | 0,0% | 0,0% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.*

Tableau 60

Proportion de délinquants (au fédéral) sans travail au moment de leur arrestation d'après l'Échelle d'information statistique sur la récidive

| Niveau de risque | Nombre de délinquants | % de délinquants sans travail |
|------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Très élevé | 2 974 | 89,4 % |
| Élevé | 1 732 | 81,7 % |
| Moyen | 1 921 | 75,9 % |
| Faible | 1 703 | 67,4 % |
| Très faible | 4 092 | 46,3 % |
| Total | 12 422 | 69,0 % |

Source : *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle du Canada, 1996.*

Tableau 61
État de l'emploi sur le territoire du
Service correctionnel de Trois-Rivières
au 29 février 2000

| | |
|-------------|-----|
| Emploi | 38% |
| Études | 5% |
| Inapte * | 27% |
| Sans emploi | 25% |
| Retraité | 5% |

* Les inaptes incluent les clients en cure de désintoxication.

Source : *Profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995.*

Tableau 62
Statut d'emploi au début de février 1998

| | |
|---|-----|
| Libérés ayant un emploi à temps plein | 18% |
| Libérés ayant un emploi occasionnel | 1% |
| Libérés ayant un emploi à temps partiel | 1% |
| Libérés ayant un emploi saisonnier | 4% |
| Libérés ayant un emploi temporaire | 1% |
| Libérés n'ayant pas d'emploi | 29% |
| Libérés inaptes au travail | 21% |
| Libérés non comptabilisés | 24% |

Source : *Bureau du service correctionnel de Trois-Rivières, 1998.*

Tableau 63
Motifs des personnes contrevenantes de ne pas avoir travaillé de façon continue selon
le sexe et le profil de santé mentale, 1993 (Québec)

| Motif expliquant le fait de ne pas avoir travaillé de façon continue (100%) depuis que les personnes contrevenantes sont sur le marché du travail | Troubles mentaux | | | | | |
|---|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|
| | Prévalence | | | Absence | | |
| | H | F | Total | H | F | Total |
| Manque de formation | 7,8% | 15,1% | 8,7% | 6,3% | 10,3% | 6,6% |
| Aucun emploi disponible | 29,5% | 15,1% | 27,6% | 42,6% | 17,9% | 40,3% |
| Manque d'intérêt | 16,9% | 24,5% | 17,9% | 18,5% | 19,2% | 18,6% |
| Problème avec la justice | 15,0% | 13,2% | 14,8% | 11,4% | 19,2% | 12,1% |
| Manque d'expérience | 2,2% | 0,0% | 1,9% | 2,2% | 1,3% | 2,1% |
| Problème de santé | 25,0% | 28,3% | 25,4% | 13,8% | 15,4% | 14,0% |
| Autres raisons | 0,8% | 0,0% | 0,7% | 2,1% | 0,0% | 1,9% |
| Ne sait pas | 2,5% | 3,8% | 2,7% | 2,3% | 15,4% | 3,6% |
| Refus de répondre | 0,3% | 0,0% | 0,3% | 0,8% | 1,3% | 0,8% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995.*

Tableau 64

Type d'emploi généralement occupé par les personnes contrevenantes selon le statut de la clientèle, 1993 (Québec)

| Secteur ou type d'emploi occupé généralement par les personnes contrevenantes | Clientèles | | | | |
|---|------------------|---------------------|--------------|-----------|-----------|
| | Correctionnelles | En suivi probatoire | En détention | Prévenues | Condamnée |
| Administration | 1,7% | 1,2% | 1,8% | 2,2% | 0,8% |
| Alimentation | 1,2% | 0,7% | 1,3% | 0,9% | 1,9% |
| Autres | 11,6% | 8,4% | 12,0% | 12,5% | 10,7% |
| Bureau | 0,6% | 1,8% | 0,4% | 0,2% | 1,0% |
| Construction | 21,9% | 16,0% | 22,7% | 23,0% | 22,0% |
| Journalier | 17,9% | 18,4% | 17,9% | 17,9% | 17,8% |
| Magasin | 1,0% | 2,7% | 0,8% | 0,5% | 1,5% |
| Mécanique | 7,1% | 9,4% | 6,9% | 7,4% | 5,8% |
| Messagerie | 0,8% | 0,2% | 0,9% | 1,2% | 0,3% |
| Professionnel | 1,2% | 1,1% | 1,3% | 1,4% | 1,0% |
| Restauration | 11,0% | 13,2% | 10,7% | 9,8% | 12,9% |
| Secteur primaire | 2,1% | 2,5% | 2,1% | 1,7% | 3,0% |
| Sécurité | 0,6% | 1,2% | 0,5% | 0,4% | 0,9% |
| Semi-professionnel | 3,1% | 2,8% | 3,2% | 3,2% | 3,0% |
| Service | 4,5% | 5,9% | 4,3% | 4,4% | 4,1% |
| Technicien | 2,8% | 4,6% | 2,6% | 2,6% | 2,6% |
| Transports | 5,5% | 5,0% | 5,5% | 5,0% | 6,6% |
| Vente et commerce | 4,8% | 4,5% | 4,8% | 5,3% | 3,7% |
| Vêtement | 0,6% | 0,5% | 0,6% | 0,6% | 0,5% |

Source : *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1993.*

Tableau 65
Répartition des indicateurs liés à l'emploi mesurés (fédéral)

| Indicateurs liés à l'emploi | Hommes | Femmes |
|--|--------|--------|
| N'a pas terminé la 8 ^e année | 21,9 % | 27,6 % |
| N'a pas terminé la 10 ^e année | 53,0 % | 44,8 % |
| Ne détient pas de diplôme d'études secondaires | 77,8 % | 58,6 % |
| Trouve qu'il est difficile d'apprendre | 30,7 % | 44,8 % |
| A des difficultés d'apprentissage | 16,6 % | 16,7 % |
| Souffre de problèmes physiques qui nuisent à l'apprentissage | 5,3 % | 0,0 % |
| A des problèmes de mémoire | 19,0 % | 21,4 % |
| A des problèmes de concentration | 28,3 % | 32,1 % |
| A de la difficulté à lire | 19,7 % | 17,9 % |
| A de la difficulté à écrire | 27,0 % | 17,9 % |
| A de la difficulté à compter | 29,9 % | 28,6 % |
| A de la difficulté à comprendre les instructions | 11,6 % | 20,7 % |
| Ne possède pas de spécialisation, de métier ou de profession | 58,6 % | 37,9 % |
| Est insatisfait de sa spécialisation, de son métier ou de sa profession | 41,8 % | 39,3 % |
| Souffre de problèmes physiques qui nuisent au travail | 15,7 % | 17,2 % |
| Sans emploi au moment de l'arrestation | 63,2 % | 62,1 % |
| Sans emploi 90 % du temps ou plus | 27,7 % | 24,1 % |
| Sans emploi 50 % du temps ou plus | 54,6 % | 48,3 % |
| A des antécédents de travail caractérisés par l'instabilité | 66,7 % | 55,2 % |
| Arrive souvent en retard au travail | 9,0 % | 10,7 % |
| N'est pas assidu au travail | 11,5 % | 10,7 % |
| N'a pas d'antécédents de travail | 9,9 % | 17,2 % |
| A de la difficulté à satisfaire aux exigences liées à la charge de travail | 11,1 % | 7,4 % |
| Manque d'initiative | 23,4 % | 13,8 % |
| A démissionné d'un emploi sans en avoir un autre | 42,4 % | 24,1 % |
| A été mis en disponibilité | 56,1 % | 53,6 % |
| A été renvoyé | 26,1 % | 28,6 % |
| A touché un salaire insuffisant | 35,5 % | 32,1 % |
| A occupé des emplois n'offrant aucun avantage | 51,5 % | 35,7 % |
| A occupé des emplois n'offrant aucune sécurité | 56,2 % | 41,4 % |
| A des problèmes avec ses collègues de travail | 4,9 % | 3,6 % |
| A des problèmes avec les surveillants | 12,6 % | 10,7 % |
| A déjà subi une ou plusieurs évaluations professionnelles | 11,9 % | 4,0 % |
| A participé à des programmes d'emploi | 25,3 % | 7,4 % |
| A terminé un programme de perfectionnement professionnel | 12,1 % | 3,8 % |

Source : *Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle du Canada, 1996.*

Tableau 66
Scolarité minimale requise par secteur d'activité, calculée en pourcentage des réponses, Canada, 2000

| Scolarité minimale requise | TIC* | SSMI** |
|--|------|--------|
| Niveau élémentaire | 0% | 0% |
| Diplôme d'études secondaires | – | 9% |
| Diplôme d'études secondaires et expérience pertinente | 21% | 91% |
| Certificat professionnel reconnu | 24% | – |
| Diplôme d'études collégiales dans un domaine lié au secteur d'activité | 21% | – |
| Diplôme universitaire | 7% | – |
| Diplôme universitaire dans un domaine lié au secteur d'activité | 28% | – |

* TIC : Technologie de l'information et des communications.

** SSMI : Secteur des services et des métiers industriels

Source : *Sondage sur la réinsertion au travail. Perception des entreprises canadiennes sur l'embauche des ex-détenus. Version finale, Cross Cultural Consulting & Innovera Solutions, 2000.*

Tableau 67
Importance de chaque attribut personnel par secteur d'activité, calculée en pourcentage des réponses, Canada, 2000

| Habilités et qualités personnelles | TIC | SSMI |
|--|-----|------|
| Expérience de travail pertinente | 16% | 31% |
| Habilité à résoudre des problèmes | 15% | 34% |
| Communication / esprit d'équipe | 19% | – |
| Respect des instructions orales et écrites | 7% | 25% |
| Désir d'apprendre | 12% | – |
| Habilités multitâches | 9% | – |
| Attitude positive | 8% | 9% |
| Autres attributs combinés | 12% | – |

Source : *Sondage sur la réinsertion au travail. Perception des entreprises canadiennes sur l'embauche des ex-détenus. Version finale, Cross Cultural Consulting & Innovera Solutions, 2000.*

Tableau 74
Emploi par secteur d'activité, Mauricie et ensemble du Québec

| Secteurs d'activité | Mauricie | | | Ensemble du Québec | | |
|---|---------------|---------------|------------|--------------------|---------------|------------|
| | 4e trimestre | | Variation | 4e trimestre | | Variation |
| | 1999 (000) | 1998 (000) | % | 1999 (000) | 1998 (000) | % |
| Agriculture | 4,5 | ND | ND | 62,1 | 65,1 | -4,6 |
| Autres branches du secteur | ND | ND | ND | 41,6 | 42,9 | -3 |
| Primaire | | | | | | |
| Services publics | ND | ND | ND | 24,8 | 27 | -8,1 |
| Construction | 5,7 | 6,2 | -8,1 | 141,6 | 152,2 | -7 |
| Fabrication | 24,4 | 21,4 | 14 | 663,9 | 607,6 | 9,3 |
| Commerce | 19,4 | 18,2 | 6,6 | 558,1 | 510,6 | 9,3 |
| Transports, entreposage | ND | 5,3 | ND | 161,4 | 153,5 | 5,1 |
| Finances, assurances, immobilier et location | 4,6 | 4 | 12,2 | 193,8 | 186,7 | 3,8 |
| Services professionnels, scientifiques et techniques | ND | ND | ND | 201,2 | 210,5 | -4,4 |
| Gestion d'entreprises, services administratifs et autres | ND | ND | ND | 102,1 | 107,8 | -5,3 |
| Services d'enseignement | 5,4 | 7,3 | -26 | 224,7 | 231,8 | -3,1 |
| Soins de santé et assistance sociale | 13,9 | 13,3 | 4,5 | 362,5 | 340,1 | 6,6 |
| Information, culture et loisirs | ND | ND | ND | 146,8 | 140,7 | 4,3 |
| Hébergement et services de restauration | 7 | 5,9 | 18,6 | 222,9 | 196,5 | 13,4 |
| Autres services | 6,9 | 6,9 | 0 | 171,5 | 174,6 | -1,8 |
| Administrations publiques | 5,8 | 6,8 | -14,7 | 186,1 | 207,6 | -10,4 |
| Ensemble des secteurs | 113,7 | 109,8 | 3,6 | 3465,2 | 3355,3 | 3,3 |

Source : *Bulletin régional sur le marché du travail, Emploi-Québec Mauricie, 1999.*

Tableau 75
Répartition de la population active occupée selon la division des industries, 1996

| Division d'industries | Francheville | Maskinongé | Centre-de-la-Mauricie | Mékinac | Haut-Saint-Mauricie | Mauricie | Québec |
|---|--------------|------------|-----------------------|---------|---------------------|----------|------------------|
| Population active occupée | 58260 | 9635 | 24285 | 4620 | 5980 | 102780 | 3 119 130 |
| Industries agricoles et de services connexes | 2,1% | 9,9% | 1,9% | 9,8% | 0,4% | 3,0% | 2,5% |
| Industries de la pêche et du piégeage | 0,0% | 1,0% | 0,0% | 0,0% | 0,2% | 0,1% | 0,1% |
| Industries de l'exploitation forestière et des services forestiers | 0,4% | 1,8% | 1,3% | 7,8% | 6,1% | 1,4% | 0,8% |
| Industries des mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole | 0,1% | 0,5% | 0,2% | 0,4% | 0,7% | 0,2% | 0,6% |
| Industries manufacturières | 19,6% | 31,2% | 22,7% | 29,5% | 24,9% | 22,2% | 18,7% |
| Industries de la construction | 6,0% | 6,7% | 6,2% | 6,4% | 5,1% | 6,1% | 5,2% |
| Industries du transport et de l'entreposage | 3,2% | 4,5% | 3,5% | 7,4% | 5,1% | 3,7% | 4,4% |
| Industries des communications et autres services publics | 4,6% | 1,3% | 3,3% | 1,5% | 3,8% | 3,8% | 3,4% |
| Industries du commerce de gros | 4,0% | 3,6% | 3,3% | 3,1% | 2,6% | 3,7% | 5,5% |
| Industries du commerce de détail | 15,2% | 14,0% | 15,4% | 12,8% | 18,7% | 15,2% | 13,9% |
| Industries des intermédiaires financiers et des assurances | 3,5% | 2,6% | 3,6% | 3,5% | 1,6% | 3,3% | 4,1% |
| Industries des services immobiliers et agences d'assurances | 0,9% | 0,4% | 1,1% | 0,2% | 0,5% | 0,9% | 1,6% |
| Industries des services aux entreprises | 4,7% | 2,7% | 3,9% | 1,9% | 2,1% | 4,1% | 6,8% |
| Industries des services gouvernementaux | 5,3% | 3,7% | 10,0% | 4,4% | 6,9% | 6,3% | 6,9% |
| Industries des services d'enseignement | 9,9% | 5,1% | 6,9% | 5,7% | 6,3% | 8,3% | 7,7% |
| Industries des services de soins de santé et des services sociaux | 12,6% | 7,8% | 13,2% | 8,4% | 12,8% | 12,1% | 11,0% |
| Industries de l'hébergement et de la restauration | 8,3% | 6,3% | 7,2% | 7,0% | 9,3% | 7,8% | 7,1% |
| Autres industries de services | 7,8% | 6,9% | 7,4% | 6,3% | 5,5% | 7,4% | 8,1% |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 76
Évolution de l'emploi en Mauricie

| | 1998 | 1999 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| <i>Population active (000)</i> | | |
| Mauricie | 123,4 | 123,9 |
| Province de Québec | 3 660,2 | 3 701,6 |
| <i>Emploi total (000)</i> | | |
| Mauricie | 108,3 | 109,7 |
| Province de Québec | 3 281,5 | 3 357,4 |
| <i>Emploi à temps plein (000)</i> | | |
| Mauricie | 87 | 87,7 |
| Province de Québec | 2 701,9 | 2 791,6 |
| <i>Emploi à temps partiel (000)</i> | | |
| Mauricie | 21,3 | 22,0 |
| Province de Québec | 579,6 | 565,8 |
| <i>Chômeurs (000)</i> | | |
| Mauricie | 15,0 | 14,2 |
| Province de Québec | 378,7 | 344,2 |
| <i>Taux d'activité (%)</i> | | |
| Mauricie | 57,4 | 57,5 |
| Province de Québec | 62,6 | 62,8 |
| <i>Taux de chômage (%)</i> | | |
| Mauricie | 12,2 | 11,5 |
| Province de Québec | 10,3 | 9,3 |
| <i>Taux d'emploi (%)</i> | | |
| Mauricie | 50,4 | 50,9 |
| Province de Québec | 56,1 | 57,0 |

Source : *Enquête sur la population active, Statistique Canada.*

Tableau 77
Évolution du taux d'emploi de 1991 à 1996

| Territoires | Taux d'activité | | Taux de chômage | |
|-----------------------|-----------------|------|-----------------|------|
| | 1991 | 1996 | 1991 | 1996 |
| Francheville | 61,2 | 58,5 | 13,4 | 12,3 |
| Maskinongé | 60,8 | 57,5 | 13,5 | 12,5 |
| Centre-de-la-Mauricie | 54,4 | 53 | 16,5 | 15,6 |
| Mékinac | 56,1 | 51,2 | 19,7 | 17,6 |
| Haut-Saint-Mauricie | 58,4 | 55,9 | 13,5 | 14,8 |
| Mauricie | 58,2 | 55,2 | 15,3 | 14,6 |
| Québec | 65,1 | 62,3 | 12,1 | 11,8 |

Source : À partir des données des recensements de 1991 et 1996, Statistique Canada.

Tableau 78
Répartition de la population active occupée selon la division des industries, 1996

| Division d'industries | Francheville | Maskinongé | Centre-de-la-Mauricie | Mékinac | Haut-Saint-Mauricie | Mauricie | Québec |
|---|--------------|------------|-----------------------|---------|---------------------|----------|------------------|
| Population active occupée | 58260 | 9635 | 24285 | 4620 | 5980 | 102780 | 3 119 130 |
| Industries agricoles et de services connexes | 2,1% | 9,9% | 1,9% | 9,8% | 0,4% | 3,0% | 2,5% |
| Industries de la pêche et du piégeage | 0,0% | 1,0% | 0,0% | 0,0% | 0,2% | 0,1% | 0,1% |
| Industries de l'exploitation forestière et des services forestiers | 0,4% | 1,8% | 1,3% | 7,8% | 6,1% | 1,4% | 0,8% |
| Industries des mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole | 0,1% | 0,5% | 0,2% | 0,4% | 0,7% | 0,2% | 0,6% |
| Industries manufacturières | 19,6% | 31,2% | 22,7% | 29,5% | 24,9% | 22,2% | 18,7% |
| Industries de la construction | 6,0% | 6,7% | 6,2% | 6,4% | 5,1% | 6,1% | 5,2% |
| Industries du transport et de l'entreposage | 3,2% | 4,5% | 3,5% | 7,4% | 5,1% | 3,7% | 4,4% |
| Industries des communications et autres services publics | 4,6% | 1,3% | 3,3% | 1,5% | 3,8% | 3,8% | 3,4% |
| Industries du commerce de gros | 4,0% | 3,6% | 3,3% | 3,1% | 2,6% | 3,7% | 5,5% |
| Industries du commerce de détail | 15,2% | 14,0% | 15,4% | 12,8% | 18,7% | 15,2% | 13,9% |
| Industries des intermédiaires financiers et des assurances | 3,5% | 2,6% | 3,6% | 3,5% | 1,6% | 3,3% | 4,1% |
| Industries des services immobiliers et agences d'assurances | 0,9% | 0,4% | 1,1% | 0,2% | 0,5% | 0,9% | 1,6% |
| Industries des services aux entreprises | 4,7% | 2,7% | 3,9% | 1,9% | 2,1% | 4,1% | 6,8% |
| Industries des services gouvernementaux | 5,3% | 3,7% | 10,0% | 4,4% | 6,9% | 6,3% | 6,9% |
| Industries des services d'enseignement | 9,9% | 5,1% | 6,9% | 5,7% | 6,3% | 8,3% | 7,7% |
| Industries des services de soins de santé et des services sociaux | 12,6% | 7,8% | 13,2% | 8,4% | 12,8% | 12,1% | 11,0% |
| Industries de l'hébergement et de la restauration | 8,3% | 6,3% | 7,2% | 7,0% | 9,3% | 7,8% | 7,1% |
| Autres industries de services | 7,8% | 6,9% | 7,4% | 6,3% | 5,5% | 7,4% | 8,1% |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 79
Population active occupée selon le sexe et l'âge, 1996

| | Francheville | Maskinongé | Centre-de-la-Mauricie | Mékinac | Haut-Saint-Mauricie | Mauricie | Québec |
|----------------------------------|--------------|------------|-----------------------|---------|---------------------|----------|------------------|
| Ensemble de la population | 113 470 | 19 165 | 54 295 | 10 950 | 12 575 | 210 455 | 5 673 470 |
| Taux d'activité | 58,5 | 57,5 | 53 | 51,2 | 55,9 | 55,22 | 62,3 |
| Rapport emploi-population | 51,3 | 50,3 | 44,7 | 42,2 | 47,6 | 47,22 | 55 |
| Taux de chômage | 12,3 | 12,5 | 15,6 | 17,6 | 14,8 | 14,56 | 11,8 |
| 15-24 ans | 18 965 | 2 665 | 8 170 | 1 705 | 2 110 | 33 615 | 945 385 |
| Taux d'activité | 52,6 | 53,7 | 44,2 | 37,8 | 43,6 | 46,38 | 54,3 |
| Rapport emploi-population | 41,1 | 42,8 | 32,7 | 29 | 33,9 | 35,9 | 44 |
| Taux de chômage | 21,8 | 20,3 | 25,9 | 23,3 | 22,8 | 22,82 | 19,1 |
| 25 ans et plus | 94 510 | 16 500 | 46 120 | 9 250 | 10 460 | 176 840 | 4 728 080 |
| Taux d'activité | 59,7 | 58,1 | 54,5 | 53,6 | 58,3 | 56,84 | 63,9 |
| Rapport emploi-population | 53,4 | 51,5 | 46,9 | 44,6 | 50,4 | 49,36 | 57,2 |
| Taux de chômage | 10,6 | 11,4 | 14,1 | 16,7 | 13,7 | 13,3 | 10,6 |
| Hommes | | | | | | | |
| 15 ans et plus | 54 200 | 9 510 | 26 045 | 5 485 | 6 365 | 101 605 | 2 756 705 |
| Taux d'activité | 68 | 66,7 | 62,9 | 61,8 | 63,4 | 64,56 | 70,5 |
| Rapport emploi-population | 59,3 | 57,9 | 53 | 51 | 53,3 | 54,9 | 61,9 |
| Taux de chômage | 12,7 | 13,1 | 15,8 | 17,4 | 16 | 15 | 12,3 |
| 15-24 ans | 9515 | 1395 | 4270 | 895 | 1165 | 17240 | 481 560 |
| Taux d'activité | 54,4 | 56,6 | 45,9 | 45,3 | 44,6 | 49,36 | 56,3 |
| Rapport emploi-population | 42,3 | 45,2 | 33,1 | 36,9 | 32,6 | 38,02 | 45,2 |
| Taux de chômage | 22,1 | 19,6 | 27,6 | 18,5 | 27,9 | 23,14 | 19,8 |
| 25 ans et plus | 44 685 | 8 115 | 21 780 | 4 580 | 5 205 | 84 365 | 2 275 145 |
| Taux d'activité | 70,9 | 68,5 | 66,2 | 65,1 | 67,4 | 67,62 | 73,5 |
| Rapport emploi-population | 63 | 60,1 | 56,8 | 54 | 57,9 | 58,36 | 65,4 |
| Taux de chômage | 11,2 | 12,2 | 14,2 | 17,3 | 14,2 | 13,82 | 11,1 |
| Femmes | | | | | | | |
| 15 ans et plus | 59 265 | 9 655 | 28 245 | 5 470 | 6 205 | 108 840 | 2 916 765 |
| Taux d'activité | 49,8 | 48,4 | 43,8 | 40,5 | 48,1 | 46,12 | 54,6 |
| Rapport emploi-population | 44 | 42,7 | 37,1 | 33,3 | 41,7 | 39,76 | 48,5 |
| Taux de chômage | 11,6 | 11,7 | 15,3 | 18,1 | 13,2 | 13,98 | 11,2 |
| 15-24 ans | 9 445 | 1 270 | 3 900 | 805 | 950 | 16 370 | 463 825 |
| Taux d'activité | 50,8 | 50,8 | 42,4 | 29,8 | 42,1 | 43,18 | 52,2 |
| Rapport emploi-population | 39,9 | 40,2 | 32,3 | 20,5 | 35,3 | 33,64 | 42,7 |
| Taux de chômage | 21,5 | 20,2 | 23,9 | 31,2 | 16,2 | 22,6 | 18,2 |
| 25 ans et plus | 49 825 | 8 385 | 24 340 | 4 665 | 5 260 | 92 475 | 2 452 935 |
| Taux d'activité | 49,7 | 48,1 | 44,1 | 42,3 | 49,1 | 46,66 | 55 |
| Rapport emploi-population | 44,8 | 43,1 | 37,9 | 35,4 | 42,9 | 40,82 | 49,6 |
| Taux de chômage | 9,7 | 10,3 | 14 | 16,2 | 12,8 | 12,6 | 9,9 |

Source : À partir des données du recensement de 1996, Statistique Canada.

Tableau 80

Besoins en formation des personnes contrevenantes selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Personnes contrevenantes qui aimeraient avoir à des cours leur permettant d'améliorer leurs connaissances actuelles | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|---|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|--------------|-----------|-----------|-------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - peu | Beaucoup | Beaucoup | Peu - moyennement |
| | H | F | Total | H | F | Total | 2 toxique | 2 toxique | 1 toxique | 1 toxique |
| Oui | 71,7% | 56,1% | 69,6% | 66,0% | 62,7% | 65,7% | 64,4% | 68,6% | 68,6% | 67,7% |
| Non | 26,9% | 42,4% | 29,0% | 33,1% | 36,4% | 33,4% | 34,3% | 29,6% | 30,6% | 32,3% |
| Ne s'applique pas | 0,5% | 1,5% | 0,6% | 0,6% | 0,9% | 0,6% | 0,6% | 0,9% | 0,6% | 0,0% |
| Refus de répondre | 0,9% | 0,0% | 0,8% | 0,3% | 0,0% | 0,3% | 0,7% | 0,9% | 0,2% | 0,0% |
| Personnes contrevenantes qui aimeraient apprendre un métier (formation professionnelle) | | | | | | | | | | |
| Oui | 68,0% | 60,6% | 67,1% | 65,7% | 68,2% | 66,0% | 61,1% | 75,7% | 68,2% | 66,2% |
| Non | 29,7% | 33,3% | 30,2% | 32,7% | 30,0% | 32,4% | 36,8% | 23,5% | 29,2% | 32,8% |
| Ne s'applique pas | 1,6% | 6,1% | 2,2% | 1,5% | 1,8% | 1,5% | 1,6% | 0,4% | 2,6% | 1,0% |
| Refus de répondre | 0,7% | 0,0% | 0,5% | 0,1% | 0,0% | 0,1% | 0,5% | 0,4% | 0,0% | 0,0% |
| Personnes contrevenantes qui aimeraient avoir à des activités facilitant la recherche d'emploi | | | | | | | | | | |
| Oui | 58,9% | 45,5% | 57,1% | 57,3% | 68,2% | 58,3% | 55,2% | 60,6% | 58,9% | 61,2% |
| Non | 38,1% | 48,5% | 39,5% | 40,9% | 30,0% | 39,9% | 41,7% | 38,1% | 32,2% | 37,3% |
| Ne s'applique pas | 2,3% | 6,0% | 2,8% | 1,7% | 1,8% | 1,7% | 2,7% | 0,9% | 1,9% | 1,5% |
| Refus de répondre | 0,7% | 0,0% | 0,6% | 0,1% | 0,0% | 0,1% | 40,0% | 0,4% | 0,0% | 0,0% |
| Personnes contrevenantes qui aimeraient avoir à des activités visant à leur donner et à consolider des habitudes de travail (atelier, stage, ...) | | | | | | | | | | |
| Oui | 63,2% | 60,6% | 62,9% | 61,6% | 70,9% | 62,5% | 60,7% | 66,8% | 63,2% | 62,2% |
| Non | 34,7% | 36,4% | 34,9% | 37,0% | 28,2% | 36,2% | 37,1% | 31,9% | 35,3% | 37,3% |
| Ne s'applique pas | 1,4% | 3,0% | 1,6% | 1,2% | 0,9% | 1,2% | 1,7% | 0,9% | 1,3% | 0,5% |
| Refus de répondre | 0,7% | 0,0% | 0,6% | 0,2% | 0,0% | 0,1% | 0,5% | 0,4% | 0,2% | 0,0% |
| Personnes contrevenantes qui aimeraient savoir organiser leurs dépenses en fonction de leurs cours de planification budgétaire) | | | | | | | | | | |
| Oui | 56,2% | 53,0% | 55,8% | 50,3% | 54,5% | 50,7% | 48,5% | 53,5% | 54,6% | 55,2% |
| Non | 42,9% | 45,5% | 43,3% | 49,2% | 44,5% | 48,8% | 50,5% | 46,0% | 45,1% | 43,8% |
| Ne s'applique pas | 0,5% | 1,5% | 0,6% | 0,3% | 1,0% | 0,3% | 0,5% | 0,5% | 0,3% | 0,5% |
| Refus de répondre | 0,4% | 0,0% | 0,3% | 0,2% | 0,0% | 0,2% | 0,5% | 0,0% | 0,0% | 0,5% |
| Personnes contrevenantes qui aimeraient avoir à des cours de croissance personnelle pouvant aider à mieux se connaître | | | | | | | | | | |
| Oui | 66,4% | 71,2% | 67,1% | 52,2% | 70,9% | 54,0% | 56,6% | 59,3% | 59,6% | 55,2% |
| Non | 32,7% | 28,8% | 32,1% | 47,1% | 29,1% | 45,4% | 42,4% | 40,3% | 40,0% | 43,8% |
| Ne s'applique pas | 0,2% | 0,0% | 0,2% | 0,6% | 0,0% | 0,5% | 0,5% | 0,4% | 0,4% | 0,5% |
| Refus de répondre | 0,7% | 0,0% | 0,6% | 0,1% | 0,0% | 0,1% | 0,5% | 0,0% | 0,0% | 0,5% |

Source : Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.

Tableau 81

Perception anticipée du degré de satisfaction des employeurs selon le sexe, le profil de santé mentale et l'indice de consommation, 1993 (Québec)

| Perception anticipée degré de satisfactio des employeurs | Troubles mentaux | | | | | | Consommation | | | |
|--|------------------|-------|-------|---------|-------|-------|-----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
| | Prévalence | | | Absence | | | Pas - pe 2 toxique | Beaucou 2 toxique | Beaucou 1 toxique | Peu - moy 1 toxique |
| | H | F | Total | H | F | Total | | | | |
| Très satisfait | 59,8% | 51,5% | 58,7% | 55,7% | 50,0% | 55,1% | 58,0% | 50,4% | 56,9% | 55,0% |
| Satisfait | 31,7% | 39,4% | 32,7% | 36,9% | 27,3% | 36,1% | 33,2% | 38,1% | 34,4% | 39,5% |
| Peu satisfait | 2,5% | 1,5% | 2,4% | 1,3% | 0,0% | 1,2% | 1,1% | 2,7% | 1,9% | 0,5% |
| Insatisfait | 0,7% | 1,5% | 0,8% | 0,8% | 0,9% | 0,8% | 1,1% | 0,9% | 0,8% | 0,0% |
| Très insatisfait | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,4% | 0,0% | 0,3% | 0,0% | 0,4% | 0,2% | 1,0% |
| Ne sait pas | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,2% | 0,9% | 0,3% | 0,2% | 0,0% | 0,3% | 0,0% |
| Ne s'applique pas | 5,3% | 6,1% | 5,4% | 4,7% | 20,9% | 6,2% | 6,4% | 7,5% | 5,5% | 4,0% |

Source : *Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1995 ; et Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1996.*

Tableau 82

Occupations favorables et plus favorables en 2000, selon les secteurs d'activité économique, région de la Mauricie

| | |
|------------------------------|---|
| Aliments et boissons | Dépeceur, désosseur |
| Bois | Opérateur de machine à bois, classeur, mesureur |
| Meuble | Rembourreur (tapissier, garnisseur), ébéniste, opérateur de machine à bois, vernisseur, monteur de meuble |
| Produits métalliques | Soudeur assembleur, machiniste |
| Matériel de transport | Lamineur de fibre de verre, rembourreur |

Source : *Plan d'action régional 2000-2001, Emploi-Québec Mauricie.*

Tableau 83
Occupations favorables et plus favorables en 2000, selon les secteurs d'activité économique, région de la Mauricie

| | |
|---------------------------------|--|
| Produits électriques | Assembleur de composantes électroniques |
| Machinerie | Machiniste, soudeur assembleur |
| Commerce | Spécialiste des ventes, vente en gros |
| Services aux entreprises | Programmeur analyste de systèmes, spécialiste en ressources humaines, professionnel des services aux entreprises |
| Tourisme | Personnel d'hébergement et de restauration |
| Économie sociale | Aide domestique |

Source : *Plan d'action régional 2000-2001, Emploi-Québec Mauricie.*

ANNEXE 2

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC (ASRSQ),

Organismes communautaires et justice pénale : Le cas des maisons de transition, L'ASRSQ et le Ministère du Solliciteur général du Canada, 1995, 85 p.

Plan de communication de l'ASRSQ, Club Marketing UQÀM pour l'ASRSQ, 29 p.

BOURDON, S. et BERGERON, N., *Expérimentations en intégration en emploi conduites par les corporations SEMO*, Centre de recherche sur l'éducation et le travail (CRET) pour l'Association des services externes de main-d'œuvre (ASEMO), septembre 1997, 118 p.

COMITÉ AVISEUR POUR LA CLIENTÈLE JUDICIARISÉE ADULTE, *Portrait de la clientèle judiciairisée adulte au Québec, résultat d'une analyse documentaire*, Comité aviseur pour la clientèle judiciairisée adulte, Québec, juin 1998, 74 p.

COMITÉ NATIONAL MIXTE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POLICE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS FÉDÉRAUX, *Les services correctionnels pour adultes au Québec : juridiction fédérale et provinciale*, Manuel du policier, 1996, 39 p.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION 04, *Répertoire des entreprises manufacturières*, CRD-04, Gouvernement du Québec, 1997, 176 p.

CO-OPERATION GROUP TO COMBAT DRUG ABUSE AND ILLICIT TRAFFICKING IN DRUGS (POMPIDOU GROUP), *Role of the criminal justice system in responding to the problems of drug misusers*, Report of Symposium on drug misusers in criminal proceedings : a difficult balance between punishment and treatment, Strasbourg, 29-31 octobre 1986, 127 p.

CROSS CULTURAL CONSULTING & INNOVERA INTEGRATED SOLUTIONS, *Sondage sur la réinsertion au travail : Perceptions des entreprises canadiennes sur l'embauche des ex-détenus*, Rapport présenté au Service correctionnel du Canada, 2000, 35 p.

DIRECTION DU PARTENARIAT ET DU CONSEIL EN SERVICES
CORRECTIONNELS,

Bulletin d'information sur la recherche correctionnelle. Le profil de la clientèle des services correctionnels du Québec, Services correctionnels, Ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec, vol. 4, n° 3, juin 1996, 8 p.

Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de consommation d'alcool et de drogues, Services correctionnels, Ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec, 1996, 72 p.

DIRECTION DES POLITIQUES CORRECTIONNELLES ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,

Le profil de la clientèle correctionnelle du Québec en matière de santé mentale, Services correctionnels, Ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec, 1995, 65 p.

Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 1993, Services correctionnels, Ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec, 1994, 132 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES CORRECTIONNELS DU QUÉBEC,

L'organisation administrative du réseau correctionnel québécois, Services correctionnels, Ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec, 1998, 39 p.

Statistiques correctionnelles du Québec 1997-1998, Services correctionnels, Ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec, 1999, 117 p.

Les fonds au bénéfice des personnes incarcérées dans les établissements de détention du Québec, Ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec, (dépliants des programmes et ateliers disponibles).

Programme de financement : Des produits de la criminalité, Ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec, 8 p.

DIRECTION DE L'ANALYSE DES PME ET DES RÉGIONS, *Profil économique de la région de la Mauricie (04)*, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Gouvernement du Québec, 1999.

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE L'ÉVALUATION ET DE LA STATISTIQUE, *Synthèse des résultats des études d'évaluation en matière de développement de l'employabilité et d'intégration en emploi*, Ministère de la Sécurité du revenu, Gouvernement du Québec, 1994, 63 p.

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Services d'intégration professionnelle : Expertise et recommandations des commissions scolaires relativement aux populations qui manifestent des besoins particuliers*, Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec, octobre 1997, 152 p.

EMPLOI-QUÉBEC MAURICIE,

Bulletin régional sur le marché du travail, Connaissance du marché du travail, Emploi-Québec, Gouvernement du Québec, Vol. 2, n° 1, 1^{er} trimestre 1999, 35 p.

Bulletin régional sur le marché du travail, Connaissance du marché du travail, Emploi-Québec, Gouvernement du Québec, Vol. 2, n° 2, 2^{ème} trimestre 1999, 37 p.

Bulletin régional sur le marché du travail, Connaissance du marché du travail, Emploi-Québec, Gouvernement du Québec, Vol. 2, n° 3, 3^{ème} trimestre 1999, 34 p.

Bulletin régional sur le marché du travail, Connaissance du marché du travail, Emploi-Québec, Gouvernement du Québec, Vol. 2, n° 4, 4^{ème} trimestre 1999, 33 p.

Les professions et le marché du travail, Emploi-Québec, Gouvernement du Québec, janvier 2000, 23 p.

L'emploi en 1999, Bilan 1999, Emploi-Québec, Gouvernement du Québec, 2000, 8 p.

Plan d'action régional 2000-2001, Direction partenariat et planification, Emploi-Québec, Gouvernement du Québec, janvier 2000, 82 p.

MOUVEMENT PERSONNE D'ABORD DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN, *D'abord avec tout l'monde !*, Mémoire du Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain présenté à la Commission des affaires sociales sur la réforme de la sécurité du revenu, janvier 1997, 40 p.

JURISTAT, CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE,

Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996, Statistique Canada, Gouvernement du Canada, Vol. 18, n° 1, 1998, 2 p.

L'évolution de la nature des fraudes au Canada, Statistique Canada, Gouvernement du Canada, Vol. 18, n° 4, 1998, 2 p.

Les introductions par effraction au Canada - 1996, Statistique Canada, Gouvernement du Canada, Vol. 18, n° 5, 1998, 3 p.

Statistiques de la criminalité au Canada - 1997, Statistique Canada, Gouvernement du Canada, Vol. 18, n° 11, 1998, 23 p.

L'homicide au Canada, Statistique Canada, Gouvernement du Canada, Vol. 18, n° 12, 1998, 2 p.

Les services correctionnels pour adultes au Canada, Statistique Canada, Gouvernement du Canada, Vol. 19, n° 4, 1999, 15 p.

Le recueil des données sur la justice de 1997, Statistique Canada, Gouvernement du Canada, Vol. 19, n° 7, 1999, 14 p.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES, *Les communautés autochtones au Québec*, Secrétariat aux Affaires autochtones, Ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec, 1997, 4 p.

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA,

Faits et chiffres sur le service correctionnel fédéral, Gouvernement du Canada, 1999, 52 p.

Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle, Gouvernement du Canada, Vol. 8, n° 1, janvier 1996, 52 p.

Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle, Gouvernement du Canada, Vol. 10, n° 1, janvier 1998, 48 p.

Mythes et réalités : Comment le système correctionnel fédéral contribue à la protection de la société, Gouvernement du Canada, 2000, 33 p.

Mise en liberté et programmes communautaires, Gouvernement du Canada (dépliant), 16 p.

La mission du Service correctionnel du Canada, Gouvernement du Canada, 1999, 17 p.

Le Service correctionnel du Canada, la région du Québec, Gouvernement du Canada, 16 p.

La recherche, une valeur fondamentale au Service correctionnel du Canada, Gouvernement du Canada (dépliant), 4 p.

Rapport du vérificateur général du Canada à la chambre des communes : Chapitre 10 : Service correctionnel du Canada – Les programmes de réadaptation des délinquants, Gouvernement du Canada, mai 1996, 11 p.

Participation au programme de travail en milieu carcéral (Corcan) : Emploi post-libératoire et récidive, Rapport de recherche du Service correctionnel du Canada, Gouvernement du Canada, 1998, 51 p.

Données statistiques : gestion de mise en liberté et la surveillance des délinquants, Bureau du Service correctionnel du Canada de Trois-Rivières, 1998, 20 p.

SCHETAGNE, S., *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, Conseil Canadien de Développement Social (CCDS), avril 2000, 41 p.

LES RÉFÉRENCES INTERNET :

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME, *Profils des délinquants*, Ministère de la Justice du Canada, www.Canada.justice.gc.ca, 12 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC,

Données statistiques : Statistiques sur la sécurité des personnes, Crimes de violence selon la région, www.stat.gouv.qc.ca, 6 p.

Population en emploi selon les régions administratives et métropolitaines du Québec, www.stat.gouv.qc.ca, 2 p.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA, *Le réseau de la justice autochtone : Stratégie, financement, ressources*, www.Canada.justice.gc.ca, mars 2000, 7 p.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC, *La justice pour et par les autochtones – Points saillants*, www.justice.gouv.qc.ca, mars 2000, 4 p.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

Plan d'action portant sur les recommandations du rapport du Protecteur du citoyen, www.secpub.gouv.qc.ca, 13 p.

Partenaires communautaires, www.secpub.gouv.qc.ca, 17 p.

Faits et chiffres 1997 : Détention, statistiques, sondage, Québec, www.secpub.gouv.qc.ca, 7 p.

La Criminalité au Québec : Criminalité, détention, sécurité civile, www.secpub.gouv.qc.ca, 17 p.

Criminalité : Statistiques correctionnelles, www.secpub.gouv.qc.ca, 15 p.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE, *Répertoire alphabétique des organismes communautaires*, www.rrsss04.gouv.qc.ca, juin 2000, 68 p.

SERVICES CORRECTIONNELS DU QUÉBEC, *Résumé du Rapport du Protecteur du citoyen, janvier 1999*, www.ombuds.gouv.qc.ca, 12 p.

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA,

La place du travail dans la réinsertion sociale des ex-détenus : perspective des agents de libération conditionnelle (R66), www.scc.qc.ca, 1 p.

L'organisation, www.scc.qc.ca, 11 p.

Sensibilisation du public, www.scc.qc.ca, 1 p.

Fiches d'information : Délinquantes, www.scc.qc.ca, 2 p.

Programmes correctionnels, www.scc.qc.ca, 10 p.

Forum : Les domaines de besoins du délinquant : « emploi », Vol. 10, n° 3, 1998, www.scc.qc.ca, 7 p.

Forum : Les facteurs dynamiques et la récidive : Ce que nous avons appris du projet d'examen de la détermination des besoins des délinquants, Vol. 10, n° 3, 1998, www.scc.gc.ca, 8 p.

Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle, Vol. 11, n° 1, 1999, www.scc.gc.ca, 2 p.

ANNEXE 3

Table des matières

PLAN DU DOCUMENT : ÉTUDE DE LA RÉGION DE LA MAURICIE

- 1. La population judiciarisée adulte de la région de la Mauricie (données quantitatives relatives à la clientèle)**
 - 1.1 Les sources données et la méthodologie de recherche utilisée.
 - 1.2 Clientèle correctionnelle des services correctionnels canadiens et québécois.
 - 1.3 Taux de condamnations de la région et estimé de la population judiciarisée adulte de la région 04.
 - 1.4 Population judiciarisée adulte par MRC de la région 04.

- 2. Caractéristiques sociodémographiques de la population judiciarisée adulte de la région (clientèle correctionnelle et personnes ayant un casier judiciaire / si possible faire la distinction entre ces deux clientèles).**
 - 2.1 Types de délit/sentences (juridiction provinciale et fédérale).
 - 2.2 Catégorie d'âge (détailler les catégories d'âge).
 - 2.3 Population féminine (si possible, identifier les femmes monoparentales et celles qui résident dans la région de Trois-Rivières) et masculine.
 - 2.4 Clientèle autochtone.
 - 2.5 Scolarité (si possible, identifier la dernière année d'études)
 - 2.6 Expérience de travail
 - 2.7 Santé (toxicomanie, santé mentale et autres)
 - 2.8 Sources de revenu (assistance-emploi, assurance-emploi, sans soutien public de revenu, emploi et autres).
 - 2.9 Différences selon les territoires couverts par les MRC.

- 3. Ressources et services destinés à la clientèle judiciarisée adulte de la région (présenter ces données sous forme de tableau)**
 - 3.1 Les ressources fédérales et provinciales (maison de transition, bureau de probation, détention et autres; leur mission et mandat)
 - 3.2 Emploi-Québec
 - 3.3 L'éducation
 - 3.4 Régie régionale (services de santé destinés à la clientèle judiciarisée adulte)
 - 3.5 Autres

- 4. Les caractéristiques du marché du travail de la région (les points 4.1 à 4.3 seront réalisés par le bureau régional de la Mauricie)**
 - 4.1 Les secteurs d'emploi (les secteurs : primaire, secondaire et tertiaire ; les fluctuations saisonnières ; le travail à temps partiel et autres).
 - 4.2 Les exigences du marché du travail de la région (scolarité, expérience de travail et autres)
 - 4.3 Les emplois de l'avenir.

-
- 4.4 L'impact du casier judiciaire face au marché du travail de la région (questionnaire aux employeurs de la région : le questionnaire devra, entre autres, vérifier l'ouverture des employeurs face à la demande des personnes judiciairisées adultes, identifier les besoins des employeurs en relation avec le maintien en emploi des personnes judiciairisées adultes. De plus, les résultats devront couvrir les secteurs primaires, secondaires et tertiaires).
 - 4.5 Les faits saillants en regard du marché du travail de la région de la Mauricie et ce, en relation avec l'analyse des questionnaires se rapportant à l'impact du casier judiciaire (incluant l'aspect du maintien en emploi).
- 5. Les besoins et les problématiques (contraintes) de la clientèle judiciairisée adulte, incluant la clientèle correctionnelle, en regard de 3 des 5 axes de la Politique active du marché du travail du gouvernement du Québec : préparation pour l'emploi ; insertion en emploi et maintien en emploi.**
- 5.1 Questionnaire à la clientèle judiciairisée adulte (échantillon représentatif de cette clientèle dans la région). Le questionnaire devra entre autres, préciser l'origine des personnes judiciairisées adultes, le sexe, l'âge, le profil entrepreneurial et autres données (caractéristiques sociodémographiques du point 2) relativement aux trois axes de la Politique active du marché du travail. Résultats et analyse de l'enquête terrain effectuée auprès de la clientèle judiciairisée adulte de l'ensemble du territoire et s'il y a lieu identification de besoins particuliers pour la clientèle judiciairisée autochtone et la clientèle judiciairisée féminine. Inclure les secteurs d'emploi occupés et visés par cette clientèle. Les résultats pourraient être présentés par MRC.
 - 5.2 Questionnaire aux intervenants œuvrant auprès de la clientèle judiciairisée adulte. Résultats et analyse de l'enquête terrain effectuée auprès des intervenants de la région (maison de transition, probation, libération conditionnelle, comité aviseur, services policiers, comité de prévention du crime s'il y a lieu, travaux compensatoires et communautaires, centre de détention et autres).
 - 5.3 Faits saillants et problématiques en regard de 3 des 5 axes de la Politique active du marché du travail du gouvernement du Québec mentionnés précédemment.
- 6. Pistes de solution et recommandations**
- 6.1 Organisation de « focus groupe » relativement aux problématiques identifiées. Pistes de solution pour l'ensemble de la région (résultats des « focus groupes » / échantillon représentatif des personnes ayant répondu aux questionnaires points 5.1 et 5.2)
 - 6.2 Analyse des pistes de solutions proposées.
 - 6.3 Priorités et recommandations pour l'ensemble de la clientèle de la région et s'il y a lieu particularités par MRC.
- 7. Synthèse et perspectives pour la région**

- 7.1 Principales problématiques identifiées
- 7.2 Perspectives pour la région et moyens à mettre en place selon 3 des 5 axes de la Politique active du marché du travail pour la clientèle judiciairisée adulte :
 - préparation pour l'emploi ;
 - insertion en emploi;
 - maintien en emploi.recommandations et priorités d'actions.

ANNEXE 4

Lexique

Lexique

Absence temporaire

Permission accordée, à une personne incarcérée dans un établissement de détention, de sortir à l'extérieur pour une période déterminée et à certaines conditions. Il existe trois types d'absence temporaire : celle qui a pour but de favoriser la réinsertion sociale, celle qui est accordée pour des raisons médicales et celle qui est accordée pour des raisons humanitaires.

Admission

Procédure administrative visant à enregistrer une personne dans un établissement de détention en vertu d'un mandat d'incarcération, d'un renvoi sous garde ou d'autres procédés judiciaires qui permettent à un officier de la justice ou à un agent de la paix d'incarcérer une personne. Une personne dont le statut change ou qui est transférée dans un autre établissement de détention ne fait pas l'objet d'une nouvelle admission. Pour une peine de détention, il n'y a qu'une admission.

Agent de probation

Professionnel chargé de produire des rapports d'évaluation psychosociale concernant des personnes contrevenantes, de surveiller les personnes sous ordonnance de probation ou de sursis, les personnes en libération conditionnelle, ainsi que de superviser l'exécution des travaux communautaires imposés dans le cadre d'une ordonnance de probation ou de sursis. L'ensemble du travail de l'agent de probation se fait en accord avec la démarche d'intervention *information, aide et conseil*.

Agent des services correctionnels (ASC)

Personne travaillant dans les établissements de la Direction générale des services correctionnels et chargée de surveiller les personnes détenues et de leur apporter le soutien adéquat.

Alcofrein

Mesure imposée en vertu du Code de la sécurité routière aux conductrices et aux conducteurs qui ont été condamnés une première fois pour conduite avec capacité affaiblie. Cette mesure oblige la personne contrevenante à assister à une session d'information et de sensibilisation d'une durée de trois heures portant notamment sur les conséquences de l'alcool au volant, les effets de l'alcool et des autres substances intoxicantes sur la conduite d'un véhicule. Il s'agit d'une condition obligatoire pour recouvrer le permis de conduire. C'est une mesure éducative et de réhabilitation qui vise à responsabiliser l'individu et à prévenir la récidive. Les frais d'inscription sont de 150 \$.

Amende

Sentence donnée par un tribunal entraînant une peine pécuniaire. À défaut de payer une amende, la personne contrevenante peut être détenue pour la période prévue par la sentence.

Amende perçue

Somme d'argent, égale ou inférieure à la sentence d'amende, versée par une personne contrevenante ou un tiers (parent, ami ou autre) afin de réduire partiellement ou d'éliminer en totalité la période d'incarcération découlant du non-paiement de l'amende.

Antécédent correctionnel

Condamnation antérieure au présent délit d'une personne contrevenante par un tribunal pénal.

Capacité de support

Nombre de places que l'établissement de détention possède et qui servent normalement à d'autres fins que la seule garde de la clientèle (par exemple, l'infirmerie).

Capacité normale

Nombre de places que possède l'établissement de façon courante pour assumer la garde de la clientèle.

Capacité occasionnelle

Nombre de places additionnelles que l'établissement est capable de fournir occasionnellement pour la garde de la clientèle.

Capacité totale

Somme de la capacité normale, de la capacité de support et de la capacité occasionnelle.

Centre d'hébergement communautaire (CHC)

Établissement privé, sans but lucratif, offrant avec un encadrement minimal à certaines personnes contrevenantes référées par la DGSC, le logement, la nourriture et certains services ou programmes d'activités susceptibles d'aider une personne dans sa démarche de réinsertion sociale.

Changement de statut

Procédure administrative appliquée dans les établissements de détention pour prendre en compte toute modification dans la situation d'une personne incarcérée. Par exemple, une personne prévenue qui, à la suite d'un procès, est condamnée à une peine de détention, voit son statut changer de « personne prévenue » à « personne condamnée »; cette procédure permet de suivre l'évolution du dossier d'une personne incarcérée entre le moment de son admission et celui de sa libération.

Comparution

Obligation pour une personne contrevenante de se présenter devant un magistrat (juge, commissaire aux incendies, coroner, etc.) à une date et une heure précises, pour une étape de son procès.

Condamnation

Décision prononcée par une autorité ayant pouvoir de juridiction et imposant à une personne contrevenante une peine en raison des actes qui lui sont imputés.

Condamné

Voir *personne condamnée*.

Contrevenant

Voir *personne contrevenante*.

CQLC

Commission québécoise des libérations conditionnelles.

DACOR

Système informatique de la Direction générale des services correctionnels (Dossiers administratifs correctionnels).

Délit

Infraction commise en vertu du *Code criminel*, des lois fédérales, des lois provinciales ou des règlements municipaux. Au sens large, action ou omission, définie par la loi pénale et entraînant une certaine peine.

Délit accessoire

Voir *délit secondaire*.

Délit principal

Délit lié à une sentence globale en détention ou à une demande de service en milieu ouvert dont le code de gravité est le plus important.

Délit secondaire

Délit lié à une sentence globale en détention ou à une demande de service en milieu ouvert dont l'indice de gravité est de moindre importance que le délit principal.

DESMO

Direction de l'évaluation et des services en milieu ouvert.

Détenu

Voir *personne incarcérée*.

DGSC

Direction générale des services correctionnels (aussi connue sous le nom de Services correctionnels du Québec)

Enquête sociale ou communautaire

Enquête menée par l'agente ou l'agent de probation sur la situation familiale et sociale d'une personne. Les résultats de cette enquête serviront notamment à la rédaction du rapport présentenciel (enquête sociale) ou du rapport prélibératoire (enquête communautaire) ou encore au transfert du contrevenant d'une autre province.

Évaluation

L'un des grands secteurs d'activité du milieu ouvert. L'évaluation est constituée par l'ensemble des activités des agentes et des agents de probation entourant la conception des rapports pour fournir de l'éclairage à la Cour (admissibilité aux *travaux communautaires*, enquête sociale, rapport régulier, rapport spécifique, rapport supplémentaire et les autres rapports à la Cour) ou à la CQLC (enquête communautaire, rapport connu, rapport d'étape et rapport régulier).

Examen psychiatrique

Examen demandé afin de déterminer si une personne accusée, renvoyée pour observation, conformément aux dispositions du *Code criminel*, est apte ou inapte à subir un procès pour cause d'aliénation mentale ou de déterminer si elle était aliénée au moment de l'infraction ou de l'acte criminel pour lequel elle est accusée.

Foyer d'accueil

Individu ou famille offrant à certaines personnes contrevenantes adultes référées par la DGSC, logement, nourriture et certains services ou programmes d'activités susceptibles de les aider dans leur démarche de réinsertion sociale.

Information, aide et conseil (IAC)

Il s'agit d'une démarche d'intervention définie par l'organisation et qui vise à responsabiliser la personne contrevenante et à favoriser sa réinsertion sociale en lui apportant information, aide et conseil, et ce, en privilégiant le recours à des répondants sociaux significatifs.

Inscription

Procédure administrative visant à enregistrer l'arrivée d'une personne contrevenante dans un établissement de détention à la suite d'une admission ou d'un transfert. Pour une même peine de détention, il peut y avoir plusieurs inscriptions.

Intervention

L'un des grands secteurs d'activité du milieu ouvert. L'intervention correspond à l'ensemble des activités nécessitant une interaction entre l'agente ou l'agent de probation (ou une personne déléguée) et la personne contrevenante. Les activités propres au domaine de l'intervention sont : le cautionnement, la libération conditionnelle, la libération de jour, la probation avec surveillance, les sursis et les travaux communautaires.

Libération

Mise en liberté d'une personne incarcérée.

Libération conditionnelle

Mesure de mise en liberté permettant à une personne détenue de purger le reste de la peine d'incarcération dans la collectivité (libération anticipée avant l'expiration d'une peine) à certaines conditions déterminées par la CQLC. Sont généralement admissibles à une libération conditionnelle les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement de six mois ou plus et qui ont purgé le tiers de leur sentences.

Milieu ouvert

Le milieu ouvert est responsable de l'ensemble des activités relatives à l'éclairage à la Cour, à l'évaluation des personnes contrevenantes, à l'élaboration des plans d'intervention correctionnels et assure le suivi de l'application des mesures probatoires avec surveillance, de travaux communautaires, d'ordonnances de sursis, de libérations conditionnelles ou d'autres dispositions pour faciliter la réinsertion sociale des personnes contrevenantes. C'est ce qu'on appelait anciennement la *probation*.

Motif d'admission

Motif indiquant les raisons pour lesquelles une personne est admise dans un établissement de détention et justifiant son incarcération.

Ordonnance de probation avec surveillance

L'ordonnance de probation avec surveillance est une peine imposée à un contrevenant qui a été reconnu coupable d'une infraction. Cette peine est non carcérale, c'est-à-dire que le contrevenant qui ne représente pas un danger pour la société peut la purger en demeurant en liberté. Il s'agit toutefois d'une mesure punitive, car pour conserver sa liberté, le contrevenant doit respecter un certain nombre d'obligations qui lui sont imposées par le tribunal, dont celle de se présenter, à intervalles réguliers, à une agente ou un agent de probation.

Ordonnance de sursis

La condamnation à l'emprisonnement avec sursis, communément appelé l'ordonnance de sursis, est une peine imposée en vertu du Code criminel qui fait en sorte qu'une personne ayant commis des infractions moins graves purgera sa peine d'emprisonnement au sein de la collectivité en étant assujettie à des contrôles stricts. Le juge condamne le contrevenant à l'emprisonnement, mais sursoit à l'exécution de cette peine tant et aussi longtemps qu'il respecte un certain nombre de conditions obligatoires et facultatives imposées par le tribunal.

Organisme de référence (programme de travaux compensatoires)

Organisme sans but lucratif sous contrat avec le ministère de la Sécurité publique qui a la responsabilité, sur un territoire donné, de constituer une banque d'organismes communautaires, de diriger toute personne admissible au programme *travaux compensatoires* vers un organisme communautaire, d'assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des travaux compensatoires et d'en faire rapport au percepteur d'amende.

Peine

Sanction infligée à une personne contrevenante par le tribunal, à la suite d'un délit commis et pour lequel elle a été reconnue coupable.

Personne admise

Le terme « personne admise » dans le présent rapport réfère à l'admission d'une personne. Une personne peut être admise plus d'une fois au cours de la même année; ainsi elle comptera autant de fois comme personne admise qu'il y a eu d'admissions.

Personne condamnée

Le terme « personne condamnée » dans le présent rapport réfère à une personne qui a été incarcérée à la suite d'une ou de plusieurs condamnations de la Cour impliquant des peines à être purgées de façon consécutive ou concurrente. Ces peines sont administrées comme une sentence globale par les établissements de détention. Or, une personne peut être condamnée pour d'autres causes au cours de la même année à la suite de sa libération. Elle sera donc comptée, comme personne condamnée, autant de fois qu'il y aura eu des sentences globales la concernant et gérées par les établissements de détention. D'autre part, le contrevenant doit avoir le statut de « condamné » à la date de début de sentence pour compter comme personne condamnée. Or, il y a un certain nombre de cas où le contrevenant conserve son statut de « prévenu » même s'il a été sujet à une condamnation.

Personne contrevenante

Personne qui a contrevenu à une loi au *Code criminel* ou à d'autres lois fédérales, provinciales ou municipales. Toutefois, dans le chapitre 2 du présent rapport statistique, une personne contrevenante admise en milieu fermé ou référée en milieu ouvert sera comptée autant de fois qu'elle aura été admise ou référée.

Personne incarcérée

Personne contrevenante inscrite dans un établissement de détention du Québec, soit comme prévenue, soit comme condamnée.

Personne prévenue

Personne incarcérée dans un établissement de détention du Québec soit pour attendre l'issue de la poursuite judiciaire intentée contre elle, soit à la suite d'une demande d'assistance à l'administrateur, soit en attente d'un transfert vers un pénitencier ou pour toute autre raison qui fait qu'une personne ne peut être considérée comme une personne condamnée. C'est l'un des deux statuts possibles d'une personne incarcérée.

Population inscrite

Ensemble des personnes contrevenantes inscrites dans les registres des établissements de détention. Cette population comprend toutes les personnes présentes, de même que les personnes à l'extérieur en absence temporaire, mais exclut les personnes à l'extérieur sans absence temporaire (condamnées à une sentence discontinue par exemple).

Population moyenne quotidienne

Nombre moyen de personnes incarcérées présentes chaque jour dans un établissement de détention; cette population est établie à partir des présences à 23 h 59 dans les établissements de détention.

Population présente

Ensemble des personnes contrevenantes présentes dans les établissements de détention ; cette population comprend toutes les personnes présentes à 23 h 59 lors du relevé quotidien des personnes incarcérées.

Population totale

Ensemble de toutes les personnes contrevenantes sous la surveillance de établissements de détention du Québec. Cette population comprend les personnes présentes, les personnes à l'extérieur en absence temporaire et les personnes à l'extérieur sans absence temporaire.

Prévenu

Voir *personne prévenue*.

Programme d'encadrement en milieu ouvert (PEMO)

Les programmes d'encadrement en milieu ouvert sont destinés aux personnes incarcérées qui ont purgé le sixième de leur peine d'emprisonnement, qui répondent aux critères de l'absence temporaire et qui font preuve d'une bonne capacité d'évolution et de prise en charge. Ces programmes ont pour but de permettre aux personnes incarcérées d'amorcer leur réinsertion sociale avec l'aide et l'encadrement d'un intervenant ou d'une intervenante et, dans certains cas, de se préparer à l'audience de la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Rapport d'admissibilité aux travaux communautaires

Rapport rédigé à l'intention du tribunal et qui évalue, à partir de critères établis, l'admissibilité d'une personne contrevenante à l'ordonnance de travaux communautaires.

Rapport d'étape

Il s'agit d'un rapport écrit, préparé par l'agente ou l'agent de probation, faisant état du cheminement de la personne libérée conditionnellement, des progrès réalisés et des problèmes vécus depuis la précédente audience, ainsi que sa recommandation. Ce rapport est produit pour l'audience d'étape que tient la CQLC durant la période de libération conditionnelle avec surveillance intensive.

Rapport d'évaluation prélibératoire connu

Document du même type que le rapport d'évaluation prélibératoire régulier, avec la particularité qu'il concerne une personne dont le dossier était ouvert au cours de la dernière année.

Rapport d'évaluation prélibératoire régulier (REP régulier)

Ce rapport est préparé pour la CQLC. Il concerne une personne incarcérée et sert à étudier la pertinence de lui accorder une libération conditionnelle. Il s'agit d'une évaluation psychosociale de la personne contrevenante. Le REP régulier concerne une personne contrevenante inconnue ou dont le dossier est fermé depuis plus d'un an.

Rapport présentenciel

Le rapport présentenciel est un document préparé à la demande du juge par un agent de probation. Il contient des renseignements pertinents sur le contrevenant et sur les circonstances entourant l'infraction pour laquelle il a été reconnu coupable. Ce rapport permet au juge, avant de prononcer la sentence, d'obtenir un ensemble d'informations qui lui seront utiles pour déterminer la peine qui convient le mieux au contrevenant.

Rapport régulier (évaluation à la CQLC)

Voir *rapport d'évaluation prélibératoire régulier*.

Rapport régulier (évaluation à la Cour)

Voir *rapport présentenciel*.

Rapport supplémentaire (évaluation à la Cour)

Le rapport supplémentaire est produit lorsque la Cour désire des renseignements et des explications sur une dimension d'une évaluation présentencielle produite au cours des douze derniers mois.

Récidive

État d'une personne qui, ayant fait l'objet d'une condamnation pour une infraction antérieure, commet une nouvelle infraction.

Ressource spécialisée

Organisme du réseau de la santé et des services sociaux fournissant des services spécialisés (particulièrement en santé mentale et en toxicomanie) à la Direction générale des services correctionnels.

SCQ

Voir *DGSC*.

Sentence

L'ensemble des peines prononcées par le tribunal et qui sera administré par la DGSC comme une sentence globale en tenant compte du caractère consécutif ou concurrent de chaque peine.

Statut

Situation d'une personne contrevenante en détention indiquant si la personne a été classé comme condamnée ou prévenue.

Surveillance de libération conditionnelle

Les agentes et les agents de probation ont, entre autres, la tâche de surveiller les personnes en libération conditionnelle. Leur rôle consiste à effectuer le suivi de la libération en s'assurant du respect des conditions imposées, du maintien de la sécurité publique, tout en favorisant la

réinsertion sociale de la personne contrevenante en lui donnant de l'information, de l'aide et des conseils.

Surveillance de libération de jour

Encadrement et information, aide et conseils fournis par l'agente ou l'agent de probation à la personne contrevenante alors qu'elle bénéficie d'une libération conditionnelle de jour. Cette dernière correspond à un régime de semi-liberté à l'intérieur duquel la personne contrevenante réintègre habituellement un centre de détention ou un CRC chaque soir, à moins d'une autorisation écrite contraire. Ce régime de libération conditionnelle vise à préparer la personne contrevenante à la libération conditionnelle complète.

Surveillance de probation

L'agent de probation explique à la personne contrevenante la nature de l'ordonnance de probation avec surveillance, il l'informe des obligations qui y sont rattachées et de ses droits au regard de cette ordonnance. Il est également disponible pour l'aider, l'informer, le conseiller et l'appuyer dans ses démarches en vue de sa réinsertion sociale. De plus, l'agent de probation est responsable de l'application juridique de l'ordonnance de probation. S'il y a manquement à une obligation ou si le contrevenant commet une nouvelle infraction, l'agent de probation en informe le substitut du Procureur général (procureur de la Couronne).

Surveillance de sursis

L'agent de surveillance assure la gestion de l'ordonnance et vérifie si le contrevenant respecte les conditions imposées. Il élabore un plan d'intervention personnalisé précisant le type et le niveau des mesures d'encadrement et d'accompagnement dont le contrevenant bénéficie, afin de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion sociale. Il suscite et appuie la participation d'intervenants de la communauté susceptibles de contribuer à la réinsertion de contrevenant dans son milieu. Il peut demander au tribunal de modifier les conditions facultatives de l'ordonnance, s'il estime que l'évolution des circonstances le justifie. Toutefois, s'il y a manquement aux conditions, l'agent de surveillance rédige, à l'intention du tribunal, un rapport écrit et collabore aux procédures judiciaires.

Surveillance en cautionnement

C'est l'encadrement fourni par l'agente ou l'agent de probation, à la demande du tribunal, à une personne faisant l'objet d'une poursuite criminelle lorsqu'elle bénéficie d'une mise en liberté provisoire. Ce service vise à s'assurer du respect des conditions fixées par le tribunal et à fournir l'assistance appropriée à la personne accusée, à sa demande.

Taux d'incarcération

C'est le nombre de personnes détenues sur un territoire, par rapport au nombre total de personnes vivant sur ce territoire.

Transfert

Désigne le déplacement d'une personne en milieu fermé ou en milieu ouvert, sous la responsabilité de la Direction générale des services correctionnels, vers un autre établissement en milieu fermé ou en milieu ouvert, ou d'un point de service à un autre, pour faciliter la prestation de services de la DGSC.

Travaux communautaires

Condition facultative imposée par le tribunal dans le cadre d'une ordonnance de probation ou une ordonnance de sursis. Elle oblige le contrevenant à effectuer des travaux non rémunérés pour le compte d'un organisme communautaire sans but lucratif. Ces travaux sont exécutés sous la supervision d'un agent de probation.

Travaux compensatoires

Le programme de travaux compensatoires est une mesure alternative à l'incarcération, qui s'adresse aux personnes démunies financièrement et incapables d'acquitter leur amende pour une infraction à une loi ou à un règlement provincial ou municipal. Ce sont des heures de travail non rémunérées qu'un citoyen accepte volontairement d'exécuter au profit d'un organisme sans but lucratif. Ce programme existe depuis le 1^{er} avril 1983.